



Rapport annuel **2018**

Rapport annuel 2018

Roularta
MediaGroup 

Sommaire

Mot du président, Rik De Nolf	5	ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	57
Les principaux événements de 2018 par Xavier Bouckaert	7		
Déclaration d'informations non financières	9	Annexe 1 <i>Principales méthodes comptables</i>	57
Chiffres-clés consolidés	28	Annexe 2 <i>Information sectorielle</i>	73
Conseil d'administration et management team	30	Annexe 3 <i>Chiffre d'affaires - des activités poursuivies</i>	76
Rapport annuel du conseil d'administration	32	Annexe 4 <i>Services et biens divers - des activités poursuivies</i>	78
Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	40	Annexe 5 <i>Frais de personnel - des activités poursuivies</i>	78
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	51	Annexe 6 <i>Dépréciations sur stocks et sur créances - des activités poursuivies</i>	79
		Annexe 7 <i>Autres produits et charges d'exploitation - des activités poursuivies</i>	79
		Annexe 8 <i>Réductions de valeur exceptionnelles et autres résultats uniques - des activités poursuivies</i>	80
		Annexe 9 <i>Charges financières nettes - des activités poursuivies</i>	80
		Annexe 10 <i>Impôts sur le résultat - des activités poursuivies</i>	81
		Annexe 11 <i>Activités abandonnées</i>	83
		Annexe 12 <i>Actifs classés comme détenus en vue de la vente</i>	83
		Annexe 13 <i>Résultat par action</i>	84
		Annexe 14 <i>Dividendes</i>	84
		Annexe 15 <i>Immobilisations incorporelles et goodwill</i>	85
		Annexe 16 <i>Immobilisations corporelles</i>	91
		Annexe 17 <i>Participation dans des entreprises associées et coentreprises</i>	93
		Annexe 18 <i>Autres participations, prêts et cautions</i>	97

Ce rapport annuel est disponible en français, en néerlandais et en anglais.
En cas de différence d'interprétation, seul le texte néerlandais fera foi.

Annexe 19	<i>Clients et autres créances</i>	99	RAPPORT DU COMMISSAIRE	126
Annexe 20	<i>Actifs et passifs d'impôts différés</i>	101		
Annexe 21	<i>Stocks</i>	102	COMPTES ANNUELS STATUTAIRES	131
Annexe 22	<i>Placements de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	102		
			<i>Calendrier financier</i>	134
Annexe 23	<i>Capitaux propres</i>	103		
Annexe 24	<i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions</i>	104		
Annexe 25	<i>Provisions</i>	105		
Annexe 26	<i>Litiges importants</i>	106		
Annexe 27	<i>Avantages du personnel non courants</i>	107		
Annexe 28	<i>Dettes financières</i>	110		
Annexe 29	<i>Autres annexes relatives aux passifs</i>	111		
Annexe 30	<i>Contrats de location - financement</i>	113		
	<i>et contrats de location simple</i>			
Annexe 31	<i>Passifs éventuels et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles</i>	113		
Annexe 32	<i>Instruments financiers - risques et juste valeur</i>	114		
Annexe 33	<i>Regroupements d'entreprises</i>	118		
Annexe 34	<i>Vente de filiales et branche d'activité</i>	120		
Annexe 35	<i>Participations dans des coentreprises</i>	121		
Annexe 36	<i>Faits importants survenus après la clôture de l'exercice</i>	121		
Annexe 37	<i>Honoraires du commissaire et des personnes liées au commissaire</i>	121		
Annexe 38	<i>Information relative aux parties liées</i>	122		
Annexe 39	<i>Structure du Groupe</i>	124		

Un « New Deal »

Au début des années 1970, Roularta a lancé les magazines d'actualité belges Knack, Trends, Sport/Voetbalmagazine et leurs équivalents francophones Le Vif/L'Express, Trends-Tendances et Sport/Foot Magazine. L'idée était de combler un grand vide car en Belgique, nous n'avions ni Newsweek, ni Business Week, ni Sports Illustrated, alors que ces titres étaient à l'époque les plus grandes marques média aux États-Unis et dans le monde.

Les rédactions de ces six magazines d'actualité belges travaillent ensemble au sein d'une maison rédactionnelle, le Brussels Media Centre (BMC), située rue de la Fusée, à côté du quartier général de l'OTAN à Bruxelles (Haren).

Le BMC héberge également les rédactions des magazines lifestyle belges les plus connus : Femmes d'Aujourd'hui/Libelle, Flair F/N, GAEL/Feeling, Libelle-Nest F/N, Libelle Lekker/Délices, Plus Magazine F/N, et cetera. Leur arrivée et leur intégration au sein du groupe Roularta se sont bien déroulées et le BMC est aujourd'hui, de loin, le plus grand ensemble rédactionnel – avec les plus grandes rédactions news et lifestyle – du pays.

Les rédactions des six magazines d'actualité gèrent ensemble un site d'actualité global qui propose 24 heures par jour, sept jours sur sept, une information de fond pertinente. Cette information est en partie accessible gratuitement, mais les articles+ sont réservés aux abonnés, tout comme les archives électroniques qui permettent de retrouver des articles jusqu'à 20 ans d'âge. Chaque semaine, ces rédactions réalisent des magazines d'actualité que l'on peut acheter dans le commerce ou se faire livrer par la poste, ou encore que l'on peut lire dans le monde entier sous forme numérique, sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur.

GRÂCE À LA NUMÉRISATION, ROULARTA PEUT À PRÉSENT LANCER UN « NEW DEAL »

Tous les abonnés à un ou plusieurs titres parmi Le Vif/L'Express, Knack ou Trends (en français ou



RIK DE NOLF - PRÉSIDENT

en néerlandais) ont désormais accès à l'édition numérique de ces six magazines news belges. Ainsi, l'abonné du Vif/L'Express recevra toujours par la poste, le jeudi matin, son pack hebdomadaire avec Le Vif/L'Express, Le Vif Weekend et Focus Vif, mais il peut aussi lire Knack, Trends (F/N) et Sport/Foot Magazine (F/N) sur son smartphone, sa tablette ou son ordinateur. Il bénéficie en outre de l'accès intégral au site web et aux archives électroniques des six magazines.

Le prix de l'abonnement augmente très légèrement mais les abonnés reçoivent en retour plus de vingt fois la contre-valeur sous forme numérique : le service intégral de la plus grande organisation rédactionnelle du pays, spécialisée dans un contenu pertinent et de qualité, et dans le journalisme d'investigation. Dans tous les domaines : politique, social, économique et financier, scientifique, sur le plan du lifestyle, de la culture et du sport. Cette approche permet à Roularta de poursuivre sa croissance avec des marques média fortes.

La numérisation a entraîné un changement spectaculaire dans le monde des médias. Dans de nombreux cas, les rédactions belges et étrangères ont fusionné et se sont allégées, et la production des informations destinées aux différents journaux, chaînes de radio et de télé est centralisée. Roularta représente sans doute une exception notable. Ces rédactions ont été renforcées systématiquement. Les magazines continuent de croître grâce à la croissance des revenus des abonnements, à la diversification, aux extensions de ligne et aux événements. Les premières expériences avec la formule « New Deal » indiquent que les pourcentages de renouvellement se sont encore améliorés.

Il est essentiel que tous les lecteurs découvrent combien il est facile de jouir de l'accès numérique à toutes ces publications. Il leur suffit de s'enregistrer une seule fois au moyen de leur numéro d'abonné. Roularta enverra régulièrement des mails de rappel permettant aux abonnés de s'enregistrer via quelques clics seulement. Les investissements faits durant des années dans la base de données des abonnements révèlent aujourd'hui toute leur utilité. Si la combinaison de l'imprimé et du numérique représente un défi, elle est aussi une occasion à saisir.

ROULARTA PEUT ENTAMER UNE NOUVELLE PHASE DE CROISSANCE GRÂCE AU POTENTIEL DES WOMEN BRANDS

Roularta croit aux possibilités de croissance des titres lifestyle. Il s'agit de marques fortes qui réalisent du contenu pertinent et utile à l'intention d'une communauté intéressante. Cette communauté peut se développer via les ventes d'abonnements, en plus de la filière importante des ventes au numéro. Grâce à des sites web

performants, nous disposons à présent d'un grand inventaire supplémentaire de pages vues, avec un groupe cible intéressant pour la vente d'espace publicitaire numérique. Les plateformes d'e-commerce Shedeals, Libelle Lekker etc. créent de nouvelles possibilités de diversification.

ROULARTA CONTINUE D'INNOVER SUR LE PLAN DU MARKETING LOCAL

Sur le plan des médias locaux, nous pouvons offrir une audience maximale sur tout le territoire de la Belgique néerlandophone, non seulement avec les publications gratuites Deze Week, De Zondag et Steps, mais aussi, via Roularta Digital, avec de nouveaux médias : des campagnes numériques avec la géolocalisation sur nos propres sites web (news, lifestyle et petites annonces) et sur les réseaux sociaux.

ROULARTA ABORDE L'AVENIR AVEC CONFIANCE

Roularta a fait des choix stratégiques en 2018. Le groupe a renoncé aux médias audiovisuels grand public et se concentre désormais sur des marques média fortes pour groupes cibles intéressants, et sur le new business diversifié.

Roularta Printing, la plus grande imprimerie du pays, équipée de l'infrastructure la plus moderne, connaît une nouvelle croissance avec des journaux, des magazines et des catalogues pour les marchés belge et étranger (50 %).

Roularta continue de miser sur le contenu pertinent et le full service, et suit l'évolution rapide du monde numérique à la trace grâce à de nouvelles initiatives, à des start-up et à l'innovation sur tous les terrains : un projet d'avenir durable.

Les principaux événements de 2018

Au cours des dernières années, le secteur des médias – et par conséquent Roularta Media Group (RMG) – a subi d'importants changements. Ces évolutions se poursuivront au cours des prochaines années. Elles reposent essentiellement sur trois phénomènes intéressants : la consolidation, la numérisation et la diversification.

LA CONSOLIDATION

Au cours des quatre dernières années, d'importants changements sont intervenus chez RMG sur le plan de la consolidation : la vente des activités françaises (Groupe Express Roularta) à Altice en 2015 ; la reprise de l'organisateur d'événements de réseautage STERCK. et du magazine néerlandais Landleven ; la vente de la participation de 50 % dans Mediaalaan au Persgroep ; la reprise de 50 % de Mediafin (éditeur de L'Echo, De Tijd, Sabato...) ; et enfin la reprise de titres féminins – Women Brands (Femmes d'Aujourd'hui, Libelle, Flair, GAEL/Feeling...).

Autant de transactions fructueuses. Toutes les activités reprises ont en effet réalisé de très belles performances en 2018. STERCK. et Landleven affichent respectivement une marge EBITDA de 28 % et 20 %. Mediafin a connu une année record avec une hausse de son chiffre d'affaires de 10 % et une croissance de l'EBITDA de 17 % (à 14 millions €). En outre, Mediafin compte plus de 50 % de lecteurs numériques. La formule hybride (le numérique en semaine, le papier le week-end) remporte un franc succès.

Pour les Women Brands, le déménagement en juillet 2018 de quelque 250 nouveaux collègues vers les bureaux de Bruxelles a été un événement important. Cette mutation s'est très bien déroulée. La migration vers les plateformes IT de RMG a été réalisée en moins de six mois grâce à l'engagement dynamique de nombreux collaborateurs. Depuis le 1^{er} janvier 2019, Flair et Libelle sont imprimés à Roulers. Dans le courant de l'année, tous les autres titres féminins les rejoindront sur les presses de notre imprimerie



XAVIER BOUCKAERT - CEO

Roularta Printing. Par ailleurs, nous imprimons également une série de magazines néerlandais édités par Sanoma, à savoir Margriet et Totaal TV.

Toutes ces activités transparaissent dans nos résultats de 2018. Les synergies attendues sur le plan des marques féminines se sont réalisées et exercent un impact positif significatif sur nos résultats.

Au cours des prochaines années, nous resterons à l'affût de nouvelles occasions de consolidation.

LA NUMÉRISATION

Sur le plan de la numérisation, 2018 a été une année dynamique pour RMG. Il y a eu, pour commencer, la création du Roularta Digital Hub. Nous avons regroupé au sein d'un hub une quarantaine de collaborateurs experts du numérique. Ce Roularta Digital Hub accélérera la numérisation chez RMG grâce à une collaboration étroite avec les différentes unités d'exploitation.

Parmi les projets numériques importants que nous continuerons à dérouler en 2019, citons :

- Le projet « priorité aux sites propres ». En 2019, les équipes de Roularta Local Media (Deze Week, De Zondag, Steps) vendront surtout des publicités numériques d'annonces locaux sur nos propres sites web (Immovlan.be, Gocar.be, Knack.be, Weekend.be, Flair.be, Libelle.be...) et donc moins sur des plateformes tierces (Google, Facebook, etc.).
- Postbuzz, la plateforme de quartier hyperlocale reprise en novembre, et la plateforme Facebook Mijn Stad seront fortement développées en 2019. Roularta Local Media y vendra des publicités en ligne dans une formule pack avec des publicités imprimées dans Deze Week, De Zondag et Steps.
- La vente intensive de publicités en ligne par le biais de « plateformes programmatiques ». Ces plateformes réalisent une vente automatique de publicités entre annonceurs et éditeurs, sans intervention humaine. Ce projet sera prioritaire en 2019.
- De nouvelles plateformes d'e-commerce seront développées grâce au savoir-faire dont dispose RMG au sein de la plateforme Storesquare : Libellelekker.be, Lamaisonvictor.be...

La stratégie numérique de RMG se concentrera en 2019 sur le contenu payant. Nous allons donc nous attacher en particulier au marché des lecteurs : amélioration de l'expérience utilisateur sur nos sites web (par exemple via la personnalisation), augmentation de l'expérience de marque sur toutes nos plateformes, une plus grande captation et segmentation des données. Cette stratégie numérique nous permettra d'acquérir davantage d'abonnements. Une initiative importante en 2019 sera la compilation d'abonnements imprimés et en ligne : pour un supplément de 1 euro par semaine, un abonné au Vif/L'Express aura aussi accès à la version numérique et à la zone+ de Trends (F/N), Sportmagazine (F/N) et Knack. Le même principe vaudra pour les abonnés de Knack et de Trends (F/N).

Par ailleurs, 2018 a également vu la création du Roularta Brand Studio. La numérisation permet aujourd'hui de créer des campagnes uniques, multimédias et créatives pour nos annonceurs. Telles sont la vocation et la mission du Roularta Brand Studio.

Toujours en 2018, nous avons mis sur pied l'Innovation Lab dont le but est de détecter et de tester de nouvelles technologies à un stade précoce. L'Innovation Lab travaille aussi en étroite collaboration avec des universités. Ainsi, RMG a parrainé récemment à la VUB une chaire consacrée à l'innovation dans le secteur des médias.

LA DIVERSIFICATION

RMG ne souhaite pas tant diversifier vers d'autres secteurs que poursuivre le développement de ses marques fortes grâce à de nouvelles activités, telles que des événements, des salons et des voyages. Au fil des ans, nous avons créé de très nombreux événements, notamment avec Trends-Tendances, Data News et Libelle. Les croisières de Knack ont également acquis une belle réputation. En 2019, nous entendons dérouler de nouvelles initiatives en ce sens.

CONCLUSION

L'année 2018 peut se résumer en une seule phrase : Roularta Media Group est revenu sur le devant de la scène, plus fort que jamais.

Toutes les dettes bancaires ont été remboursées en 2018. En d'autres termes, RMG est désormais totalement désendetté, ce qui donne au groupe une liberté de mouvement énorme pour la réalisation de ses projets à long terme. Et pour cela, nous pouvons compter sur tous les collaborateurs enthousiastes de RMG.

DÉCLARATION D'INFORMATIONS NON FINANCIÈRES^[*]

Mot du CEO



Voilà plus de vingt ans que Roularta Media Group s'investit dans l'entrepreneuriat durable et éco-efficace.

L'entrepreneuriat durable et socialement responsable consiste à trouver un équilibre harmonieux entre trois piliers: «People, Planet & Profit.»

Les clients, et les parties prenantes en général, attachent une importance toujours plus grande à la transparence quant à l'origine des produits et services, ainsi qu'à la mesure dans laquelle une entreprise fait un usage éco-efficace des matières premières et de l'énergie.

La dimension sociale gagne en importance également. Des collaborateurs salariés et indépendants prennent davantage d'initiatives. Ainsi, nous pouvons réaliser nos objectifs avec eux.

Une bonne communication concernant les efforts et les réalisations de notre entreprise sur le plan de l'entrepreneuriat durable et socialement responsable est un «must» dans un marché concurrentiel.

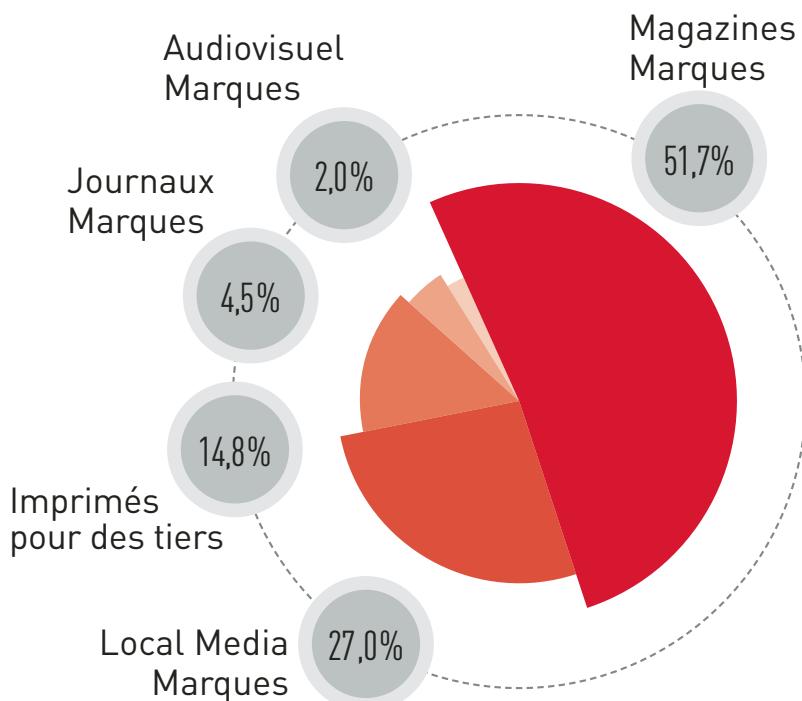
Dans ce rapport annuel, nous exposons brièvement nos efforts et réalisations en matière d'entrepreneuriat socialement responsable. Pour un rapport de développement durable détaillé, nous renvoyons le lecteur à notre site Web.

Xavier Bouckaert
CEO Roularta Media Group

[*] Partie du rapport annuel du conseil d'administration.

277

millions d'euros
de chiffre d'affaires^(*)



(*) Chiffre d'affaires consolidé

Marques

Roularta Media Group est une société multimédia belge qui occupe 1.287 personnes et réalise un chiffre d'affaires consolidé de 277 millions d'euros. Roularta est actif en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne. Le groupe est diversifié puisqu'il propose des magazines uniques consacrés à l'actualité, aux affaires, au sport, à l'art de vivre et à des thèmes d'intérêt spécifique, des journaux, des publications gratuites, des lettres d'information, des sites Internet, des chaînes de télévision, des événements et des plates-formes d'e-commerce. Roularta poursuit la complémentarité et l'équilibre entre presse gratuite et magazines, entre médias traditionnels et nouveaux, entre médias imprimés et audiovisuels.

Mission, vision et valeurs

«One Team, One Family.»

✓
«La passion pour le consommateur médiatique, le reste suivra.»

✓
«Poursuivre la valeur, l'innovation et la croissance.»

✓
«Miser sur la marque et la qualité.»

✓
«Considérer tout défi comme une opportunité.»



MISSION

«En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group crée et diffuse du contenu de qualité, indépendant et pertinent, destiné au grand public et à des groupes cibles spécifiques. Il y relie des plates-formes marketing et publicitaires avancées à l'intention de ses partenaires. Roularta Media Group entend créer une plus-value durable pour toutes ses parties prenantes et pour la société tout entière.»



VISION

«Roularta Media Group entend rester le partenaire média le plus adéquat pour le long terme.»

Comment Roularta Media Group crée de la valeur

INPUT

Capital financier

- Capital social de 80 millions d'euros
- 13.141.123 actions, cotées sur Euronext Bruxelles
- 223 millions d'euros en fonds propres
- Position nette de liquidités de 95 millions d'euros
- 65,1 millions d'euros investis e.a. dans l'IT et l'infrastructure numérique

Capital productif

- Bureaux en Belgique : Bruxelles, Zellik, Roulers (siège principal), Anvers, Gand, Bruges, Hasselt
- Bureau aux Pays-Bas : Baren
- Bureaux en Allemagne : Augsbourg, Munich, Nuremberg
- 6 presses offset full-colour de pointe
- 650 serveurs de données
- 1 petaoctet de capacité de stockage
- 2.000 ordinateurs

Capital social

- Plusieurs affiliations telles que celles au Raad voor de Journalistiek, à Fobelgra

- Présidence de WE MEDIA (association d'éditeurs de magazines belges) et d'EMMA (association d'éditeurs de magazines européens)
- Relations avec des fournisseurs et des organisations professionnelles
- 19.000 annonceurs
- 801.741 abonnés

Capital intellectuel

- Innovation Lab et Roularta Digital Hub
- Marques média fortes

Capital humain

- 1.332 membres du personnel
- 725 hommes, 607 femmes
- 151 journalistes professionnels agréés
- Un réseau de plus de 1.300 free-lances

Capital naturel

- En moyenne 70.000 tonnes de papier 100 % TCF
- 1.381 tonnes d'encre
- 21.361 m³ d'eau
- 190.000 m² de plaques en aluminium
- 45.000 litres de produits de nettoyage
- 155.000 litres d'additifs
- 34.269 MWh d'énergie
- 66.000 m² de zone verte à côté du site d'exploitation



OUTPUT

Capital financier

- 277 millions d'euros de chiffre d'affaires
- 94 millions d'euros en frais de personnel
- 8,6 % de croissance du chiffre d'affaires
- 99 millions d'euros de valeur ajoutée

Capital productif

- 545.713.841 rotations des presses rotatives
- Plus de 100 événements (Trends Manager de l'Année, Trends Summer University, She goes ICT, ...)
- Exemplaires imprimés : 304.299.268 magazines et 208.857.801 journaux

Relier localement les gens entre eux par le biais d'informations régionales gratuites, des plates-formes numériques et l'organisation d'événements

Diffuser des informations de qualité, pertinentes et indépendantes pour nos lecteurs et annonceurs

Capital social

- Sites web : plus de 10 millions de visiteurs uniques par mois et plus de 40 millions de pages vues par mois
- 3.503.660 lecteurs de médias locaux
- 9.098.329 lecteurs de magazines (CIM) en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne
- 98 % de satisfaction des lecteurs
- Chaque semaine 1.100.000 téléspectateurs pour Canal Z / Kanaal Z
- Cofondateur de « Een Hart voor West-Vlaanderen »

Prendre soin de nos collaborateurs et de notre communauté

Capital intellectuel

- 33 projets d'innovation testés par l'Innovation Lab
- 70 titres de magazines
- 5 titres de journaux

Capital humain

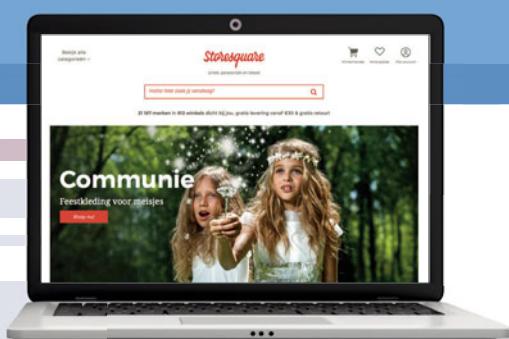
- 19.000 heures de formation pour les membres du personnel
- 117 nouveaux recrutements

Réduire notre empreinte écologique au moyen d'équipements d'impression de haute technologie

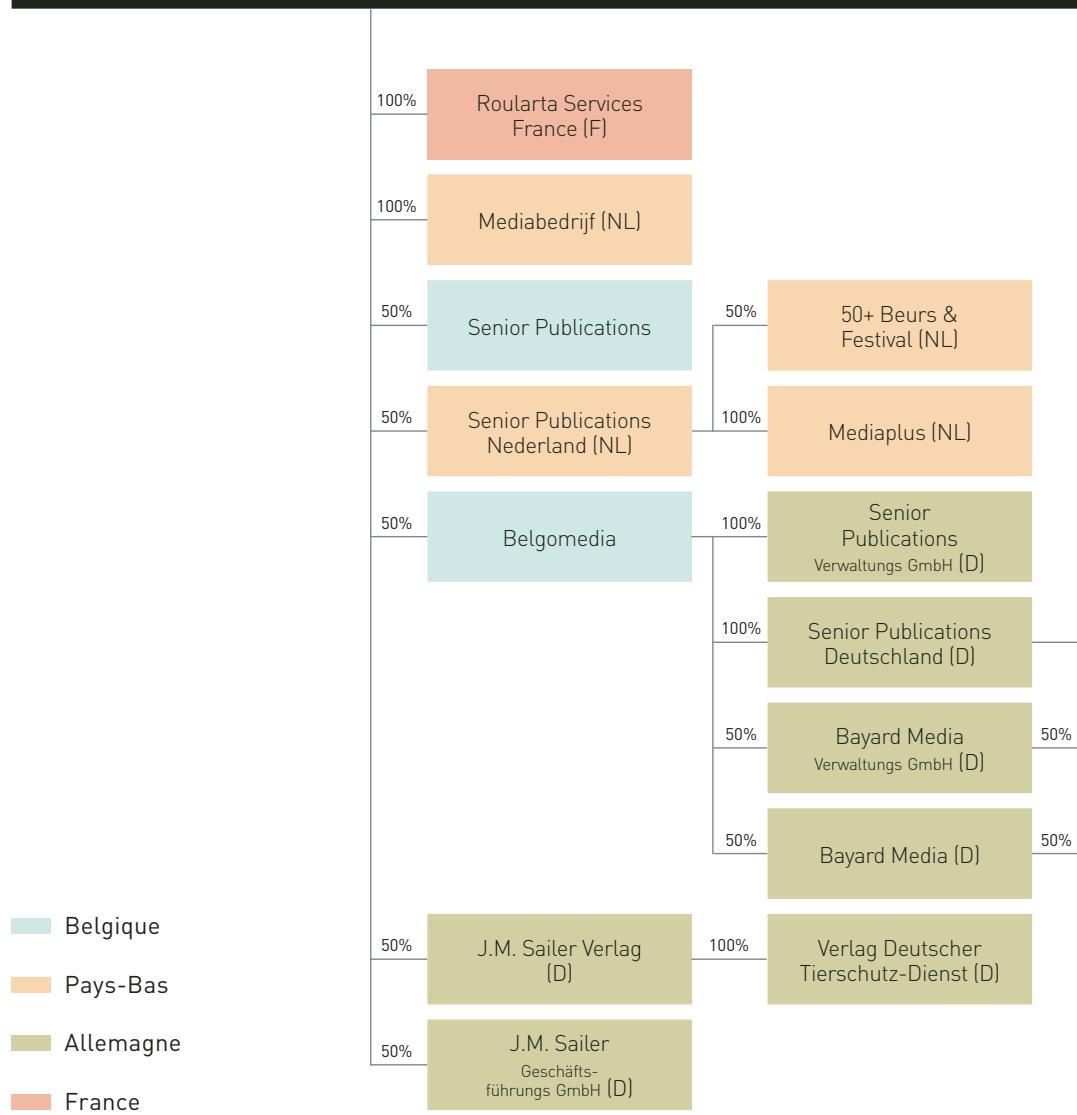
Capital naturel

- 0,93 % d'économie* sur la consommation d'énergie du site de Roulers
= 93,2 tonnes d'émissions de CO₂ en moins ou la consommation moyenne de 21 ménages

(*): par rapport à l'année de référence 2016

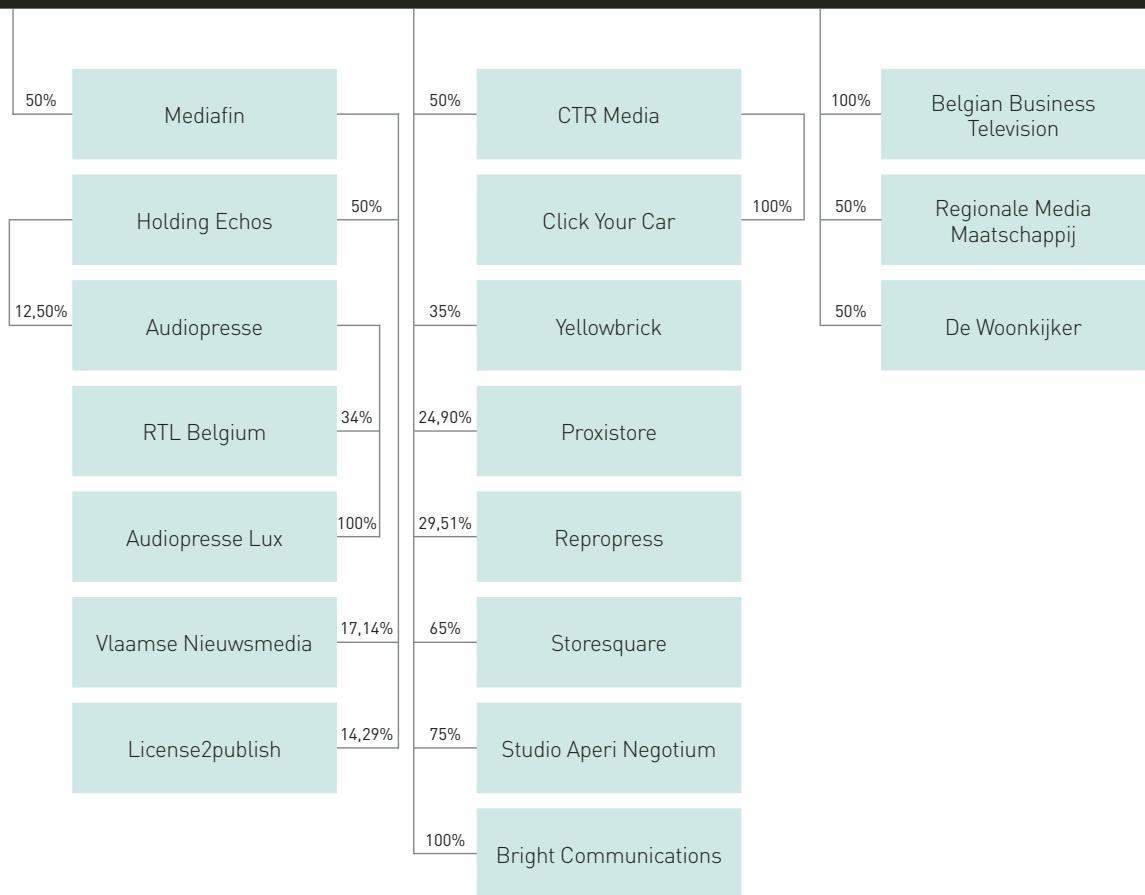


ROULARTA MEDIA GROUP



Structure du Groupe

ROULARTA MEDIA GROUP



Etablissements

SIÈGE PRINCIPAL ROULARTA MEDIA GROUP

Meiboomlaan 33, 8800 Roulers



BRUSSELS MEDIA CENTRE

(la rédaction) Rue de la Fusée 50, 1130 Bruxelles



MEDIAFIN

Tour & Taxis, Av. du Port 86C bte 309, 1000 Bruxelles



ROULARTA MEDIA (régie publicitaire et Seminar Centre)
Z.1. Researchpark 120, 1731 Zellik

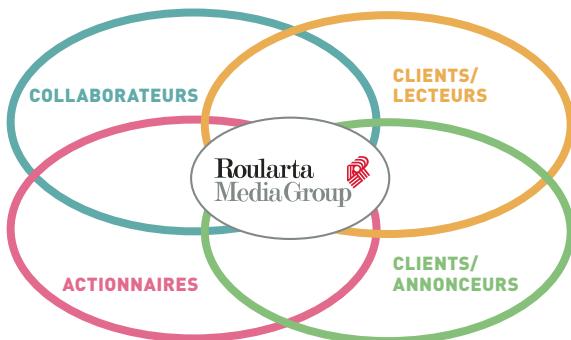


Pays actifs



Parties prenantes

La réussite de nos réalisations dépend de la bonne collaboration avec toutes les parties prenantes. Toutes subissent, chacune à sa manière, l'influence de nos activités ou produits, ou elles s'en servent pour déployer les leurs. Pour nous, elles sont toutes importantes.



L'attention particulière que Roularta Media Group consacre à ses parties prenantes peut être illustrée au moyen de son «Customer Journey».

Avec son projet «The Customer Journey», entamé en 2017, Roularta Media Group met le client au centre de son fonctionnement suivant le mot d'ordre **«Ensemble, nous visons non pas ce qui est bien ou mieux, mais l'excellence»**.

Dans le projet «The Customer Journey», nous nous focalisons dans une première phase sur deux types de clients : le lecteur et l'annonceur. Des «parcours clients» différents sont élaborés par type de client. Pour chaque parcours client, le fonctionnement de l'organisation est analysé du point de vue du client.



FOCUS SUR UN CONTENU DE QUALITÉ POUR LE LECTEUR

Dans le paysage médiatique, Roularta Media Group est connu pour son contenu de qualité. Avec son «Customer Journey», Roularta Media Group entend relever sensiblement le niveau du service à ses lecteurs. Les lecteurs peuvent avoir une série de questions auxquelles ils souhaitent obtenir rapidement une réponse correcte. Sous l'impulsion du «Customer Journey», les processus internes sont ajustés afin d'atteindre cet objectif. Une communication claire et transparente avec le lecteur constitue une pierre d'angle permettant d'atteindre le niveau de service souhaité et d'améliorer la satisfaction du client.

LE PARTENAIRE MÉDIA INDIQÜÉ POUR LES ANNONCEURS

Roularta Media Group réussit depuis de très nombreuses années à proposer aux annonceurs des solutions multimédia sur mesure. En même temps, en raison du nombre élevé de possibilités, il est parfois extrêmement complexe pour le client de faire les bons choix. «The Customer Journey» vise dès lors à mettre l'annonceur au centre et à lui proposer les médias les plus appropriés en partant de ses souhaits et aspirations.

Plus que jamais – et surtout à l'ère des fake news et de l'adfraude («fake advertising») – les annonceurs recherchent des modes de communication créatifs pour adresser à leurs groupes cibles des messages crédibles et fiables concernant leur marque.

Roularta a dès lors regroupé toute son expertise en matière de native advertising, de créativité cross-média et de marketing de contenu en un centre de compétence qui peut ainsi élaborer des solutions globales pour l'annonceur : le Roularta Brand Studio.

Le Roularta Brand Studio élabore, en étroite collaboration avec les équipes commerciales de Roularta Media Group, des solutions globales cross-média créatives, à la mesure de l'annonceur et alignées sur les groupes cibles et l'ADN des différentes marques média de Roularta Media Group.

Environnement

Voilà des années que Roularta Media Group met tout en œuvre pour utiliser les techniques de production les plus avancées et les plus efficaces. Les diverses mesures prises en termes d'investissements écolos concernent essentiellement l'environnement de l'imprimerie située au siège principal à Roulers.



Energie

L'énergie dans l'environnement de production

L'énergie demeure un facteur important dans notre processus de production. Grâce à une série d'interventions, Roularta Media Group a déjà réduit considérablement la consommation de gaz et d'électricité, et donc ses émissions de CO₂.

En 2016, Roularta Media Group a été la seule entreprise graphique flamande à souscrire à la Convention de politique énergétique (EnergieBeleidsOvereenkomst – EBO) 2015-2020 des autorités flamandes. L'EBO a succédé au Benchmark & Auditconvenant Energie. Dans le cadre de l'EBO, un système de gestion énergétique doit être mis en place, outre un plan énergétique et un processus de reporting. En ce qui concerne la mise en place de ce système, il a été décidé en 2016 de lancer la procédure ISO-50001 en vue de l'obtention du certificat au printemps de 2019. Ce faisant, nous étendons également notre terrain d'action – limité jusque-là à l'imprimerie – à l'intégralité du site de Roulers. Tous les collaborateurs de ce site sont ainsi impliqués dans ce projet.

L'énergie dans les espaces de bureaux

Au cours des dernières années, de belles réalisations, efficaces sur le plan énergétique, ont été menées dans les espaces de bureaux. Quelques exemples :

- Sur le site du Brussels Media Centre à Haren, l'optimisation énergétique des installations a été poursuivie suite à l'audit énergétique de 2017, et la décision a été prise d'installer des panneaux solaires sur le toit du bâtiment.
- Dans les nouvelles installations, des détecteurs sont prévus afin que la lumière s'allume et s'éteigne automatiquement.
- Les lampes sont remplacées par un éclairage LED ou d'autres types peu énergivores. En 2018, les sites de Zellik et Roulers (y compris les espaces de production) ont été entièrement équipés d'un éclairage LED.
- L'installation de combustion du site de Roulers a été renouvelée, et le réglage correspondant des circuits de chauffage dans l'environnement de bureau optimisé.

Eau

L'eau est une matière première importante et précieuse, dans le monde en général, mais aussi dans notre processus de production. Aussi veillons-nous à la gaspiller le moins possible. Au cours des dernières années, nous sommes intervenus à plusieurs reprises dans le processus de production afin de réduire systématiquement notre consommation d'eau de ville.

Grâce à la transformation de l'installation de refroidissement, une partie de l'eau consommée peut être réutilisée dans l'environnement de production. Nous réduisons ainsi notre consommation d'eau de plus de 7.000 m³ par an.



Papier



Le papier est la matière première de base pour l'impression des journaux et magazines. En moyenne, nous achetons 70.000 tonnes de papier par an. Tout ce papier est exempt de chlore (100 % TCF).

En 2009, Roularta a remporté aussi bien le certificat FSC que le certificat PEFC «Chain of Custody». Ces certificats sont délivrés pour une période de cinq ans. En 2014, en vue de la prolongation de nos certificats, un organisme de contrôle indépendant a effectué un audit qui s'est révélé positif.

Pour obtenir les certificats, nous devions prouver notre capacité à organiser la «Chain of Custody» (CoC, chaîne de contrôle) dans l'entreprise. Il s'agit d'un système de traçabilité des flux de bois certifiés, cette traçabilité se faisant pas à pas, de l'exploitation de l'arbre aux produits finis. Il s'agit d'une chaîne fermée, ce qui signifie que chaque maillon doit disposer d'un certificat CoC, et est contrôlé chaque année par une institution de certification indépendante. Ce n'est qu'ensuite que le produit peut porter le label PEFC et que l'utilisateur final a la garantie que le produit provient de forêts gérées de manière durable.



Pour l'obtention des certificats, Roularta Printing peut acheter et traiter du papier certifié et le vendre sous forme d'imprimés sous label FSC ou PEFC.

Les certificats PEFC et FSC sont garants d'une gestion forestière responsable.



Le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) est un système de certification forestière créé en Europe en 1999. Les produits qui portent le logo PEFC offrent la garantie qu'ils proviennent de forêts gérées de manière responsable. Concrètement, il s'agit d'une gestion forestière à la fois économiquement viable, respectueuse de l'environnement et socialement bénéfique. Le label PEFC garantit au consommateur que le produit qu'il achète provient de forêts gérées de manière durable.

- **Aspects écologiques :**

Un arbre récolté = un arbre planté.
Préserver la biodiversité dans la forêt.

- **Aspects sociaux :**

Assurer les droits des personnes qui vivent de la forêt et/ou y habitent. Prévoir des exigences de sécurité stricte pour les ouvriers forestiers.

- **Aspects économiques :**

Payer aux gestionnaires forestiers un prix honnête pour leur bois.
Stimuler l'économie locale.

PEFC Belgium, l'ASBL qui assure la promotion du label PEFC dans notre pays, publie un «Annuaire des entreprises certifiées PEFC». Cet annuaire comprend les données de toutes les entreprises habilitées à produire et à vendre des produits sous label PEFC. Notre imprimerie en fait partie (sous la dénomination «Roularta Printing»).

Pour toutes infos complémentaires sur la certification PEFC et sur l'annuaire, veuillez consulter le site www.pefc.be. (source : PEFC Belgium)

Le FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil pour une bonne gestion forestière) promeut également une gestion écologiquement adéquate, socialement correcte et économiquement viable des forêts dans le monde entier. Il place la barre très haut. Créé en 1993, le FSC est une organisation internationale qui établit des normes mondiales pour la gestion forestière en y reliant un label.

Il publie lui aussi un annuaire d'entreprises certifiées FSC dans lequel figure notre imprimerie (Roularta Printing).

Plus d'infos sur la certification FSC et sur l'annuaire sur www.fsc.be.

Encres, additifs et solvants

Comme pour le papier, nous partons toujours d'une utilisation raisonnée des encres, additifs et solvants dans le processus de production.

- Par an, nous utilisons en moyenne quelque 1.400.000 kg d'encre. Nous cherchons en permanence à consommer le moins d'encre possible sans faire de concessions sur la qualité.
- Outre l'encre, l'imprimerie fait également un usage important de produits de nettoyage (environ 45.000 litres par an) et d'additifs humides. L'utilisation de ces additifs humides représente quelque 155.000 litres par an. Au cours des dernières années, d'importants efforts ont été faits pour réduire l'utilisation d'alcool isopropylique (IPA). Notre consommation de cette substance a baissé de 40 % depuis 2008.

Il nous est impossible d'imprimer entièrement sans alcool car la qualité d'impression ne serait plus suffisante.

Emballages

A partir d'une quantité déterminée de déchets d'emballage, les entreprises sont obligées d'introduire un plan de prévention triennal auprès de la Commission interrégionale de l'emballage (CIE). Elles peuvent introduire leur propre plan ou souscrire au plan établi par leur fédération sectorielle. En 2016, Roularta a renouvelé sa souscription au plan sectoriel de Febelgra/Fedustria. Ce plan pré-

sente des points d'attention concrets qui débouchent chaque fois sur de belles réalisations sur le plan écologique.

Mobilité

La mobilité ne cesse de gagner en importance dans la vie des entreprises. Cet aspect mérite également toute notre attention. Des initiatives comme les déplacements à vélo, le covoiturage, le transport ferroviaire gratuit sont mises en évidence et stimulées par l'entreprise auprès du personnel. Depuis quelques années, Roularta Media Group propose l'utilisation de vélos partagés Blue-bike. Nous tendons aussi vers une politique d'achat éco-efficace en ce qui concerne notre parc automobile. Nous assistons ainsi à une baisse constante des émissions moyennes de CO₂ de nos véhicules de société. A partir de 2014, les émissions de CO₂ sont restées plus ou moins stables. Depuis 2018, Roularta Media Group a introduit dans son offre de voitures de société des voitures hybrides essence.

Sign for my Future

Roularta Media Group a également souscrit en tant qu'ambassadeur à l'initiative citoyenne Sign for my Future, qui souhaite que nos prochains gouvernements mettent enfin en place une politique climatique ambitieuse et veillent à l'avenir de nos enfants.

« Green Deal Bedrijven & Biodiversiteit »

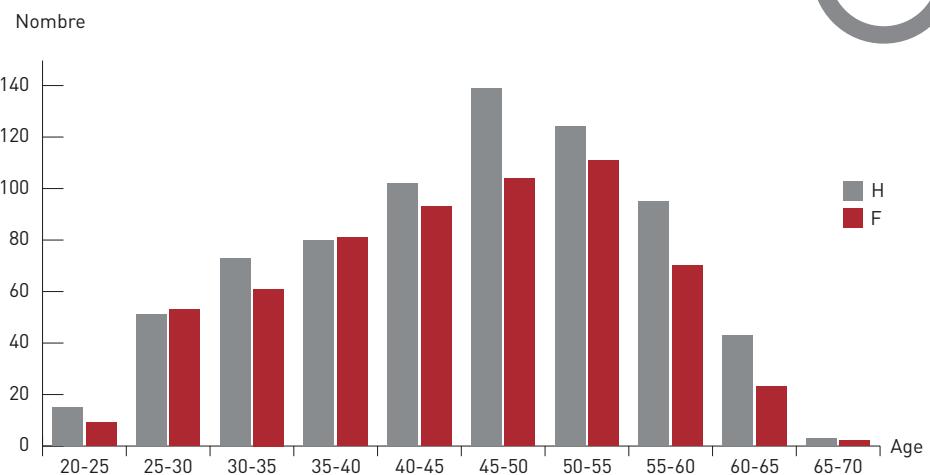
Roularta Media Group a souscrit au « Green Deal Bedrijven & Biodiversiteit ». Une initiative prise notamment par le service public flamand (Département Environnement et Agence de la Nature et des Forêts), Natuurpunt & Corridor. Ce Green Deal vise à augmenter la biodiversité sur les terrains des entreprises et à renforcer le soutien général à l'égard de ce projet. Le souci de la biodiversité peut en effet générer de nombreux avantages pour l'entreprise, ses salariés, clients, parties prenantes, etc.

Avec ce Green Deal, Roularta entend stimuler plus encore la biodiversité sur ses sites en réalisant au cours des prochaines années une série de projets spécifiques. Il peut s'agir de poursuivre les plantations d'arbres et d'arbustes à baies, d'installer des nichoirs, des ruches, des hôtels à insectes, etc.

Personnel

Roularta Media Group investit dans le capital humain, soit dans son personnel et ses collaborateurs free-lance.

Au 31 décembre 2018, l'effectif fixe de Roularta Media Group (Roularta Media Group et ses filiales à 100 %) s'élève à 1.332 personnes, dont 725 hommes et 607 femmes répartis entre différentes catégories d'âge.



One Team, One Family

Nos collaborateurs sont la force et le moteur derrière toutes les réalisations de l'entreprise. Aussi poursuivons-nous des relations durables avec notre personnel. Nous voulons faire pétiller leur énergie, leurs possibilités, leurs compétences, leurs talents, leur engagement et leur motivation. Notre grande ambition est de veiller à ce que chez Roularta Media Group, ils puissent se ressourcer en permanence.



Par ailleurs, pour l'obtention d'un contenu de qualité, Roularta Media Group recourt à un groupe de plus de 1.300 journalistes, graphistes et photographes indépendants.



Nous travaillons comme une seule équipe, une grande famille, où chacun occupe une place propre, spécifique et importante. D'où notre slogan «One Team, One Family».

Formation, information et documentation

Nous accordons une attention permanente au développement personnel de tous les collaborateurs. Nous organisons dès lors chaque année une série de formations, tant dans la maison qu'à l'extérieur.

Par ailleurs, nous organisons régulièrement, le soir, des séances d'information libres consacrées à des thèmes généraux, surtout dans le domaine de la santé. Nous avons ainsi déjà organisé des exposés sur l'alimentation, le burn-out, le sommeil...



Roularta  **VTO**
Sur les différents sites sont également organisés des «Speakers' Corners» ou «Academies» au cours desquels les départements se présentent eux-mêmes et présentent de nouvelles initiatives.

Fun@Work

Voici une dizaine d'années, l'entreprise a mis en place un comité sportif. A l'origine, ce comité organisait des cours d'initiation dans différentes disciplines sportives pour permettre aux collaborateurs de découvrir un sport qui leur était inconnu. A partir de 2013, le comité sportif a également organisé des moments de détente et de convivialité entre collègues en proposant un atelier d'art floral ou d'analyse des couleurs, par exemple. Par ailleurs, le comité sportif se charge également d'organiser une série d'exposés concernant des thèmes de santé actuels tels que le sommeil, l'alimentation...

Comme le nom de «Comité sportif» n'était plus représentatif des différents types d'activités organisées, nous lui avons cherché un autre nom. Depuis septembre 2018, toutes ces activités destinées aux collègues sont proposées sous le nom de «Fun@Work».

Le rôle social de Roularta Media Group

Roulactief

A l'intention de ses collaborateurs, Roularta Media Group a développé «Roulactief». Le fonctionnement de Roulactief est financé par l'organisation d'activités et les cotisations des salariés.

Roulactief organise chaque année toute une série d'activités en fonction des intérêts des membres du personnel. Parmi les activités organisées, citons la réception de Nouvel An, la Saint-Luc (fête du personnel, nommée d'après le saint patron des imprimeurs et de l'industrie graphique), la Saint-Nicolas, une excursion découverte d'une région déterminée, une visite de musées...

Par ailleurs, Roulactief est aussi un fonds de solidarité. En cas d'événement spécial ou de situation d'urgence, une aide peut être apportée via des actions ou la «caisse» de Roulactief. Enfin,

Roulactief offre une contribution aux activités destinées aux seniors de l'entreprise.

Par ailleurs, nous remplissons un rôle social non lié à l'entreprise en investissant dans les talents, la culture et de nouvelles initiatives.



Roularta Media Group est ainsi l'un des partenaires fondateurs de «Een Hart voor West-Vlaanderen» (Un cœur pour la Flandre-Occidentale) qui s'engage pour des jeunes jusqu'à 18 ans en situation de vulnérabilité.

Cette organisation soutient une série d'initiatives prises par des associations ou des organisations (ASBL, association de bénévoles, comités de quartier ou de parents, etc.) qui s'investissent en faveur d'enfants et de jeunes socialement vulnérables, dans leur quartier ou leur ville. L'accent est mis sur des projets qui peuvent – à une échelle parfois très locale – faire la différence, et agir comme un levier pour des initiatives plus larges qui créent de nouvelles chances pour ce groupe vulnérable. «Een Hart voor West-Vlaanderen» est une initiative du Streekfonds West-Vlaanderen (Fonds régional de Flandre-Occidentale) en collaboration avec Roularta Media Group, Krant van West-Vlaanderen, Deze Week/De Zondag, et avec le soutien de la Province de Flandre-Occidentale.

RESPECT DES DROITS HUMAINS – LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Roularta veille au respect des droits humains, y compris des normes de travail fondamentales, par son management, ses salariés, ses collaborateurs indépendants et ses partenaires en affaires.

Pour éviter la corruption, Roularta Media Group a élaboré un code de déontologie auquel souscrivent tous les membres de son personnel ainsi que ses collaborateurs indépendants.

Innovation

Roularta dans le secteur graphique et médiatique

Roularta entend jouer un rôle pionnier dans le secteur graphique et médiatique. Via divers canaux et notre appartenance à toute une série d'associations (Raad voor de Journalistiek, Conseil de déontologie journalistique, WE MEDIA, Fbelgra, JEP, EMMA...), nous poursuivons la défense des intérêts du secteur et visons l'innovation.



Roularta Innovation Lab

Créé en septembre 2018 au sein de Roularta Media Group (RMG), l'Innovation Lab (IL) est au service de toutes les unités d'affaires de l'entreprise et exerce une fonction de radar. Il recherche «au-delà de l'horizon» les dernières technologies et tendances et agit comme un carrefour d'innovation numérique et technologique.

L'IL étudie les nouvelles technologies, les nouveaux outils et logiciels et évalue leur plus-value éventuelle pour Roularta Media Group.

L'Innovation Lab scanne le monde des start-up, développe un réseau fort dans cet environnement et devient ainsi le premier interlocuteur des start-up au sein du monde media-tech.

Par ailleurs, il conclut des partenariats avec des fournisseurs technologiques et les groupes de recherche des hautes écoles et des universités. Avec ces partenaires, Roularta Media Group forme un *triple helix* (collaboration entre les pouvoirs publics ou des organisations de financement privées, des entreprises et l'enseignement) pour lancer sur le marché des solutions technologiques de pointe réellement utiles aux utilisateurs.

Un exemple d'une telle collaboration est l'initiative «NewSTAPAS» qui a pour objectif de resserrer la relation avec les marques news de Roularta en proposant aux lecteurs (numériques) une expérience de lecture unique, personnalisée et individuelle. Roularta Media Group développera à cette fin un «content adaptation engine» qui pourra être intégré dans ses systèmes rédactionnels. Cette technologie sera à même d'adapter automatiquement les articles d'actualité personnalisés dans un format (tant de forme que de contenu) axé sur les centres d'intérêt, les besoins et le contexte (appareil, moment, lieu, etc.) des utilisateurs.

Dans le cadre de ce projet, Roularta Media Group s'est associé à la VRT (radio-télévision publique flamande), à ML2Grow (fournisseur de services IA et spin-off d'IDLab, attaché à l'université de Gand), à imec SMIT-VUB (centre de recherche de la Vrije Universiteit Brussel axé sur les études utilisateurs) et à UGent imec-IDLab (centre de recherche de l'université de Gand spécialisé dans l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle).

Le projet NewsTAPAS a aussi été sélectionné par le Google Digital News Innovation Fund.



Créé il y a trois ans par Google, ce fonds a pour vocation de stimuler l'innovation dans l'industrie de l'information européenne.

L'action Roularta Media Group

CAPITAL ET ACTIONS

Le capital social de la SA Roularta Media Group s'élève à 80.000.000,00 euros. Il est représenté par 13.141.123 actions entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune une même fraction du capital.

Toutes les actions qui représentent le capital social jouissent des mêmes droits sociaux.

Rachat d'actions propres

Au cours de l'exercice 2018, aucune action propre n'a été rachetée sur la base de l'autorisation statutaire du conseil d'administration. La société a 596.935 actions propres en portefeuille qui représentent 4,542% du capital social.

Actionnariat

L'actionnariat est réparti de la manière suivante :

	Nombre d'actions	%
Koinon SCA ⁽¹⁾	8.989.665	68,409%
SA West Investment Holding ⁽¹⁾	522.136	3,973%
Bestinver Gestión S.G.I.I.C. SA	998.725	7,600%
Capfi Delen Asset Management SA	394.201	2,999%
Actions propres ⁽²⁾	596.935	4,542%
Investisseurs individuels et institutionnels	1.639.461	12,476%

(1) La SCA Koinon et la SA West Investment Holding en leur capacité de personnes agissant en concert qui ont conclu un accord relatif à la possession, l'acquisition et la cession d'actions, ont fait une notification définitive.

(2) Situation au 31/03/2019.

Sur le nombre total d'actions en circulation, 9.407.428 actions sont nominatives.

Loi relative aux offres publiques d'acquisition

Dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la SCA Koinon a effectué le 30/08/2018, en tant que détenteur direct de plus de 30% des actions de Roularta Media Group, une actualisation de la notification à la FSMA, conformément à l'article 74 § 6 de la loi précitée.

ÉVOLUTION BOURSIÈRE

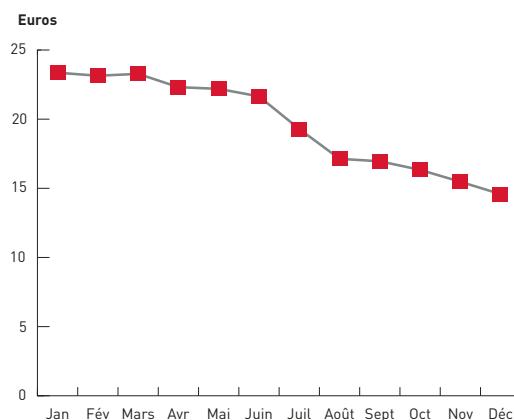
L'action Roularta Media Group est cotée sur NYSE Euronext Bruxelles, sous la rubrique Media - Publishing, avec code ISIN BE0003741551 et Mnemo ROU.

L'action Roularta est reprise dans l'indice BEL Small Cap (BE0389857146).

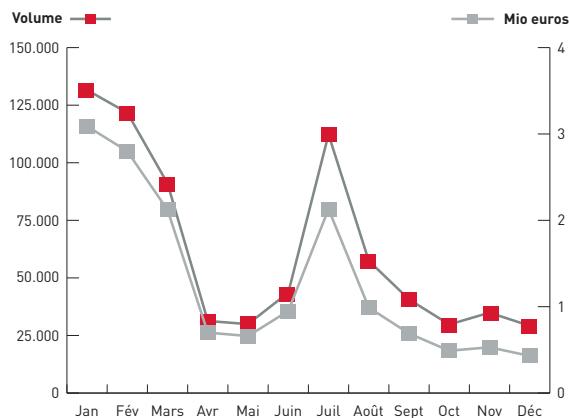
Cours de clôture et volumes en 2018

Mois	Cours de clôture moyen	Volumes	en mio €
Janvier 2018	23,359	131.583	3,09
Février 2018	23,140	121.705	2,80
Mars 2018	23,276	91.013	2,12
Avril 2018	22,315	31.300	0,70
Mai 2018	22,191	29.930	0,66
Juin 2018	21,648	43.592	0,95
Juillet 2018	19,289	112.304	2,13
Août 2018	17,133	57.427	0,99
Septembre 2018	16,955	40.676	0,69
Octobre 2018	16,335	29.763	0,49
Novembre 2018	15,473	34.908	0,53
Décembre 2018	14,579	29.204	0,43
		753.405	15,58

Cours de clôture moyen - 2018



Volumes et montants en millions d'euros - 2018



Le 26 février 2018, l'action a atteint son cours le plus élevé de l'année écoulée, soit 25,400 euros. Le cours le plus bas de 14,050 euros a été enregistré le 24 décembre 2018. Le 8 février 2018, on a relevé le plus important volume journalier, avec 46.089 pièces.

Liquidité de l'action

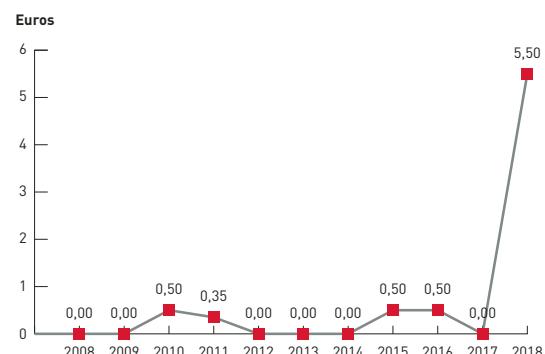
Roularta Media Group mène une politique proactive de relations avec les investisseurs dans le but de mettre l'action en point de mire et de soutenir ainsi la liquidité de l'action.

Politique sur le plan des dividendes

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale suit en matière d'affectation du résultat une politique qui consiste à distribuer, si possible, un dividende, tout en veillant à garder un sain équilibre entre cette distribution de dividendes et le maintien d'une capacité d'investissement suffisante.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de distribuer sur l'ensemble de l'exercice 2018 un dividende brut de 5,50 euros par action. Compte tenu du dividende intérimaire brut de 5,00 euros par action distribué en juillet 2018, le dividende final brut s'élève à 0,50 euro par action.

Dividende brut



ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

La SA Roularta Media Group a été constituée le 11 mai 1988 sous la dénomination Roularta Financieringsmaatschappij. Vous trouverez ci-contre un tableau synoptique des événements qui ont marqué au cours du temps l'évolution du capital social et les titres représentant le capital.

Année	Mois	Opération	Nombre d'actions	Capital	FB / EUR
1988	mai	Constitution sous la dénomination Roularta Financieringsmaatschappij	12.510	381.000.000	FB
1993	juillet	Fusion - augmentation de capital	13.009	392.344.000	FB
1997	décembre	Scission - augmentation de capital	18.137	546.964.924	FB
1997	décembre	Fusion - augmentation de capital	22.389	675.254.924	FB
1997	décembre	Augmentation de capital	24.341	734.074.465	FB
1997	décembre	Changement de la dénomination en Roularta Media Group			
1998	juin	Emission de 300.000 warrants - modification des statuts	2.434.100	734.074.465	FB
1998	juin	Fusion - augmentation de capital	2.690.400	1.545.457.541	FB
1998	juin	Apport de créance - augmentation de capital	8.277.700	2.496.457.541	FB
1998	décembre	Apport de créance - augmentation de capital	9.611.034	4.479.791.791	FB
2001	juin	Conversion du capital en euros - augmentation de capital par la conversion de 61.950 warrants	9.672.984	111.743.000,00	EUR
2001	octobre	Suppression de 119.305 actions propres	9.553.679	111.743.000,00	EUR
2002	juin	Augmentation de capital par la conversion de 35.350 warrants	9.589.029	112.138.000,00	EUR
2003	juin	Augmentation de capital par la conversion de 43.475 warrants	9.632.504	112.623.000,00	EUR
2003	juillet	Augmentation de capital par un apport en nature	9.884.986	118.463.000,00	EUR
2004	juin	Augmentation de capital par la conversion de 43.625 warrants	9.928.611	118.950.000,00	EUR
2005	juin	Augmentation de capital par la conversion de 28.350 warrants	9.956.961	119.267.000,00	EUR
2006	janvier	Augmentation de capital par la conversion de 39.090 warrants	9.996.051	120.054.000,00	EUR
2006	février	Augmentation de capital par un apport en espèces	10.985.660	131.939.204,09	EUR
2006	mai	Incorporation prime d'émission	10.985.660	170.029.300,00	EUR
2006	juin	Augmentation de capital par la conversion de 19.825 warrants	11.005.485	170.250.500,00	EUR
2007	janvier	Augmentation de capital par la conversion de 9.340 warrants	11.014.825	170.439.000,00	EUR
2007	juin	Augmentation de capital par la conversion de 22.225 warrants	11.037.050	170.687.000,00	EUR
2008	janvier	Augmentation de capital par la conversion de 7.864 warrants	11.044.914	170.846.000,00	EUR
2008	mai	Augmentation de capital par la conversion de 17.375 warrants	11.062.289	171.040.000,00	EUR
2008	décembre	Augmentation de capital par un apport en espèces	13.131.940	203.040.000,00	EUR
2011	janvier	Augmentation de capital par la conversion de 9.183 warrants	13.141.123	203.225.000,00	EUR
2015	mai	Réduction de capital	13.141.123	80.000.000,00	EUR
2015	juin	Fusion - Roularta Media Group SA avec Roularta Printing SA, Biblo SA, De Streekrant-De Weekkrantgroep SA, Euro DB SA, Le Vif Magazine SA, New Bizz Partners SA, Press News SA, Regie De Weekkrant SA, Roularta Business Leads SA, Roularta IT-Solutions SA, Roularta Publishing SA et West-Vlaamse Media Groep SA	13.141.123	80.000.000,00	EUR

Les analystes qui suivent l'action Roularta:

- Banque Degroof Petercam : Michael Roeg m.roeg@degroofpetercam.com
- KBC Securities : Ruben Devos ruben.devos@kbcsecurities.be
- Kepler Cheuvreux : Kris Kippers k.kippers@keplercheuvreux.com
- Merodis Equity Research : Arnaud W. Goossens ago@merodis.com

Chiffres-clés consolidés

Compte de résultats	en milliers d'euros	2014	2015	2016 (*) Retraité	2017	2018	Evolution
Chiffre d'affaires	299.569	290.226	276.464	256.768	277.008	+7,9%	
EBITDA⁽¹⁾	34.871	33.598	16.930	1.927	6.336	+228,8%	
EBITDA - marge	11,6%	11,6%	6,1%	0,8%	2,3%		
EBIT⁽²⁾	21.930	31.363	7.412	-12.035	-65.547	-444,6%	
EBIT - marge	7,3%	10,8%	2,7%	-4,7%	-23,7%		
Charges financières nettes	-6.728	-5.441	-4.687	-4.858	-5.075	+4%	
Résultat opérationnel après charges financières nettes	15.202	25.922	2.725	-16.893	-70.622		
Impôts sur le résultat	-2.492	46.089	72	-14.578	-1.539		
Résultat net des activités poursuivies	12.710	72.011	2.797	-31.471	-72.161	-129%	
Résultat des activités abandonnées	-155.237	-7.770	17.475	18.510	151.093	+716%	
Net résultat	-142.527	64.241	20.272	-12.961	78.932	+709%	
Attribuable aux intérêts minoritaires	-50	-127	-1.201	-2.030	-1.010	+50%	
Attribuable aux actionnaires de RMG	-142.477	64.368	21.473	-10.931	79.942	+831%	
Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge	-47,6%	22,2%	7,8%	-4,3%	28,9%		

Bilan	en milliers d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution
Actifs non courants	271.778	319.007	307.445	166.259	184.108	+10,7%	
Actifs courants	261.376	130.674	135.756	250.849	171.000	-31,8%	
Total du bilan	533.154	449.681	443.201	417.108	355.108	-14,9%	
Capitaux propres - part du Groupe	143.277	207.649	222.293	202.999	222.561	+9,6%	
Capitaux propres - intérêts minoritaires	2.475	1.868	1.762	1.906	1.100	-42,3%	
Passifs	387.402	240.164	219.146	212.203	131.447	-38,1%	
Liquidité ⁽³⁾	1,2	1,1	1,4	1,3	1,5	+15,4%	
Solvabilité ⁽⁴⁾	27,3%	46,6%	50,6%	49,1%	63,0%	+28,3%	
Dette financière nette	82.027	75.680	57.443	62.552	-95.658	-252,9%	
Gearing ⁽⁵⁾	56,3%	36,1%	25,6%	30,5%	-42,8%	-240,2%	

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(1) EBITDA = EBIT + amortissements, dépréciations et provisions.

(2) EBIT = résultat opérationnel, y compris la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises.

(3) Liquidité = actifs courants / passifs courants.

(4) Solvabilité = capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires) / total du bilan.

(5) Gearing = dette financière nette / capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires).

Chiffres-clés par action ⁽¹⁾

Description	en euros	2014	2015	2016 (*) Retraité	2017	2018
Capitaux propres - part du Groupe		11,48	16,63	17,76	16,19	17,75
EBITDA		2,79	2,69	1,35	0,15	0,51
EBIT		1,76	2,51	0,59	-0,96	-5,23
Résultat net RMG		-11,41	5,16	1,72	-0,87	6,37
Résultat net RMG après dilution		-11,41	5,14	1,70	-0,87	6,35
Dividende brut		0,00	0,50	0,50	0,00	5,50
Cours/bénéfice (P/E) ⁽²⁾		7,87	10,12	15,01	-21,23	2,33
Nombre d'actions au 31/12	13.141.123	13.141.123	13.141.123	13.141.123	13.141.123	13.141.123
Nombre moyen pondéré d'actions	12.483.273	12.486.031	12.515.767	12.534.766	12.541.645	
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	12.483.273	12.517.300	12.611.966	12.609.509	12.597.381	
Cours maximal	14,30	25,10	26,93	28,95	25,40	
Cours fin décembre	12,25	24,50	24,32	21,95	14,65	
Capitalisation boursière en millions d'euros au 31/12	160,98	321,96	319,59	288,45	192,52	
Volume annuel en millions d'euros	6,00	25,90	25,66	30,55	15,58	
Volume annuel en nombre	489.755	1.516.330	1.069.743	1.342.752	753.405	

(*) Retraité suite à l'application rétrospective de la norme IFRS 5 Activités abandonnées.

(1) A base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(2) Bénéfice = résultat net courant des entreprises consolidées. Dès 2016, il est supposé que le résultat net courant est égal au résultat net.

Executive Management Committee



1. **Rik De Nolf** Président

2. **Xavier Bouckaert** CEO

3. **Katrien De Nolf** Directeur ressources humaines

4. **Jeroen Mouton** CFO

Management team RMG

1. **William De Nolf** Développement web/applis et marketing numérique | 2. **Katrien De Nolf** Directeur ressources humaines |
3. **Philippe Belpaire** Directeur régie publicitaire nationale | 4. **Xavier Bouckaert** CEO | 5. **Willem Vandenameele** Directeur IT |
6. **Erwin Danis** Innovation Lab | 7. **Jan Cattrysse** Directeur administratif | 8. **Jeroen Mouton** CFO |
9. **Sophie Van Iseghem** Secrétaire général | 10. **Stefan Seghers** CDO | 11. **William Metsu** Directeur imprimerie |
12. **Luk Wynants** Directeur Local Media | 13. **Stefaan Vermeersch** Directeur Krant van West-Vlaanderen |
14. **Jos Grobben** Directeur magazines



Conseil d'administration RMG



1. **Rik De Nolf** | Président exécutif du conseil d'administration (2022)

2. **Xavier Bouckaert** | Représentant permanent de Koinon SCA | Administrateur exécutif | Administrateur délégué (2022)

3. **Carel Bikkers** | Administrateur indépendant (2022) | Président du Comité d'audit | Membre du Comité de nomination et de rémunération

4. **Lieve Claeys** | Administrateur non exécutif (2022)

5. **Coralie Claeys** | Représentant permanent de Verana SA | Administrateur non exécutif (2020)

6. **Francis De Nolf** | Représentant permanent d'Alauda SA | Administrateur exécutif (2019)

7. **Koen Dejonckheere** | Représentant permanent de Invest at Value SA | Administrateur indépendant (2022) | Membre du Comité d'audit | Membre du Comité de nomination et de rémunération

8. **Caroline Pauwels** | Administrateur indépendant (2022)



DÉCLARATION RELATIVE AUX INFORMATIONS FOURNIES DANS CE RAPPORT ANNUEL 2018

Les soussignés déclarent, qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la SA Roularta Media Group et des entreprises reprises dans la consolidation.
- le rapport annuel donne une image fidèle du développement, des résultats et de la position de la SA Roularta Media Group et des entreprises reprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Xavier Bouckaert, CEO | Jeroen Mouton, CFO

Rapport annuel du conseil d'administration

à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2019 et relatif aux états financiers consolidés clôturés le 31 décembre 2018

Chers actionnaires,

Ce rapport annuel doit être lu avec les états financiers audités de Roularta Media Group SA, dénommée ci-après le Groupe, et les annexes correspondantes. Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration du 8 avril 2019. Roularta Media Group, dont le siège social est établi à 8800 Roeselare, Meiboomlaan 33, est coté à l'Euronext Brussels depuis 1998. Roularta Media Group était en 2018 actif dans le secteur des médias et plus particulièrement dans les domaines suivants : édition de magazines, de journaux, de local media, télévision, Internet, extensions de ligne et production graphique.

COMMENTAIRE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été rédigés en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS), édités par l'International Accounting Standards Board (IASB) et avec les interprétations éditées par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) de l'IASB qui ont été approuvées par la Commission européenne. Les états financiers consolidés donnent un aperçu général des activités du Groupe, ainsi que des résultats obtenus. Ils offrent une image fidèle de la situation financière, des prestations financières et des flux de trésorerie de l'entité, et ont été rédigés dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Premier semestre 2018 :

- En janvier 2018, Roularta Media Group a émis une offre contraignante sur plusieurs marques de Sanoma. Le 30 juin 2018, la reprise des titres « Femmes d'Aujourd'hui », « Libelle », « Flair », « GAEL », « Feeling » et de quelques marques plus petites a été finalisée. Sanoma a racheté à Roularta Media Group les marques « Ik ga Bouwen & Renoveren » et « Je vais Construire & Rénover ». Roularta a payé 15,3 millions € nets en 2018. A la moitié de l'exercice 2019, Roularta devra payer à Sanoma le solde du montant de la reprise, soit un peu moins de 7,9 millions €.
- En janvier 2018, la vente de la participation de 50 % dans Mediaalaan a été finalisée. Outre la plus-value consolidée de 145,7 millions €, le Groupe a également reçu 4,6 millions € à titre d'intérêts, actés sous « discontinued » (activités abandonnées).
- En mars 2018, la reprise d'une participation de 50 % dans Mediafin a été finalisée.
- La combinaison de ces deux transactions (vente Mediaalaan et achat Mediafin) se traduit pour Roularta par un solde en espèces d'environ 222 millions €.
- En mars 2018, Mediafin a finalisé la reprise à 100 % de BeReal et BePublic.
- La participation de RMG dans Proxistore a été diluée en mai 2018 à 24,9 %.
- En juin 2018, Storesquare SA a fait l'objet d'une augmentation de capital de 5 millions €, à laquelle RMG a souscrit à concurrence de 3,2 millions €. RMG conserve une participation de 65 %.

Demi-année 2018 :

Suite à la vente de Mediaalaan, Roularta Media Group a décidé au 30 juin 2018 de déclarer désormais les résultats suivant deux nouveaux segments : «Media Brands» et «Printing Services». Du fait de cette modification et de la nouvelle vision sur la gestion des marques média, les unités génératrices de trésorerie ont également été modifiées au 30 juin. Par conséquent, le conseil d'administration de Roularta Media Group a décidé d'appliquer une réduction de valeur exceptionnelle substantielle. Sur la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles, de 198 millions € au 30/06/2018 – dont 80,5 millions € figurent au bilan des coentreprises –, des réductions de valeur exceptionnelles supplémentaires de 69,2 millions € ont été appliquées sur le semestre, dont 63,2 millions € sur Roularta Media Group SA et les filiales n'exerçant aucun impact sur l'EBITDA, et 6,0 millions € sur les coentreprises exerçant un impact sur l'EBITDA (compte tenu de la neutralisation des latences fiscales, l'impact sur l'EBITDA représente 4,7 millions €). Cette réduction de valeur exceptionnelle n'a aucun impact sur la trésorerie. Par ailleurs, le conseil d'administration a également décidé de ne plus attribuer de durée de vie illimitée à aucune marque, de sorte que des amortissements annuels seront appliqués sur les acquisitions récentes et les marques restantes.

Second semestre 2018 :

En juillet 2018 :

- Un dividende intérimaire de 5 € brut par action a été attribué et payé.
- La participation résiduelle de 75 % dans Mediaplus BV a été reprise par Senior Publications Nederland BV, une filiale à 50 % de Roularta Media Group SA.
- La participation de 51 % de Roularta Media Group dans la société Zeeuws Vlaams Mediabedrijf BV a été cédée au Persgroep.
- Bright Communications Antwerpen a été fusionnée avec Bright Communications.
- Plusieurs ASBL sont liquidées : Journée Découverte Entreprises ASBL, Open Bedrijven VZW, Ter bevordering van het ondernemerschap VZW.
- En octobre 2018, l'emprunt obligataire de 100 millions € a été remboursé.
- En novembre 2018, Roularta a repris la plate-forme de quartier en ligne «Postbuzz» en tant que fer de lance pour le marché publicitaire local numérique.
- En novembre 2018, les activités de Roularta HealthCare ont été intégrées dans Roularta Media Group, après la société HealthCare a été liquidée.
- Fin décembre 2018, la société Regionale TV Media a été liquidée.
- Fin décembre 2018, Roularta Media Group a racheté pour 2,1 millions € les derniers contrats arrivés à échéance dans le cadre du leasing Econocom.

CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

Compte de résultats	en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Chiffre d'affaires	277.008	256.768		+7,9%
<i>Chiffre d'affaires corrigé ⁽¹⁾</i>	238.014	255.383		-6,8%
EBITDA ⁽²⁾	6.336	1.927		+228,8%
<i>EBITDA - marge</i>	2,3%	0,8%		
EBIT ⁽³⁾	-65.547	-12.035		-444,6%
<i>EBIT - marge</i>	-23,7%	-4,7%		
Charges financières nettes	-5.075	-4.858		+4,5%
Résultat opérationnel après charges financières nettes	-70.622	-16.893		-318,1%
Impôts sur le résultat	-1.539	-14.578		-89,4%
Résultat net des activités poursuivies	-72.161	-31.471		-129,3%
Résultat net des activités abandonnées	151.093	18.510		+716,3%
Résultat net attribuable aux	78.932	-12.961		+708,9%
intérêts minoritaires	-1.010	-2.030		+50,2%
actionnaires de RMG	79.942	-10.931		+831,3%
<i>Résultat net attribuable aux actionnaires de RMG - marge</i>	28,9%	-4,3%		
Bilan	en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Actifs non courants	184.108	166.259		+10,7%
Actifs courants	171.000	250.849		-31,8%
Total du bilan	355.108	417.108		-14,9%
Capitaux propres - part du Groupe	222.561	202.999		+9,6%
Capitaux propres - intérêts minoritaires	1.100	1.906		-42,3%
Passifs	131.447	212.203		-38,1%
Liquidité ⁽⁴⁾	1,5	1,3		+15,4%
Solvabilité ⁽⁵⁾	63,0%	49,1%		+28,3%
Dette financière nette	-95.658	62.552		-252,9%
Gearing ⁽⁶⁾	-42,8%	30,5%		-240,3%

(1) Chiffre d'affaires corrigé = chiffre d'affaires comparable, hors modifications intervenues dans le périmètre de consolidation.

(2) EBITDA = EBIT + amortissements, dépréciations et provisions.

(3) EBIT = résultat opérationnel (y compris la part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises).

(4) Liquidité = actifs courants / passifs courants.

(5) Solvabilité = capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires) / total du bilan.

(6) Gearing = dette financière nette / capitaux propres (part du Groupe + intérêts minoritaires).

COMpte DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Le **chiffre d'affaires consolidé** de 2018 présente une hausse de 7,9 %, de 256,8 à 277,0 millions €. Les reprises effectuées en 2018 (Women Brands) et 2017 (Landleven et STERCK.) représentent une contribution positive au chiffre d'affaires de 39 millions €. Face à la baisse des revenus publicitaires chez Local Media (-14,0 %) et les journaux (-9,5 %), on observe une performance positive des revenus publicitaires pour Internet (+6,0 %) et les magazines (+9,8 %). Cette hausse de 9,8 % des revenus publicitaires des magazines se compose d'une hausse de 18,6 % pour les Women Brands et d'une baisse de 8,8 % des marques News. Par ailleurs, les Women Brands et Landleven exercent un effet positif sur le marché des lecteurs : les revenus des ventes au numéro et des abonnements augmentent de 41,2 %.

L'**EBITDA** augmente de 1,9 million € à 6,3 millions €. L'EBITDA des entités entièrement consolidées affiche 8,1 millions €, et le résultat net des coentreprises, repris à la ligne EBITDA, est de -1,8 million €. Sans l'impact exceptionnel de 1,0 million € pour une faillite remontant à 2011, provisionnée voici plusieurs années et annulée actuellement au sein des réductions de valeur sur créances (sous EBITDA), et sans l'impact de la réduction de valeur exceptionnelle des coentreprises de 4,7 millions €, l'EBITDA atteindrait 12,0 millions €.

L'**EBIT** comprend la réduction de valeur exceptionnelle de 69,2 millions € du fait de la vision modifiée sur la gestion des marques, suite à quoi celui-ci évolue de -12,0 millions € à -65,5 millions €.

Les **charges financières nettes** sont en ligne avec celles de l'exercice précédent (+0,2 million € 2018 par rapport à 2017).

Le bilan comprenait fin 2017 une latence fiscale active de 5,4 millions €. En 2018, 1,0 million € d'impôts ont été récupérés, outre un impôt «cash-out» attendu de 0,5 million €. Lors de l'acquisition de la branche d'activité «Women Brands», une latence fiscale active de 1,0 million € a été comptabilisée via le bilan d'ouverture. Compte tenu de cette latence fiscale de 5,4 millions € déjà établie, il a été décidé de ne pas maintenir cette latence fiscale complémentaire de 1,0 million €, et de l'amortir.

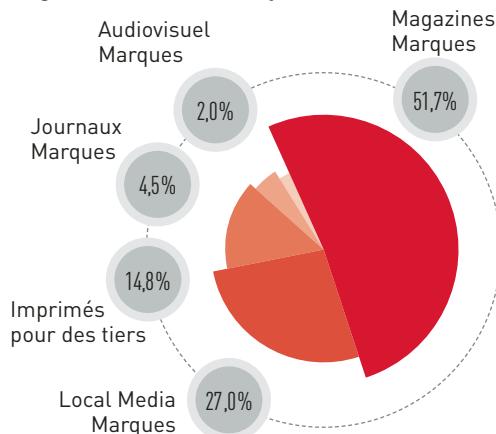
Sur la ligne **Impôts sur le résultat**, nous obtenons donc aussi, outre les impôts «cash-out» attendus (0,5 million €), ce même coût fiscal latent de 1,0 million €.

Le **résultat net des activités abandonnées** concerne le résultat et la vente en janvier de la participation de 50 % dans le groupe Mediaalan (les chaînes télé VTM, Q2, Vitaya, CAZ, les radios Qmusic et Joe FM, Mobile Vikings, etc.) au Persgroep.

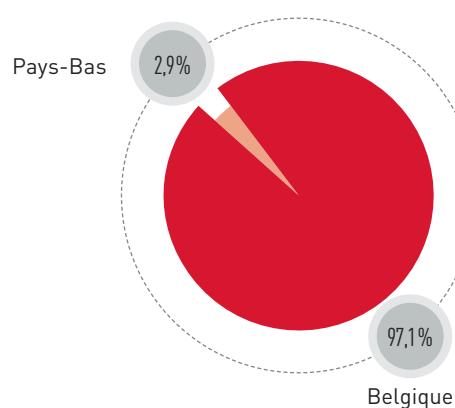
La **participation minoritaire** de -1,0 million € en 2018 provient à hauteur de 1,0 million € de la perte subie chez Storesquare SA, dont RMG détient actuellement 65 % des actions.

Le **résultat net attribuable aux actionnaires** de RMG se chiffre ainsi à 79,9 millions €, soit 6,37 € par action.

Chiffre d'affaires consolidé par catégorie d'activités d'exploitation



Chiffre d'affaires consolidé régional



RÉSULTATS CONSOLIDÉS 2018 PAR SEGMENT

Résultats consolidés 2018 par segment (en milliers d'euros)

Segment	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Media Brands	241.570	221.436	+9,1%
Printing Services	78.180	78.343	-0,2%
Chiffre d'affaires intersegment	-42.742	-43.011	
Chiffre d'affaires consolidé	277.008	256.768	+7,9%

En 30 juin 2018, deux nouveaux segments ont été redéfinis suite à la vente de Mediaalaan. A partir de 2018, le reporting financier de Roularta Media Group repose sur deux nouveaux segments : «Media Brands» et «Printing Services». Le premier segment, «**Media Brands**», représente toutes les marques exploitées par RMG et ses participations. Il comprend toutes les ventes de publicités, d'abonnements, les ventes au numéro et extensions de ligne des marques. Le second segment, «**Printing Services**», regroupe quant à lui les activités de pré- presse et d'imprimerie pour les marques internes et les clients tiers. Le reporting des segments s'effectuera jusqu'au niveau de la marge brute en chiffres consolidés. Ces segments sont étroitement liés et se partagent les services de support.

Media Brands

Compte de résultats en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Chiffre d'affaires	241.570	221.436	+9,1%
Chiffre d'affaires corrigé ⁽¹⁾	202.576	220.051	-7,9%
Marge brute	179.269	157.778	+13,6%
Marge brute sur le chiffre d'affaires	74,2%	71,3%	

(1) Chiffre d'affaires corrigé = chiffre d'affaires comparable, hors modifications intervenues dans le périmètre de consolidation.

Le **chiffre d'affaires** du segment Media Brands progresse de 9,1 %, soit 20,1 millions €, de 221,4 à 241,6 millions €.

Publicité

Le **chiffre d'affaires** des publications gratuites du département Roularta Local Media se tasse de

14,0 % par rapport à 2017. Les revenus publicitaires des journaux diminuent quant à eux de 9,5 %. Ces baisses sont freinées par la hausse de 9,8 % des revenus publicitaires des magazines suite à l'effet positif des Women Brands au second semestre 2018. Les revenus publicitaires des différents sites Internet, qui poursuivent leur progression, affichent une hausse de 6,0 %.

Marché des lecteurs

Le **chiffre d'affaires** du marché des lecteurs (ventes au numéro et abonnements) progresse de 41,2 % par rapport à 2017. Les Women Brands exercent un effet positif de +35,8 % et Landleven de +7,4 %. Sans ces magazines, le marché des lecteurs accuserait une baisse de -2,0 %.

Divers

Le **chiffre d'affaires** des Extensions de Ligne et des activités diverses progresse de 7,8 %. Sans Landleven, STERCK. et les Women Brands, nous enregistrerions ici une baisse de -6,8 %. Les ventes de livres, de sous-produits et de produits audio liés aux autres marques que les Women Brands se sont repliées.

La **marge brute** augmente de 71,3 % à 74,2 % par rapport au chiffre d'affaires. En valeur absolue, cette hausse représente une augmentation de 21,5 millions €.

Printing Services

Compte de résultats en milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Evolution
Chiffre d'affaires	78.180	78.343	-0,2%
Chiffre d'affaires corrigé ⁽¹⁾	78.180	78.343	-0,2%
Marge brute	40.286	42.246	-4,6%
Marge brute sur le chiffre d'affaires	51,5%	53,9%	

(1) Chiffre d'affaires corrigé = chiffre d'affaires comparable, hors modifications intervenues dans le périmètre de consolidation.

Le **chiffre d'affaires** du segment Printing Services est stable et affiche 78,2 millions €. On constate que le chiffre d'affaires externe est stationnaire, que le chiffre d'affaires des travaux d'impression pour le segment « Media Brands » est en hausse et que les services de prémédia au segment « Media Brands » sont en baisse.

La **marge brute** se replie de 2,0 millions €, à 40,3 millions €, suite surtout à la baisse du chiffre d'affaires des activités de prémédia. Comme le prémédia consiste essentiellement en des services et affiche donc une marge brute de près de 100 %, la marge brute baisse également dans ce segment.

La hausse du prix du papier peut être répercutee en grande partie par voie contractuelle sur le client externe, parfois avec un léger délai. Pour les ventes entre les segments, une augmentation du prix du papier est répercutee sur le segment Media Brands.

BILAN

Au 31 décembre 2018, **les capitaux propres – part du Groupe** affichent 222,6 millions €, contre 203,0 millions € au 31 décembre 2017. La variation des fonds propres se compose essentiellement du résultat sur 2018 (+79,9 millions €) après déduction du dividende intérimaire (-62,7 millions €).

Au 31 décembre 2018, la position de trésorerie financière nette consolidée (= trésorerie circulante moins dettes financières) s'élevait à 95,7 millions €, contre -62,6 millions € fin 2017, soit une hausse de 158,3 millions €. Elle résulte essentiellement de la vente de Mediaalaan (+279,6 millions €) et de la dernière tranche des paiements reçus suite à la vente des activités françaises (+15,0 millions €), moins (i) le rachat de Mediafin (-58 millions €), (ii) le rachat des marques Sanoma (-15,9 millions €) et (iii) le paiement du dividende intérimaire (-62,7 millions €). Par ailleurs, le remboursement intégral de l'emprunt obligataire (-100 millions €) a généré une baisse tant de la trésorerie circulante que des dettes financières.

INVESTISSEMENTS

Les investissements consolidés totalisent en 2018 39,9 millions €, dont 32,9 millions € dans les Women Brands de Sanoma, 2,7 millions € dans le logiciel et 4,3 millions € dans des immobilisations corporelles (principalement des machines pour le segment Printing Services).

FAITS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il ne s'est produit aucun événement important susceptible d'influencer de manière substantielle les résultats et la position financière de l'entreprise. Un petit titre allemand « Leben & Erziehen » a été vendu le 3 avril par notre coentreprise Bayard Media.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DU GROUPE

Nous ne prévoyons pas de circonstances notables susceptibles d'avoir un impact important sur l'évolution future de notre société.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group est actif dans différents secteurs de pointe. Dans ces secteurs, Roularta Media Group étudie sans cesse de nouvelles possibilités, d'où sa réputation d'innovateur de taille.

Roularta Media Group attache une grande importance à la recherche et au développement. Ces efforts profitent naturellement aux processus de travail internes du Groupe lui-même, mais il n'est pas rare qu'ils servent aussi de moteur aux évolutions fondamentales du marché.

COMMUNICATION CONCERNANT L'UTILISATION PAR LA SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS, DANS LA LIMITE OÙ CELA S'AVÈRE IMPORTANT POUR L'APPRECIATION DE SON ACTIF ET DE SON PASSIF, DE SA POSITION FINANCIÈRE AINSI QUE DE SON RÉSULTAT

Le Groupe a utilisé des contrats de change pour couvrir le risque de variation de la valeur réelle d'un actif ou d'une obligation repris, ou d'un engagement ferme non repris, dans le cadre de ses activités commerciales. Les contrats à terme conclus dans cet objectif n'ont cependant pas d'effet direct sur la situation financière ou les résultats du Groupe car ils ont été conclus par des sociétés associées qui sont reprises dans la situation financière et les résultats du Groupe en utilisant la méthode de mise en équivalence. Suite à la vente de Mediaalaan en janvier 2018, le Groupe n'utilise plus de tels contrats de change.

Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe a utilisé des instruments financiers dans le passé, à savoir des contrats IRS. Compte tenu du fait qu'il n'y a aucun prêt en cours avec taux d'intérêt variable à fin 2018, le Groupe n'est pas soumis à la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt au 31 décembre 2018.

PERSONNEL

Au 31 décembre 2018 le Groupe occupe 1.287 travailleurs (équivalents temps plein), contre 1.276 travailleurs (équivalents temps plein) en 2017. Dans ces chiffres, les coentreprises ne sont pas comprises.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Conditions économiques

Des modifications des conditions économiques générales, mondiales ou régionales ou des conditions économiques dans des zones où le Groupe est actif et qui peuvent avoir un impact sur le modèle de consommation des consommateurs, peuvent exercer une influence négative sur les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux développements du marché

Le monde des médias est en mouvement constant. Le résultat du Groupe est en grande partie déterminé par le marché de la publicité, par le marché des lecteurs et par les chiffres d'audience TV.

Le Groupe suit pas à pas les évolutions du marché dans l'univers des médias, de manière à pouvoir en tout temps anticiper sur les modifications et les nouvelles tendances de l'environnement dans lequel opère l'entreprise. Grâce à l'offre multimédia dont il dispose, le Groupe peut réagir de manière adéquate aux glissements de l'attention du monde publicitaire et du lectorat d'une forme de média à l'autre.

Risque stratégique relatif au marché et à la croissance

Le Groupe peut potentiellement devoir faire face à une situation de marché défavorable ou à une concurrence qui se développe de manière préjudiciable.

Risques liés aux fournisseurs

Les coûts qui déterminent en grande partie le prix de revient total de la division Printing Services, comme les coûts d'impression, de distribution et de personnel peuvent fluctuer en fonction de la conjoncture économique.

L'évolution des prix internationaux du papier est incertaine et peut avoir un impact négatif sur les activités, les résultats d'exploitation et/ou la position financière du Groupe si les hausses de prix ne peuvent pas être répercutées à temps sur ses clients. Afin de gérer le risque potentiel lié au prix de papier, le Groupe a conclu des contrats périodiques pour le papier journal et pour le papier magazine.

Dérangements ou interruptions du système informatique

Le Groupe est exposé au risque de dérangements ou d'interruptions de ses systèmes informatiques.

Les systèmes informatiques représentent un élément central des activités opérationnelles du Groupe. Tout dérangement pouvant survenir dans les systèmes informatiques du Groupe, suite à une défaillance, un acte de malveillance, un virus ou tout autre facteur, pourrait avoir un impact sérieux sur les différents aspects des activités, y compris (énumération non exhaustive) sur les ventes, le service clientèle et l'administration. Des dérangements dans le fonctionnement des systèmes informatiques peuvent affecter les activités ou les résultats d'exploitation du Groupe. Jusqu'à présent, la société n'a pas connu de problèmes graves concernant ses systèmes informatiques. Année après année, le Groupe investit des montants importants afin d'optimiser ses systèmes informatiques et de limiter le risque de dérangements.

Risques relatifs à la propriété intellectuelle

La détention de droits de propriété intellectuelle est coûteuse et aléatoire. Le Groupe ne peut pas garantir qu'il saura s'opposer avec succès à la violation de ses droits de propriété intellectuelle.

Risque de notoriété moindre ou d'image de marque négative

La position du Groupe pourrait être substantiellement affectée si la notoriété d'une marque venait à diminuer fortement ou si les marques, publications et produits phares du Groupe subissaient une atteinte à leur réputation.

Risque de non-renouvellement des licences pour les activités TV

Le Groupe dispose des agréments nécessaires pour réaliser ses activités télévisées sur le territoire belge. Si le Groupe ne parvenait pas à les prolonger, cela pourrait potentiellement avoir une influence négative sur la position financière et/ou les résultats d'exploitation du Groupe.

Risques liés aux acquisitions actuelles et futures

Lorsque le Groupe acquiert des entités, il s'expose aux risques liés à l'intégration de ces entités.

Risque d'innovation

Il importe que le Groupe développe en permanence de nouvelles applications. Si le Groupe n'y parvenait pas, il risque de prendre un retard sur ses concurrents qui ne pourrait plus être refait, ce qui pourrait éventuellement avoir un impact négatif sur sa position financière et/ou ses résultats d'exploitation.

Risque de change

Le Groupe est soumis à un risque de change minime relatif à l'USD. Les risques de change identifiés se présentent dans le passé lors d'achats (prévus) en USD dans le segment Médias Audiovisuels et via des activités en dehors de la zone euro. Suite à la vente de Mediaalan en janvier 2018, ce risque est devenu négligeable. En outre, le Groupe encourt dans une certaine mesure des risques de change relatifs à ses activités opérationnelles.

Risque de taux

L'endettement du Groupe et les charges d'intérêt y afférentes peuvent avoir une influence considérable sur le résultat et/ou la position financière du Groupe. Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe peut utiliser des instruments financiers. A la fin de 2018, ce risque est devenu minime.

Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur ses clients, ce qui pourrait engendrer des pertes de crédits. Pour maîtriser le risque de crédit, des études de solvabilité sont effectuées à l'égard des clients qui souhaitent bénéficier d'importantes facilités de crédit. Dans le cas où ces études mènent à une conclusion négative, l'octroi du crédit est refusé ou limité.

En outre, le Groupe utilise des instruments de crédit financiers, comme des lettres de change, pour gérer une partie de son risque de crédit et une assurance-crédit est contractée pour un faible pourcentage de clients étrangers de l'imprimerie.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée. En dépit de l'intention du Groupe de limiter ses risques de crédit, l'entreprise peut se trouver confrontée à une détérioration de la solvabilité de ses clients. L'impossibilité éventuelle de conclure une police d'assurance-crédit relative à certains clients peut avoir un impact réellement négatif sur les activités, la position financière et/ou les résultats d'exploitation du Groupe.

Risque de liquidité

La charge de la dette du Groupe et les contraintes convenues dans les contrats de financement peuvent avoir une influence néfaste sur la situation de trésorerie du Groupe. Roularta n'est pas endetté et possède fin 2018 une trésorerie de plus de 95 millions €. Le risque de liquidité est donc devenu minime. Le Groupe prévoit de respecter ses engagements par les flux de trésorerie opérationnels et les liquidités actuelles.

Structure du capital

Le Groupe tente constamment d'optimiser la structure de son capital (combinaison de dettes et de capitaux propres). Le principal objectif de la structure du capital est la maximalisation de la valeur d'actionnaire tandis que, dans le même temps, la flexibilité financière souhaitée est maintenue pour réaliser des projets stratégiques.

Risques liés aux réductions de valeur possibles du goodwill, des immobilisations incorporelles ou corporelles

Une réduction de valeur exceptionnelle est enregistrée si la valeur comptable d'un actif, ou de l'unité génératrice d'un flux de trésorerie à laquelle appartient l'actif, est supérieure à la valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à l'aide de business plans établis par le management et validés par le conseil d'administration. Le Groupe souligne la sensibilité de ces business plans. Dans l'hypothèse où les prémisses incluses dans les business plans évoqués ne peuvent pas être réalisées suite aux circonstances du marché, des réductions de valeur spéciales (ou impairments) sont actées dans le compte de résultats et impactent le résultat net et les fonds propres du Groupe. Une description détaillée du test de dépréciation, y inclus la sensibilité du test, est intégrée dans l'Annexe 15 aux états financiers consolidés.

Risques liés aux actions en justice et arbitrages

Le Groupe est impliqué dans une série de litiges qui sont actuellement encore pendents. Pour ces litiges pendents, souvent des provisions ont été faites. Le Groupe ne peut pas garantir qu'à l'avenir, aucun litige matériel ne soit introduit par des tiers par rapport à des articles publiés, à d'autres formes de communication et de manière plus générale, aux activités du Groupe. Une description détaillée des principaux litiges pendents est intégrée dans l'Annexe 26 aux états financiers consolidés.

Etabli à Roulers, le 8 avril 2019.
Le conseil d'administration

Déclaration relative au gouvernement d'entreprise^[*]

DÉSIGNATION DU CODE EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise multimédia, Roularta Media Group crée et diffuse du contenu de qualité, indépendant et pertinent, destiné au grand public et à des groupes cibles spécifiques. Il y relie des plates-formes marketing et publicitaires avancées à l'intention de ses partenaires. Roularta Media Group entend créer une plus-value durable pour toutes ses parties prenantes et pour la société tout entière. A la lumière de cette intention, Roularta Media Group SA a adopté, en tant que société belge cotée, le Code de Gouvernance d'Entreprise (2009) comme code de référence (à consulter sur www.corporategovernancecommittee.be). Le conseil d'administration est d'avis que le respect le plus strict possible des principes présentés dans le Code de Gouvernance d'Entreprise se traduit par une administration plus efficace et plus transparente, ainsi que par une meilleure gestion des risques et du contrôle de la société. A cet égard, Roularta Media Group vise une maximalisation de la valeur et ce, aussi bien pour les actionnaires que pour les parties prenantes et les investisseurs institutionnels. Le Code de Gouvernance d'Entreprise, qui figure sur le site Web de la société (www.roularta.be sous Roularta en Bourse – la gestion), explique de manière exhaustive et transparente comment Roularta Media Group SA est administré et comment il est rendu compte de cette administration. Le Code de Gouvernance d'Entreprise de Roularta Media Group SA a été approuvé par le conseil d'administration et est régulièrement mis à jour.

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU CONTRÔLE INTERNE ET DES SYSTÈMES DE MAÎTRISE DES RISQUES

Enterprise Risk Management

Roularta Media Group a mis sur pied un système d'évaluation des risques et de contrôle interne en ligne avec les prescriptions du Code de Gouvernance d'Entreprise 2009.

Le système de contrôle interne de Roularta Media Group est basé sur le modèle COSO-ERM (1^{re} version)

et vise à fournir une certitude raisonnable relativement à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Il implique notamment le dépistage et la maîtrise des risques tant opérationnels que financiers, le respect des lois et règles et la surveillance du reporting.

Dans la culture d'entreprise de Roularta Media Group, il y a de la place pour un fonctionnement décentralisé. Les membres de la direction et les managers sont responsabilisés afin d'assurer une conduite opérationnelle. La conduite décentralisée implique notamment de veiller en permanence à la gestion des risques.

Le budget comme instrument indicateur

Une donnée fondamentale de la maîtrise des risques est l'exercice budgétaire annuel qui implique d'importantes négociations et concertations à propos des risques d'entreprise, de la stratégie, des business plans et des résultats visés. Le résultat final est un ensemble d'objectifs, outre des projets qui doivent contribuer à mieux maîtriser ou prévenir les risques.

Automation continue à contrôle intégré

Nombre de processus au sein de Roularta Media Group sont automatisés. Une partie importante de l'automation est la gestion des risques avec une attention particulière pour le caractère correct, l'exhaustivité, la cohérence, la ponctualité et la valorisation/l'autorisation de l'information.

Une surveillance continue, essentiellement par le biais de contrôles intégrés dans un environnement opérationnel fortement automatisé, permet de prévenir ou de détecter les risques potentiels en temps utile. La sécurisation des systèmes IT est cruciale à cet égard. Une attention particulière est accordée aux aspects suivants :

- le dédoublement de systèmes ;
- la sécurité à l'accès ;
- la séparation des environnements d'essai et de production ;
- les groupes électrogènes ;
- les procédures de back-up.

[*] Partie du rapport annuel du conseil d'administration.

Instruments RH de soutien du fonctionnement opérationnel

Outre le contrôle technique IT, la maîtrise des risques opérationnels se caractérise surtout par les mesures suivantes :

- organigrammes et lignes de reporting ;
- missions claires pour les collaborateurs ;
- procédures et directives qui sont communiquées via l'intranet ;
- formations continues et actions d'amélioration.

Environnement où l'attention est donnée au contrôle et au reporting financiers

La maîtrise des risques relative au reporting financier se caractérise surtout par :

- les règles comptables qui s'appliquent au quotidien ;
- l'uniformité qui est visée au sein des différentes sociétés du Groupe, tant en matière d'application des normes IFRS qu'en matière de reporting standardisé ;
- le contrôle des chiffres rapportés par les entreprises liées, par le département central budget & management reporting ;
- le contrôle, le monitoring du reporting financier par le comité d'audit.

L'audit interne comme moteur de la gestion des risques

A l'initiative du comité d'audit, l'élaboration d'un système de gestion des risques basé sur la méthode KAPLAN a été entamée. L'auditeur interne de Roullarta Media Group assure le développement et le suivi de ce système de gestion des risques. La société a un poste vacant pour un auditeur interne.

Les audits internes constituent l'outil par excellence pour gérer les risques de manière structurée. Suivant une approche de processus, un audit interne permet de faire l'inventaire des risques, lesquels sont ensuite analysés. Cette estimation des risques mène à la formulation de quelques mesures de gestion qui sont soumises au manager de l'unité d'exploitation concernée. On détermine alors de commun accord quelles mesures de gestion sont praticables et doivent être appliquées en priorité.

Selon la méthode KAPLAN précitée, les risques identifiés sont répartis en trois types :

1 Risques évitables

- *Description du type :*
Risques survenant dans l'organisation et ne procurant aucun avantage stratégique.
- *Objectif de limitation du risque :*
Eviter ou éliminer le risque (probabilité et impact) de manière rentable.

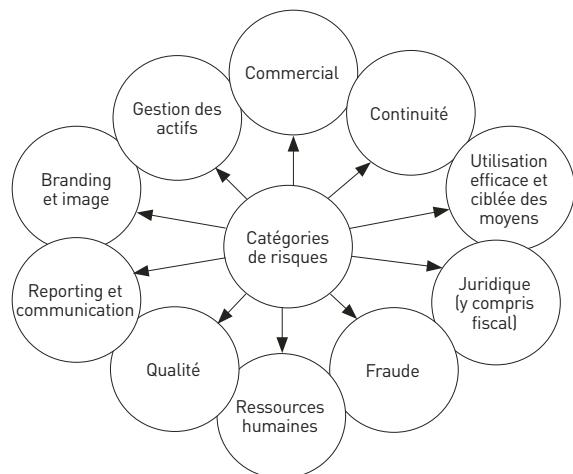
2 Risques stratégiques

- *Description du type :*
Risques encourus en vertu d'un grand rendement stratégique.
- *Objectif de limitation du risque :*
Limiter la probabilité du risque et son impact de manière rentable.

3 Risques externes

- *Description du type :*
Risques externes non maîtrisables.
- *Objectif de limitation du risque :*
Limiter l'impact de manière rentable si le risque se produit.

La répartition de ces risques est encore affinée suivant les sous-catégories ci-dessous :



Enfin, chaque risque est évalué sur la base, d'une part, de la probabilité que le risque se produise et, d'autre part, de son impact :

Probabilité	Très grande	Grande	Moyenne	Faible	Très faible	
	Très faible	Faible	Moyen	Grand	Très grand	
	Impact					

Pour gérer de manière efficace les risques identifiés, l'on recourt à un logiciel d'audit, Pentana. A partir de ce logiciel, un rapport est établi à la fin de chaque audit interne. Ce rapport a pour caractéristique de reprendre à chaque fois un plan d'action rassemblant les actions à implémenter. La progression de l'implémentation des actions listées fait l'objet d'un suivi dans des « follow-up meetings » périodiques.

PUBLICATION DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET COMMENTAIRE DES ÉLÉMENTS ÉNUMÉRÉS À L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14/11/2007, POUR AUTANT QU'ILS SOIENT DE NATURE À PORTER À CONSÉQUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

Le capital de la société est de 80.000.000,00 euros et est représenté par 13.141.123 actions, jouissant des mêmes droits.

L'actionnariat est réparti de la manière suivante :

	Nombre d'actions	%
Koinon SCA ⁽¹⁾	8.989.665	68,409%
SA West Investment Holding ⁽¹⁾	522.136	3,973%
Bestinver Gestión	998.725	7,600%
S.G.I.I.C. SA		
SA Capfi Delen Asset Management	394.201	2,999%
Actions propres ⁽²⁾	596.935	4,542%
Investisseurs individuels et institutionnels	1.639.461	12,476%

(1) Koinon SCA et SA West Investment Holding ont fait une déclaration en leur qualité de personnes agissant de concert qui ont conclu un accord relativement à la détention, à l'acquisition et à la cession de titres.

(2) Situation au 31/03/2019.

Toutes les actions propres détenues par la société sont dénuées de droit de vote aussi longtemps qu'elles figurent dans le portefeuille de la société.

Chaque action donne droit à une voix et ce, conformément à l'article 33 des statuts, étant précisé que personne ne peut prendre part au vote à l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35%) des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises par la société. Plusieurs actionnaires dont les titres sont regroupés, conformément aux critères définis à l'article 6, §2 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, ne peuvent pas non plus prendre part au vote à l'assemblée générale pour plus de trente-cinq pour cent (35%) des droits de vote attachés à l'ensemble des actions émises par la société. Les restrictions ne sont cependant pas d'application lorsque le vote porte sur une modification des statuts de la société ou sur des décisions pour lesquelles une majorité spéciale est requise selon le Code des sociétés.

Une convention d'actionnaires donnant lieu à une restriction de la cession des titres a été conclue entre les actionnaires, Koinon SCA et SA West Investment Holding.

Les statuts et le Code de Gouvernance d'Entreprise de Roularta Media Group contiennent des dispositions spécifiques relatives à la (re)nomination, à la formation et à l'évaluation des administrateurs. Ceux-ci sont nommés pour une durée maximale de quatre ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut aussi les démettre à tout moment de leurs fonctions. Une décision de nomination ou de révocation nécessite une majorité ordinaire des droits de vote. Lorsqu'un poste d'administrateur se libère prématurément, les administrateurs restants peuvent nommer (coopter) eux-mêmes un nouvel administrateur. Dans ce cas, l'assemblée générale suivante procédera à la nomination définitive.

Les statuts de Roularta Media Group SA prévoient un droit de proposition obligatoire au bénéfice de Koinon SCA. Sur la base de ce droit de proposition, la majorité des administrateurs sont nommés parmi les candidats proposés par Koinon SCA aussi longtemps que cette dernière détient, directement ou indirectement, au moins trente-cinq pour cent (35%) des actions de la société.

Les décisions de modification des statuts sont soumises à un quorum de présence spécial et à la majorité. Chaque décision de modification des statuts nécessite d'une part la présence, en personne ou par procuration, d'actionnaires représentant ensemble au moins la moitié du capital social, et d'autre part l'approbation d'au moins trois quarts du capital social présent ou représenté à l'assemblée.

Si le quorum des présences n'est pas atteint, une nouvelle assemblée doit être convoquée. Au cours de cette deuxième assemblée, le quorum des présences n'est pas requis. L'exigence d'une majorité spéciale est cependant maintenue.

Le conseil d'administration est mandaté expressément pour augmenter, en cas d'offre publique d'acquisition sur des titres de la société, le capital social dans les limites prévues à l'article 607 C. Soc. en émettant des parts qui ne représentent pas plus de 10% des actions existantes au moment où une telle offre publique d'acquisition est lancée.

Ce mandat lui est conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2017 pour une durée de trois ans.

La société peut acquérir, aliéner ou donner en gage ses propres actions, parts bénéficiaires ou autres certificats dans le respect des dispositions légales en la matière. Le conseil d'administration est expressément mandaté pour acquérir et détenir, sans décision de l'assemblée générale, les actions propres de la société si cette acquisition ou détention est nécessaire pour éviter à la société un désavantage sérieux. Ce mandat lui est conféré par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2017 pour un délai de trois ans à compter du 15 juin 2017, soit la date de la publication dans les annexes au Moniteur belge du mandat. Ce mandat est en outre renouvelable.

Dans le cadre de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, la SCA Koinon a effectué le 30/08/2018, en tant que détenteur direct de plus de 30% des actions de Roularta Media Group, une actualisation de la notification à la FSMA, conformément à l'article 74 § 6 de la loi précitée. Koinon SCA est une filiale de la Stichting Administratiekantoor Cerveteri, contrôlée par Monsieur Rik De Nolf.

COMPOSITION ET RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS AINSI QUE LE TAUX DE PRÉSENCE DE LEURS MEMBRES

Conseil d'administration

Pendant l'exercice 2018, le conseil d'administration de Roularta Media Group SA se composait de neuf membres :

- Monsieur Rik De Nolf, administrateur exécutif et président du conseil d'administration (2022).
- Cinq administrateurs qui représentent l'actionnaire de référence et ce, conformément au droit de présentation statutaire : Monsieur Xavier Bouckaert, représentant permanent de Koinon SCA (2022), Madame Coralie Claeys, représentant permanent de la SA Verana (2020), Madame Lieve Claeys (2022), Monsieur Joris Claeys, représentant permanent de la SA Cennini Holding (2022) et Monsieur Francis De Nolf, représentant permanent d'Alauda SA (2019).
- Trois administrateurs indépendants qui occupent tous une fonction dirigeante au sein de la société :
» Monsieur Carel Bikkens, représentant permanent de la BV Carolus Panifex Holding (2022):

Pendant neuf ans, Monsieur Carel Bikkens a dirigé le groupe média néerlandais Audax, une organisation multiple active dans tous les métiers de l'édition, de la diffusion et de la vente au détail de produits médiatiques et apparentés. Avant cela, Monsieur Carel Bikkens occupait le poste de directeur général de Kwik-Fit Europe BV, première chaîne de service automobile d'Europe.

» Monsieur Koen Dejonckheere, représentant permanent de la SA Invest at Value (2022):

Monsieur Koen Dejonckheere a été nommé CEO de Gimv en 2008. Auparavant, il était Managing Director et Head of Corporate Finance chez KBC Securities. Précédemment, il a travaillé pour Nesbic, Halder, Price Waterhouse Corporate Finance Europe et l'ex-BBL. Monsieur Koen Dejonckheere a une expérience importante de négociations en banque d'investissement et en private equity en Belgique et à l'étranger.

» Monsieur Marc Verhamme, représentant permanent de la SPRL Mandatum (2022):

Jusqu'en 1994, Monsieur Marc Verhamme était, chez Danone, CEO de la division produits frais pour l'Europe du Nord et Nord-Ouest. Aujourd'hui, il est industriel et propriétaire de plusieurs PME spécialisées dans les produits alimentaires biologiques tels que le yaourt, le fromage blanc... avec des marques telles que MIK en PurNatur.

Le 17 août 2018, suite à une restructuration de l'actionnariat entre les actionnaires de référence Koinon SCA et West Investment Holding SA, la SA Cennini Holding, représentée par son représentant permanent Monsieur Joris Claeys, a présenté sa démission en tant qu'administrateur.

La BV Carolus Panifex Holding, représentée par son représentant permanent Monsieur Carel Bikkers, a également présenté sa démission en tant qu'administrateur. Sur proposition du comité de nomination et de rémunération, Monsieur Carel Bikkers a été coopté en son propre nom en tant qu'administrateur au 1/10/2018. L'assemblée générale sera invitée à ratifier cette nomination.

Au 1^{er} janvier 2019, Prof. dr. Caroline Pauwels a été cooptée en tant qu'administratrice indépendante par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Elle succède à Monsieur Marc Verhamme, représentant permanent de la SPRL Mandatum, qui a présenté sa démission en tant qu'administrateur.

Prof. dr. Caroline Pauwels est rectrice de la Vrije Universiteit Brussel (VUB). Jusqu'en 2016, elle était directrice du centre de recherche SMIT, qui se spécialise dans l'étude des technologies de l'information et de la communication. Depuis 2004, le SMIT fait partie d'iMinds, lequel a fusionné avec IMEC en 2016. Au sein d'iMinds, Caroline Pauwels a dirigé le département Digital Society qui rassemble des groupes de recherche de Gand, de Louvain et de Bruxelles. Elle a reçu en 2014 la Chaire Francqui belge de l'université de Gand. Entre 2012 et 2016, elle était titulaire de la Chaire Jean Monnet. En plus de siéger dans divers conseils d'administration, Caroline Pauwels siégeait dans celui de la VRT en tant que commissaire du gouvernement. Elle est également membre de l'Académie royale des Sciences et des Arts de la Communauté flamande de Belgique. Prof. dr. Caroline Pauwels répond aux critères d'indépendance prévus à l'article 526ter du Code des sociétés.

Sur conseil du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée générale de :

- reconduire la SA Alauda, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis De Nolf – dont le mandat arrive à terme lors de l'assemblée générale – dans sa fonction d'administrateur, et ce, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2023 ;

- ratifier la cooptation de la nomination de Monsieur Carel Bikkers en tant qu'administrateur indépendant, suite à la cessation du mandat de la BV Carolus Panifex Holding et ce pour la durée du mandat de son prédecesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022 ;
- ratifier la cooptation de la nomination de Prof. dr. Caroline Pauwels en tant qu'administratrice indépendante suite à la cessation du mandat de la SPRL Mandatum, et ce pour la durée du mandat de son prédecesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale de 2022.

Le Code de Gouvernance d'Entreprise recommande que le conseil d'administration soit présidé par un administrateur non exécutif. Les dérogations à cette recommandation (principe 4.2.) sont soumises au principe « se conformer ou s'expliquer ». Roullarta Media Group a en effet décidé de déroger à cette recommandation en attribuant le rôle de président à un administrateur exécutif. Compte tenu de la mutation que connaît le monde des médias par la numérisation de la société et l'émergence de nouveaux médias, il est important que Monsieur Rik De Nolf demeure actif dans l'executive management committee à titre de caisse de résonance et de conseiller. En tant que président et administrateur exécutif, Monsieur Rik De Nolf est également chargé de la communication externe et des relations avec les investisseurs du Groupe.

Ce rôle exécutif attribué au président du conseil d'administration favorisera la communication et le transfert d'information entre le conseil d'administration et le management exécutif et contribuera au bon fonctionnement général de la société.

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises afin d'étudier les résultats de la société, le plan pluriannuel du Groupe et le budget pour l'exercice suivant. La secrétaire du conseil d'administration, Sophie Van Iseghem, est chargée des rapports des réunions du conseil d'administration et des comités mis en place par ce dernier.

Relevé des présences aux conseils d'administration en 2018¹¹⁾:

Rik De Nolf, président	7
Xavier Bouckaert, CEO	7
Marc Verhamme, vice-président	7
Carel Bikkers	7
Joris Claeys (jusqu'au 17/08/2018 inclus)	5
Lieve Claeys	7
Coralie Claeys	7
Francis De Nolf	7
Koen Dejonckheere	6

¹¹⁾ Y compris deux conseils d'administration téléphoniques.

Au cours de l'exercice écoulé, les administrateurs indépendants ont également tenu une réunion. Pour 2019, six réunions du conseil d'administration figurent à l'agenda.

Comité d'audit

Le comité d'audit est composé uniquement d'administrateurs non exécutifs. Après l'assemblée générale de 2018, Monsieur Koen Dejonckheere (représentant permanent de la SA Invest at Value) a remplacé Monsieur Marc Verhamme (représentant permanent de la SPRL Mandatum) comme membre du comité d'audit. L'expertise en matière de comptabilité et d'audit de Monsieur Carel Bikkers, le président du comité d'audit, ressort notamment de son ancienne fonction de dirigeant du groupe média néerlandais Audax et des mandats de commissaire/superviseur auprès de diverses sociétés néerlandaises. Les membres du comité d'audit disposent d'une expertise collective relativement aux activités de Roularta Media Group cf. article 526 bis §2 du Code des sociétés.

Le comité d'audit s'est réuni à quatre reprises en 2018. Durant ces réunions, le comité d'audit a contrôlé l'intégrité de l'information financière de la société, suivi de près les activités de l'auditeur interne et externe et formulé, lorsqu'il l'a jugé utile, des recommandations à ce propos au conseil d'administration.

Sur invitation du président, le commissaire, l'administrateur délégué, le président du conseil d'administration, le directeur financier et l'auditeur interne ont assisté au comité d'audit. Le commissaire a assisté à deux réunions du comité d'audit en 2018. Du fait de son départ en cours d'exercice, l'auditeur interne n'a pris part qu'à une seule réunion du comité d'audit.

Relevé des présences aux réunions du comité d'audit en 2018:

Carel Bikkers, président	4
Marc Verhamme (jusqu'au 14/05/2018 inclus)	2
Koen Dejonckheere (à partir du 15/05/2018)	1

Comité de nomination et de rémunération

Le conseil d'administration a, comme prévu par le Code de Gouvernance d'Entreprise, recouru à la possibilité de constituer un comité commun, à savoir le comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération est composé d'une majorité d'administrateurs non exécutifs indépendants.

Suite à la cessation du mandat d'administrateur de la SPRL Mandatum, représentée par son représentant permanent Monsieur Marc Verhamme, le conseil d'administration a décidé de remplacer Monsieur Marc Verhamme au sein du comité de nomination et de rémunération par Monsieur Koen Dejonckheere (représentant permanent SA Invest at Value) au 1^{er} janvier 2019. Le comité de nomination et de rémunération dispose en matière de politique de rémunération de l'expertise requise par l'article 526quater du Code des sociétés.

Par ailleurs, le comité de nomination et de rémunération sera présidé à partir du 1^{er} janvier 2019 par le président du conseil d'administration, sauf lorsque ce comité se réunit pour débattre de sa succession éventuelle ou de sa rémunération.

Le CEO prend part, avec voix consultative, aux réunions du comité de nomination et de rémunération (cf. article 526 quater C. Soc.), sauf lorsque le comité de nomination et de rémunération délibère à propos de la rémunération du CEO.

Le directeur RH est aussi invité aux réunions du comité de nomination et de rémunération.

Le comité de nomination et de rémunération s'est réuni à deux reprises dans le courant de l'exercice 2018 avec pour principaux points à l'ordre du jour l'établissement du rapport de rémunération, l'évaluation de la politique de rémunération et de bonus du management exécutif et la composition (diverse) du conseil d'administration et de ses comités.

Relevé des présences aux réunions du comité de nomination et de rémunération en 2018:

Carel Bikkers	2
Marc Verhamme, président	2

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Chaque année, sous la direction du président et avec l'aide du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration procède à l'évaluation de son ampleur, de sa composition, de son fonctionnement et de son interaction avec le management exécutif. Cette évaluation poursuit quatre objectifs : (i) évaluer le fonctionnement du conseil d'administration et ses comités ; (ii) vérifier si les sujets importants sont préparés et discutés en profondeur ; (iii) vérifier la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil d'administration en fonction de sa présence aux réunions du conseil et des comités.

tés, et évaluer son implication constructive dans les discussions et les prises de décision ; (iv) mettre sur pied une comparaison entre la composition actuelle du conseil d'administration et ses comités et leur composition souhaitée.

Chaque année, les administrateurs non exécutifs évaluent leur interaction avec le senior management et, le cas échéant, formulent des propositions au président du conseil d'administration en vue d'améliorer cette interaction.

La contribution de chaque administrateur fait également l'objet d'une évaluation périodique. En cas de reconduction, l'engagement et l'efficacité de l'administrateur sont soumis à évaluation.

DIVERSITÉ DE GENRE

Au 1^{er} janvier 2019, le conseil d'administration compte trois administratrices et cinq administrateurs. Roularta Media Group répond ainsi, au sein du conseil administration, aux quotas légaux en matière de diversité de genre énoncés à l'article 518 bis.

Indépendamment de la diversité de genre, le conseil d'administration tient compte, pour sa composition, d'autres perspectives de diversité, telles que l'indépendance, l'âge, la formation, l'expérience professionnelle et la nationalité.

Le conseil d'administration estime que la diversité dans sa composition génère un apport varié d'opinions et de visions. L'interaction qui en découle engendre un processus délibératif et décisionnel de meilleure qualité.

COMPOSITION DU MANAGEMENT EXÉCUTIF

Le management exécutif de Roularta Media Group se compose de l'executive management committee et du management team (composition : voir p. 30-31).

Le management team de Roularta Media Group a été renforcé en septembre par l'arrivée de Stefan Seghers, nommé au poste de Chief Digital Officer (CDO). En tant que CDO, Stefan Seghers assure la direction du Roularta Digital Hub, lequel accélérera la numérisation chez Roularta Media Group.

Erwin Danis, ancien directeur prémédia, est responsable de l'Innovation Lab depuis le 3 septembre 2018. L'Innovation Lab étudiera les technologies, outils, logiciels et start-up nouveaux et évaluera leur plus-value éventuelle pour Roularta Media Group.

Le volet prémédia revenait dans le giron de l'imprimerie, sous la direction de William Metsu.

INTÉRÊT OPPOSÉ

Au cours de l'exercice, il n'est apparu aucun intérêt opposé de nature patrimoniale susceptible de donner lieu à l'application des articles 523 et 524 du Code des sociétés.

POLITIQUE RELATIVE AUX TRANSACTIONS ET AUTRES LIENS CONTRACTUELS ENTRE LA SOCIÉTÉ, Y COMPRIS LES SOCIÉTÉS LIÉES, ET SES ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DU MANAGEMENT EXÉCUTIF QUI NE SONT PAS CONCERNÉS PAR LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Compte tenu des principes et directives repris dans le Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a élaboré une politique concernant les transactions et autres liens contractuels entre la société, y compris les sociétés liées, et ses administrateurs et membres du management exécutif qui ne ressortent pas du règlement portant sur les conflits d'intérêts.

Il est question d'une transaction ou d'un quelconque autre lien contractuel entre la société et ses administrateurs et/ou membres de son management exécutif lorsque :

- un administrateur ou un membre du management exécutif détient un intérêt financier personnel considérable dans la personne morale avec laquelle Roularta Media Group souhaite conclure une transaction ;
- un administrateur ou un membre du management exécutif, son conjoint, partenaire cohabitant, enfant, parent ou allié jusqu'au deuxième degré fait partie du conseil d'administration ou du management exécutif de la personne morale avec laquelle Roularta Media Group souhaite conclure une transaction importante ;
- le conseil d'administration juge qu'il existe un tel conflit d'intérêts concernant la transaction envisagée.

L'administrateur concerné ou le membre concerné du management exécutif fournit au conseil d'administration toutes les informations pertinentes possibles concernant le conflit d'intérêts. L'administrateur concerné ou le membre concerné du management exécutif s'abstient de participer aux

consultations et processus décisionnels concernant ce point de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration confirme qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune transaction de ce type n'a eu lieu ni qu'il y a eu des situations ayant donné lieu à l'application de la procédure mentionnée ci-dessus.

PROTOCOLE SUR LA PRÉVENTION DES ABUS DE MARCHÉ

Le protocole sur la prévention des abus de marché interdit aux administrateurs, membres du management team et autres membres du personnel ou collaborateurs (externes) qui, de par la nature de leur fonction, entrent en contact avec des informations confidentielles, d'opérer directement ou indirectement, sur la base d'informations privilégiées, dans des instruments financiers émis par Roularta Media Group. A la lumière de l'entrée en vigueur début juillet 2016 du règlement européen n° 596/2014 relatif aux abus de marché, le conseil d'administration a retravaillé le protocole existant sur la prévention des abus de marché pour l'aligner sur la réglementation européenne relative aux abus de marché unifiée.

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Rémunération des administrateurs exécutifs et non exécutifs en base annuelle

La politique de rémunération des administrateurs (exécutifs ou non) repose en première instance sur la volonté d'attirer et de garder des administrateurs qualifiés ayant le profil et l'expérience requis sur le plan des divers éléments de la gestion d'entreprise. Pour y parvenir, Roularta Media Group pratique une politique de rémunération en ligne avec le marché, compte tenu de l'ampleur et de la complexité de l'entreprise et, lorsque c'est possible, en recourant à des données de référence.

En leur qualité d'administrateur, les administrateurs exécutifs et non exécutifs reçoivent une rémunération fixe en compensation de leur mandat de membre du conseil d'administration et des jetons de présence en fonction de leur présence aux conseils d'administration et aux réunions des comités dont ils font partie.

La hauteur de la rémunération des administrateurs est définie compte tenu de leur rôle d'administrateur ordinaire, de leurs rôles spécifiques, tels que celui de président du conseil d'administration, de président ou de membre d'un comité, ainsi que des responsabilités et occupations qui en découlent. Une rémunération de 100.000 euros est accordée au président du conseil d'administration et à l'admi-

nistrateur délégué. Le vice-président du conseil d'administration reçoit quant à lui une rémunération fixe de 50.000 euros. Une rémunération fixe de 10.000 euros, complétée par un montant de 2.500 euros à titre de jetons de présence aux séances du conseil d'administration, est accordée aux membres du conseil d'administration. Aucune rémunération n'est accordée pour les conseils d'administration téléphoniques. Les membres des comités du conseil d'administration (le comité d'audit et le comité de nomination et de rémunération) recevront à titre complémentaire 2.500 euros à titre de jetons de présence. Quant au président du comité d'audit, il recevra par séance de ce comité, et à titre complémentaire, des jetons de présence à hauteur de 5.000 euros. En sa qualité de membre de l'executive management committee et, par extension, du management exécutif, le président exécutif du conseil d'administration perçoit une rétribution distincte de 187.121,52 euros. L'administrateur exécutif Alauda SA perçoit à titre de rémunération de ses activités de RP et de sa participation à des conseils d'administration et des événements en tant que représentant de Roularta Media Group, une rétribution annuelle fixe de 50.000 euros.

Les administrateurs (exécutifs ou non) ne reçoivent pas de rémunération liée aux performances, tels bonus, programmes d'incentive à long terme, avantages en nature ou plans de pension. Il ne leur est pas non plus octroyé d'options ou de warrants. Il n'y a pas non plus de cotisations de pension ou de rémunérations similaires pour les administrateurs.

La politique de rémunération des administrateurs ne sera pas modifiée au cours des deux prochains exercices. Cependant, à partir de 2019, la fonction de vice-président n'est plus pourvue au sein du conseil d'administration. La rémunération correspondant à cette fonction est supprimée à partir de l'assemblée générale de 2019.

Relevé des rémunérations des administrateurs en 2018

		Fixe	Jetons de présence
Rik De Nolf président du conseil d'administration	Exécutif	100.000,00 euros	–
Xavier Bouckaert représentant permanent de Koinon SCA – administrateur délégué	Exécutif	100.000,00 euros	–

		Fixe	Jetons de présence
Marc Verhamme représentant permanent de Mandatum SPRL – vice-président du conseil d'administration – membre du comité d'audit [jusqu'au 14/05/2018 inclus] – président du comité de nomination et de rémunération	Non exécutif & indépendant	50.000,00 euros	–
Carel Bikkers représentant permanent de Carolus Panifex Holding BV [jusqu'au 30/09/2018 inclus] et après au nom propre – président du comité d'audit – membre du comité de nomination et de rémunération	Non exécutif & indépendant	10.000,00 euros	37.500,00 euros
Joris Claeys [jusqu'au 17/08/2018 inclus] représentant permanent de Cennini Holding SA	Non exécutif	7.500,00 euros	7.500,00 euros
Lieve Claeys	Non exécutif	10.000,00 euros	12.500,00 euros
Coralie Claeys représentant permanent de Verana SA	Non exécutif	10.000,00 euros	12.500,00 euros
Francis De Nolf représentant permanent d'Alauda SA	Exécutif	10.000,00 euros	12.500,00 euros
Koen Dejonckheere représentant permanent d'Invest at Value SA – membre du comité d'audit à partir du 15/05/2018	Non exécutif & indépendant	10.000,00 euros	12.500,00 euros

Rémunération des membres du management exécutif

La rémunération des membres du management exécutif est déterminée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de nomination et de rémunération.

Le niveau et la structure de la rémunération du management exécutif doivent permettre à la société d'attirer, de garder et de motiver durablement des managers qualifiés et experts, compte tenu de la nature et de la portée de leurs responsabilités individuelles.

La conformité du niveau et de la structure de la rémunération de base du management exécutif par rapport au marché est contrôlée périodiquement par un bureau (international) de consultance spécialisé dans le domaine des rémunérations et avantages.

La société part du principe que la politique de rémunération élaborée pour les membres du management exécutif sera maintenue pour les deux prochains exercices, à moins que la comparaison avec les conditions du marché ne révèle que des adaptations s'imposent.

En 2018, la politique de rémunération des membres du management exécutif n'a pas été modifiée par rapport aux années précédentes.

La rémunération du management exécutif se compose des éléments suivants :

- une rémunération de base en ligne avec la formation, le contenu de la fonction, l'expérience et l'ancienneté ;
- un bonus lié aux prestations et relié pour 30% aux résultats consolidés du Groupe et pour 70% aux performances de la business unit dont le manager est responsable. Chaque année, pour l'exercice concerné, des critères de performances financières sont fixés au niveau des résultats consolidés du Groupe. Au niveau des business units, des objectifs financiers ou qualitatifs sont fixés. Au terme de l'exercice, il est déterminé par le comité de nomination et de rémunération si, et dans quelle mesure, le bonus a été atteint sur la base des critères de performances, lesquels peuvent être aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Le conseil d'administration approuve les bonus du management exécutif sur recommandation du comité de nomination et de rémunération. Le bonus s'élève au maximum à 20 ou 25% du salaire annuel de base des membres du comité exécutif ; le bonus est payé via un versement dans l'assurance-groupe du manager concerné. Une petite partie du bonus peut être payée en espèces à la demande du manager concerné. Il n'a pas été prévu de droit de revendication au bénéfice de la société dans l'hypothèse où la rémunération variable aurait été accordée sur la base de données financières incorrectes. L'attribution des bonus n'intervient qu'après la clôture de l'exercice et la réalisation, par les commissaires, du contrôle nécessaire sur les chiffres, de sorte que le risque d'un paiement du bonus sur la base de données financières incorrectes soit négligeable ;

- un incentive à long terme constitué de droits à l'acquisition d'actions de Roularta Media Group. Cet incentive à long terme n'est pas lié aux prestations. Les plans d'options émis par la société ont toujours une durée de 10 ans, et le premier exercice peut avoir lieu au plus tôt au cours de la troisième année calendrier suivant l'année au cours de laquelle il a été souscrit aux options ;
- des avantages extralégaux se composant d'une assurance-groupe (la participation de l'employeur représente 3,75% de la rémunération annuelle), d'une voiture de société accompagnée d'une carte carburant conformément à la car policy de la société, de chèques-repas (participation employeur de maximum 6,91 euros/jour de travail) et d'une assurance couvrant l'hospitalisation et l'invalidité.

Le CEO, Koinon SCA ayant pour représentant permanent Monsieur Xavier Bouckaert, s'est vu octroyer en 2018 une rémunération fixe de 669.513,72 euros brut (hors rémunération d'administrateur). Aucune (option sur) action, cotisation de retraite, aucun

bonus, ni des avantages extralégaux, ne sont repris dans le package salarial du CEO.

Les membres du management team (à l'exclusion du CEO et du président exécutif) se sont vu octroyer les rémunérations brutes suivantes :

- des salaires de base et des rémunérations facturées de 1.737.220,36 euros ;
- des bonus totalisant 295.565,00 euros, dont 140.150,00 euros ont été payés en espèces et 155.415,00 euros versés à l'assurance-groupe ;
- les allocations de pension totalisent, pour l'exercice 2018, 104.605,20 euros dont 92.668,44 euros concernent des versements dans un plan de pension du type régime à cotisations définies et 11.936,76 euros concernent des versements dans une assurance-épargne/groupe ; et
- autres composants à hauteur de 46.302,21 euros dont 35.113,20 euros concernent des frais forfaitaires propres à l'employeur et 11.189,01 euros correspondent à la cotisation employeur pour les chèques-repas.

Aperçu des options attribuées au management exécutif

Année de l'offre	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Première période d'exercice	Dernière période d'exercice
2006	79.500	53,53	01/01-31/12/2010	01/01-31/12/2021
2008	68.000	40,00	01/01-31/12/2012	01/01-31/12/2023
2009	79.500	15,71	01/01-31/12/2013	01/01-31/12/2019
2015	42.500	11,73	01/01-31/12/2019	01/01-31/12/2025

Le tableau ci-dessus contient un état des plans d'options sur actions auxquels les membres du management exécutif ont souscrit, accompagné de la mention des principales caractéristiques de ces plans, dont leur prix d'exercice et leurs périodes d'exercice.

Dans le courant de l'année 2018, 2.250 options ont été levées par les membres suivants du management exécutif au prix d'exercice de 15,71 euros :

Erwin Danis	1.000
William Metsu	500
Willem Vandenameele	250
Sophie Van Iseghem	500

Au cours de l'exercice 2018, aucune nouvelle option n'a été attribuée et aucune option attribuée au management exécutif n'est échue.

Indemnités de départ pour le management exécutif

Les indemnités de départ pour les membres du management exécutif sont estimées sur la base du droit du travail belge applicable, sauf pour l'administrateur délégué et les membres du management exécutif qui offrent leurs services par le biais d'une société de management.

Pour l'administrateur délégué, le délai de préavis est de 12 mois. Pour Katrien De Nolf (directrice Ressources Humaines), William De Nolf (développement web/app et marketing numérique), Stefan Seghers (CDO) et Stefaan Vermeersch (directeur Krant van West-Vlaanderen), il y a un délai de préavis ou une indemnité de départ compensatoire de six mois à respecter. Pour Jeroen Mouton (CFO), le délai de préavis ou l'indemnité de départ compensatoire à respecter est de cinq mois.

Etats financiers consolidés

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Chiffre d'affaires	3		277.008	256.768
Production immobilisée			1.407	1.570
Approvisionnements et marchandises			-61.730	-61.055
Services et biens divers	4		-112.276	-102.056
Frais de personnel	5		-94.522	-92.752
Autres produits d'exploitation	7		4.824	3.953
Autres charges d'exploitation	7		-6.544	-5.422
Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises	17		-1.831	921
EBITDA			6.336	1.927
Amortissements, dépréciations et provisions			-71.883	-13.962
<i>Amortissements sur immobilisations (in)corporelles</i>			-11.658	-11.327
<i>Dépréciations sur stocks et sur créances</i>	6		888	-492
<i>Provisions</i>			2.091	942
<i>Réductions de valeur exceptionnelles</i>	8 & 15		-63.204	-3.085
Résultat opérationnel - EBIT			-65.547	-12.035
Produits financiers	9		268	883
Charges financières	9		-5.343	-5.741
Résultat opérationnel après charges financières nettes			-70.622	-16.893
Impôts sur le résultat	10		-1.539	-14.578
Résultat net des activités poursuivies			-72.161	-31.471
Résultat des activités abandonnées	11		151.093	18.510
Résultat net des entreprises consolidées			78.932	-12.961
Attribuable aux :				
Intérêts minoritaires			-1.010	-2.030
Actionnaires de Roularta Media Group			79.942	-10.931
Résultat par action	en euros	Annexe	2018	2017
des activités poursuivies et abandonnées				
Résultat de base par action	13		6,37	-0,87
Résultat dilué par action	13		6,35	-0,87
des activités poursuivies				
Résultat de base par action	13		-5,67	-2,35
Résultat dilué par action	13		-5,65	-2,33

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Résultat net des entreprises consolidées			78.932	-12.961
Autres éléments du résultat global				
<i>Autres éléments du résultat global : éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Effet de la conversion de devises étrangères			-52	-25
Gains / pertes provenant d'instruments de couverture de flux de trésorerie	32		64	-64
Impôts différés concernant les autres éléments du résultat global			-16	16
<i>Autres éléments du résultat global : éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>				
Avantages du personnel non courants - écarts actuariels			2.885	-1.672
Impôts différés concernant les autres éléments du résultat global			-721	230
Activités abandonnées - Avantages à long terme accordés au personnel - Ecart actuariels				-467
Activités abandonnées - Impôts différés concernant les résultats non réalisés de la période				82
Quote-part dans les autres éléments du résultat non susceptibles d'être reclassés des entreprises associées et coentreprises			-10	13
Autres éléments du résultat global			2.150	-1.887
Résultat global consolidé			81.082	-14.848
Attribuable aux :				
Intérêts minoritaires			-1.010	-2.030
Actionnaires de Roularta Media Group			82.092	-12.818

3. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Actifs non courants			184.108	166.259
Immobilisations incorporelles	15		57.796	91.280
Immobilisations corporelles	16		54.078	55.427
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	17		63.686	10.285
Participations disponibles à la vente, prêts, cautions	18		2.526	2.104
Clients et autres créances	19		219	600
Actifs d'impôts différés	20		5.803	6.563
Actifs courants			171.000	250.849
Stocks	21		6.348	5.548
Clients et autres créances	19		65.756	69.915
Créances relatives aux impôts			483	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22		95.956	42.984
Charges à reporter et produits acquis			2.457	3.047
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	12		0	129.003
Total de l'actif			355.108	417.108

PASSIFS	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Capitaux propres			223.661	204.905
Capitaux propres - part du Groupe			222.561	202.999
<i>Capital souscrit</i>	23		80.000	80.000
<i>Actions propres</i>	23		-23.705	-23.787
<i>Résultat reporté</i>			162.134	145.549
<i>Autres réserves</i>	23		4.175	1.228
<i>Ecarts de conversion</i>			-43	9
Intérêts minoritaires			1.100	1.906
Passifs non courants			15.211	19.372
Provisions	25		8.083	7.041
Avantages du personnel	27		5.778	6.574
Passifs d'impôts différés	20		1.063	1.185
Dettes financières	28		0	4.285
Autres dettes	29		287	287
Passifs courants			116.236	192.831
Dettes financières	28		298	101.251
Dettes commerciales	29		52.790	38.879
Acomptes reçus	29		25.175	18.743
Avantages du personnel	29		16.025	14.603
Impôts	29		259	111
Autres dettes	29		14.814	11.655
Charges à imputer et produits à reporter	29		6.875	7.589
Total du passif			355.108	417.108

4. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles				
Résultat net des entreprises consolidées			78.932	-12.961
Part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	17		1.046	-19.431
Impôts sur le résultat	10		1.539	14.578
Charges d'intérêt			5.343	5.741
Produits d'intérêt (-)			-268	-883
Moins-values (+) / plus-values (-) sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles			-764	-135
Moins-values (+) / plus-values (-) sur scissions d'entreprises			-150.396	78
Dividendes reçus d'entreprises associées et de coentreprises			5.550	8.496
Eléments sans effet de trésorerie			71.990	14.133
<i>Amortissements des immobilisations (in)corporelles</i>	15 & 16		11.658	11.327
<i>Réductions de valeur exceptionnelles</i>	15		63.204	3.085
<i>Charges relatives aux paiements fondés sur des actions</i>	5		102	125
<i>Dotations (+) / reprises (-) provisions</i>			-2.091	-942
<i>Autres éléments sans effet de trésorerie</i>			-883	538
Flux de trésorerie bruts relatifs aux activités opérationnelles			12.972	9.616
Variation des clients			-10.360	2.353
Variation des autres créances courantes et des charges à reporter et produits acquis			1.181	1.571
Variation des stocks			-779	625
Variation des dettes commerciales courantes			5.799	-3.628
Variation des autres dettes courantes			4.799	-2.037
Autres variations du fonds de roulement (a)			466	128
Variation du fonds de roulement			1.107	-988
Impôts sur le résultat payés			-810	-234
Intérêts payés			-6.485	-5.707
Intérêts reçus			267	817
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)			7.051	3.504

(a) Variation des autres dettes non courantes, dettes commerciales non courantes, provisions, avantages du personnel non courants et charges à imputer et produits à reporter.

	en milliers d'euros	Annexe	2018	2017
Flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement				
Immobilisations incorporelles - acquisitions	15		-2.757	-11.387
Immobilisations corporelles - acquisitions	16		-4.232	-4.973
Immobilisations incorporelles - autres variations			79	4
Immobilisations corporelles - autres variations			51	147
Flux de trésorerie nets relatifs aux acquisitions et achat branche d'activité	33		-73.994	-5.020
Flux de trésorerie nets relatifs aux cessions et vente branche d'activité (*)	34		294.947	17.125
Flux de trésorerie nets relatifs aux prêts aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			-86	-246
Participations disponibles à la vente, prêts, cautions - acquisitions	18		-451	-75
Participations disponibles à la vente, prêts, cautions - autres variations			25	441
Variation des placements de trésorerie				46
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)			213.582	-3.938
Flux de trésorerie relatifs aux activités de financement				
Dividendes versés			-62.713	-6.268
Actions propres			82	144
Autres variations des capitaux propres			416	1.673
Diminution des dettes financières courantes			-102.850	-1.746
Diminution des dettes financières non courantes			-2.425	-950
Diminution des créances non courantes			129	
Augmentation des créances non courantes			-300	
FLUX DE TRÉSORERIE NETS RELATIFS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)			-167.661	-7.147
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C)			52.972	-7.581
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture			42.984	50.565
Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture			95.956	42.984
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			52.972	-7.581

(*) y compris l'encaissement en 2018 et 2017 lié à la vente des activités françaises en 2015.

Annexe relative au tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau de financement révèle pour 2018 une génération de trésorerie positive de 53,0 M€, contre une génération de trésorerie négative de 7,6 M€ en 2017.

Le **flux de trésorerie net relativ aux activités opérationnelles** passe de 3,5 à 7,1 M€ en 2018, suite notamment au dividende reçu de 3,4 M€ de Mediafin et à une légère amélioration de la position du fonds de roulement.

Le **flux de trésorerie net relativ aux activités d'investissement** affiche en 2018 un solde de 213,6 M€. Le flux de trésorerie le plus important émane de la vente de Medialaan (279,6 M€). En comparaison avec 2017, on note une baisse de 8,6 M€ des investissements en immobilisations incorporelles (principalement des marques, puisqu'en 2017, 8,8 M€ ont été activés suite à la reprise de Landleven). De plus, 58,0 M€ ont été consacrés au rachat de Mediafin et 15,9 M€, sur un total de 23,8 M€, aux Women Brands.

Le **flux de trésorerie net relativ aux activités de financement** est passé de -7,1 M€ en 2017 à -167,7 M€ en 2018.

En octobre 2018 a eu lieu le remboursement de l'emprunt obligataire d'une valeur de 100 M€. Par ailleurs, en juillet, un dividende intérimaire a été distribué à concurrence de 62,7 M€ et des remboursements anticipés d'emprunts ont été effectués.

5. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES

2018	en milliers d'euros	Capital souscrit	Actions propres	Résultat reporté	Autres réserves	Ecarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde d'ouverture au 01/01/2018	80.000	-23.787	145.549	1.228	9	1.906	204.905	
Résultat global de l'exercice				79.942	2.202	-52	-1.010	81.082
Augmentation de capital par participations minoritaires							1.750	1.750
Transactions sur actions propres			82					82
Dividendes				-62.713				-62.713
Paiements fondés sur des actions					102			102
Effet de l'achat / la vente de participations minoritaires							-1.278	-1.278
Dividendes payés aux intérêts minoritaires							-3	-3
Autres changements à la structure du groupe				-644	643		-265	-266
Solde de clôture au 31/12/2018	80.000	-23.705	162.134	4.175	-43	1.100	223.661	

2017	en milliers d'euros	Capital souscrit	Actions propres	Résultat reporté	Autres réserves	Ecarts de conversion	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde d'ouverture au 01/01/2017	80.000	-23.931	163.224	2.966	34	1.762	224.055	
Emissions d'actions (toutes sortes d'émissions)				-10.931	-1.862	-25	-2.030	-14.848
Augmentation de capital par participations minoritaires							1.389	1.389
Transactions sur actions propres			144					144
Dividendes				-6.268				-6.268
Paiements fondés sur des actions					124			124
Effet de l'achat / la vente de participations minoritaires				-476			812	336
Dividendes payés aux intérêts minoritaires							-27	-27
Solde de clôture au 31/12/2017	80.000	-23.787	145.549	1.228	9	1.906	204.905	

Pour plus d'informations : voir Annexe 23.

Annexes aux états financiers consolidés

ANNEXE 1 – PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), émis par l'International Accounting Standards Board (IASB), et aux interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretation Committee (IFRIC) de l'IASB, qui ont été approuvées par la Commission européenne.

Les états financiers consolidés donnent un aperçu général des activités du Groupe et des résultats obtenus. Ils donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe et ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation. Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 8 avril 2019 et peuvent être modifiés jusqu'à l'assemblée générale du 21 mai 2019.

Normes et interprétations nouvelles et révisées

Les normes et interprétations suivantes sont entrées en application en 2018 (toutes applicables aux exercices à partir du 1^{er} janvier 2018) :

- Amendements à IFRS 2 *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*
- Amendements à IFRS 4 *Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance*
- IFRS 9 *Instruments financiers* et les amendements liés
- IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*: date d'entrée en vigueur d'IFRS 15 et précisions apportées à IFRS 15
- Amendements à IAS 40 *Transferts des immeubles de placement*
- IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2014-2016: Amendements aux IFRS 1 et IAS 28

IFRS 9 Instruments financiers

La version définitive d'IFRS 9 remplace IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit de nouvelles exigences :

1. comptabilisation et évaluation des actifs financiers et des engagements financiers ;
2. réduction de valeur exceptionnelle des actifs financiers, et
3. comptabilité générale de couverture.

IFRS 9 s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2018. Ces nouvelles exigences et leur impact sur les comptes annuels consolidés du Groupe sont détaillés ci-dessous.

Le Groupe a appliqué IFRS 9 conformément aux dispositions transitoires énoncées dans IFRS 9. La date de la première application (la date à laquelle le Groupe a évalué ses actifs et obligations financiers suivant les termes des exigences d'IFRS 9) est le 1^{er} janvier 2018.

Par conséquent, le Groupe a appliqué les exigences d'IFRS 9 aux instruments qui figurent au bilan au 1^{er} janvier 2018, et les exigences d'IFRS 9 ne sont pas applicables aux instruments qui ont déjà été retirés du bilan au 1^{er} janvier 2018. Des montants comparables relatifs aux instruments qui n'ont pas été retirés du bilan au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas été adaptés.

Le management du Groupe a évalué les actifs et passifs financiers existants du Groupe au 1^{er} janvier 2018 sur la base des faits et circonstances existants à cette date et a conclu que l'application initiale d'IFRS 9 a l'impact suivant sur les actifs financiers du Groupe en ce qui concerne leur classification et leur évaluation :

- Les actifs financiers classés dans la catégorie «Prêts et créances» sous IAS 39, comme les créances à long terme, les créances commerciales, les créances à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, sont classés et évalués au coût amorti sous IFRS 9 ;

- Les actifs financiers (investissements en actions non cotées) classés dans la catégorie «Investissements disponibles à la vente», comme les autres actifs financiers (actions) sous IAS 39, sont considérés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Le management a constaté que le coût est une évaluation correcte de la juste valeur des investissements en actions non cotées des entreprises entièrement consolidées parce qu'il n'existe pas suffisamment d'informations récentes pour mesurer la juste valeur.

Concernant la réduction de valeur des actifs financiers, IFRS 9 requiert un modèle des pertes de crédit attendues contrairement à un modèle des pertes de crédit subies («incurred loss modèle») sous IAS 39. L'effet des pertes de crédit attendues était incorporel.

La comptabilisation et l'évaluation des obligations financières du Groupe n'ont pas été modifiées par les exigences d'IFRS 9.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients

Un modèle en cinq étapes est introduit dans IFRS 15 pour le traitement du chiffre d'affaires des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients.

1. Identification du contrat avec un client ;
2. Identification des obligations de prestation contenues dans le contrat ;
3. Détermination du prix de la transaction ;
4. Allocation du prix de la transaction aux obligations de prestations contenues dans le contrat ;
5. Justification du revenu au moment où l'entreprise accomplit une obligation de prestation.

Sous IFRS 15, les produits issus de la livraison de biens ou services sont traités à la valeur du paiement auquel l'entreprise s'attend à avoir droit. IFRS 15 remplace toutes les exigences actuelles sur la comptabilisation des produits. IFRS 15 s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2018. L'application rétroactive complète ou adaptée est requise. L'application anticipée est permise.

Le Groupe a appliqué IFRS 15 suivant la méthode rétroactive totale.

IFRS 15 utilise les termes «actifs sur contrat» et «obligations contractuelles» mais la norme n'interdit pas à une entité d'utiliser des descriptions différentes dans le bilan consolidé. Le Groupe a choisi de ne pas utiliser dans son bilan la terminologie utilisée par IFRS 15, mais ces soldes sont décrits dans l'annexe.

Les règles d'évaluation du Groupe pour ses flux de recettes sont détaillées plus loin dans la présente annexe.

Hormis la fourniture d'une information plus étendue sur les revenus du Groupe, l'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'influence significative sur la position financière ou les performances financières du Groupe.

L'application des autres normes IFRS à partir de 2018 n'a pas eu d'influence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Amendements à IFRS 9 *Modalités de remboursement anticipé avec rémunération négative* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- IFRS 16 *Contrats de location* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- IFRIC 23 *Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)
- Amendements à IAS 28 *Participations à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptées au niveau européen)
- Amendements à IAS 19 *Modifications des plans, réductions ou règlements* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019, mais non encore adoptés au niveau européen)

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 *Définition du significatif* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- IFRS 17 *Contrats d'assurance* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2021, mais non encore adopté au niveau européen)
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 *Vente ou contribution d'actifs entre l'investisseur et sa participation dans des entreprises associées ou coentreprises* (date d'entrée en vigueur reportée indéfiniment, par conséquent l'adoption au niveau européen a également été reportée)
- IFRS 14 *Comptes de report réglementaires* (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016, mais non encore adopté au niveau européen)

IFRS 16 Contrats de location

IFRS 16 établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location.

Les preneurs reprennent tous les contrats dans leur bilan, sous un seul modèle. Et ce de manière analogue à la comptabilisation des contrats de location-financement sous IAS 17 *Contrats de location*. La norme comprend deux exemptions : les contrats de location portant sur des actifs sous-jacents de faible valeur et les contrats de location à court terme (c.-à-d. dont la durée est de 12 mois au plus). A la date de début d'un contrat de location, le preneur comptabilise une obligation à verser des loyers (c.-à-d. l'obligation locative) ainsi qu'un actif qui représente le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée locative (c.-à-d. le droit d'utilisation). Les preneurs comptabilisent séparément l'intérêt sur l'obligation locative et l'amortissement sur le droit d'utilisation dans le compte de résultat. Les

preneurs réévaluent l'obligation locative lorsque certains événements se produisent (p. ex. une modification de la durée locative, une modification des loyers futurs suite au changement d'un indice ou d'un chiffre servant de base au calcul de ces loyers). En général, le preneur comptabilise le montant de la réévaluation de l'obligation locative comme une adaptation du droit d'utilisation.

Sous IFRS 16, la comptabilisation des contrats de location par les bailleurs correspond dans les grandes lignes au mode de comptabilisation actuel sous IAS 17. Les bailleurs continuent de qualifier tous les contrats de location suivant le même principe de qualification que sous IAS 17 et continuent de distinguer deux types de contrats : les contrats de location opérationnelle et les contrats de location financement. IFRS 16 requiert par ailleurs que les preneurs et bailleurs fournissent des informations plus détaillées que sous IAS 17.

La nouvelle norme s'applique aux exercices qui prennent cours à partir du 1^{er} janvier 2019. Une application anticipée est permise, mais elle ne peut pas précéder l'application d'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients*. Pour un preneur, une application rétroactive intégrale ou adaptée est requise. Certaines exemptions sont accordées sur la base des dispositions transitoires.

Le Groupe appliquera la norme à partir de la date d'entrée en vigueur obligatoire du 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a l'intention d'appliquer la méthode de transition simplifiée et de ne pas adapter l'information comparative pour la période préalable à cette première application. A la date de la première application, une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés pour les contrats de location qui étaient considérés auparavant, conformément à IAS 17, comme des contrats de location simple. Cette obligation locative est évaluée à la valeur au comptant des loyers restants, actualisée sur la base du taux d'intérêt marginal du Groupe à la date de la première application. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué à un montant correspondant à l'obligation locative (des dépenses locatives anticipées ou à payer éventuelles).

Le Groupe n'a aucun engagement en tant que bailleur.

A la date de déclaration, le Groupe avait des engagements non résiliables du chef de contrats de location simple de 5,8 M€.

Le Groupe a constaté que l'application d'IFRS 16 sur ses engagements non résiliables concernant les contrats de location simple existant à la date de clôture du bilan se traduira au 1^{er} janvier 2019 par des actifs et des obligations pour paiements futurs de 4,7 M€. Par ailleurs, l'application d'IFRS 16 concernant ses engagements aura un impact sur l'EBITDA de +1,4 M€, ainsi qu'un impact sur les amortissements de -1,3 M€ et sur les intérêts de -0,1 M€. L'application d'IFRS 16 dans les entreprises évaluées suivant la méthode de la mise en équivalence n'a pas d'effet matériel sur le résultat consolidé.

Lors du calcul de ces impacts, les accords dont l'actif présente une valeur faible et les contrats de location de courte durée ne sont pas pris en compte.

En ce qui concerne les autres normes modifiées et nouvelles, le Groupe ne s'attend pas à ce que leur première application ait un impact significatif sur ses comptes annuels. Le Groupe n'a pas l'intention de procéder à l'application anticipée de ces normes modifiées et nouvelles.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les données financières de Roularta Media Group SA, de ses filiales et de ses coentreprises (joint-ventures), après élimination de toutes les opérations significatives entre les sociétés du Groupe.

Les filiales sont les entreprises sur lesquelles Roularta Media Group SA exerce une influence décisive (contrôle). C'est le cas lorsque Roularta Media Group est exposé à, ou a le droit à des rendements variables provenant de son investissement dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Toutes les transactions intragroupe, soldes intragroupe et gains non réalisés sur des opérations intragroupe sont éliminés ; les pertes latentes sont également éliminées à moins qu'il s'agisse d'une dépréciation permanente.

La partie du capital propre et du bénéfice attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée séparément dans le bilan ou le compte de résultats. Les changements dans l'actionnariat du Groupe dans les filiales, dans lesquelles le Groupe ne perd pas le contrôle, sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres. Ainsi, les valeurs comptables nettes des intérêts du Groupe et les intérêts minoritaires sont ajustés à la participation relative dans ces filiales. Les différences entre l'ajustement des intérêts minoritaires et la juste valeur du prix d'acquisition payé ou reçu sont comptabilisées directement en capitaux propres. Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, le bénéfice ou la perte sur cession est calculé comme la différence entre :

- la juste valeur de la contrepartie reçue ainsi que la juste valeur de toute participation conservée et
- la valeur comptable nette des actifs (y compris le goodwill), des dettes et des intérêts minoritaires dans la filiale avant son élimination.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle la société mère obtient le contrôle jusqu'à la date où elle perd le contrôle.

Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice comptable que celui de la société mère, en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements similaires.

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition.

Les coentreprises et entreprises associées

Il est question d'une **coentreprise** lorsque Roularta Media Group SA a convenu contractuellement de partager le contrôle avec une ou plusieurs parties, ce qui est seulement le cas lorsque des décisions sur les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui exercent un contrôle conjoint. Un accord de coentreprise peut être traité comme une activité conjointe (si Roularta Media Group SA a des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs) ou comme une entité commune/coentreprise (lorsque Roularta Media Group SA a uniquement droit à l'actif net).

Les entreprises associées sont les sociétés dans lesquelles Roularta Media Group SA a, directement ou indirectement, une influence notable et qui ne sont pas des filiales ou des coentreprises. Ceci est censé être le cas si le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote attachés aux actions.

Les informations financières relatives à ces entreprises sont préparées en utilisant les méthodes comptables du Groupe. Lorsque le Groupe exerce un contrôle conjoint acquis dans une coentreprise ou obtient une influence notable dans une entreprise associée, la part des actifs acquis, des passifs et des passifs éventuels est réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Si le prix d'acquisition excède la juste valeur de la part des actifs acquis, passifs et passifs éventuels acquis, cette différence est comptabilisée comme goodwill. Si ce goodwill est négatif, cette différence est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultats. Ensuite, la part du Groupe dans le résultat des coentreprises et des entreprises associées, conformément à la mise en équivalence dans les états financiers consolidés, est comptabilisée jusqu'au jour où le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

Dès l'instant où la part du Groupe dans la perte de l'entreprise associée dépasse sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à zéro et les pertes futures ne sont plus prises en compte à moins que le Groupe n'ait garanti les obligations de l'entreprise associée. Dans ce cas, la perte cumulée est comptabilisée sous la rubrique « provisions pour autres risques et charges ».

Les plus-values latentes découlant des transactions avec les coentreprises et entreprises associées sont éliminées à concurrence de l'intérêt du Groupe dans la participation à la coentreprise ou à l'entreprise associée.

La valeur comptable nette des participations dans des coentreprises et entreprises associées est réévaluée s'il y a des indices de réduction de valeur ou des indices que les réductions de valeur comptabilisées antérieurement ne se justifient plus. Les

participations dans des coentreprises et entreprises associées dans le bilan comprennent également la valeur comptable du goodwill connexe.

La part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises est incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

Acquisitions de sociétés filiales

Le prix d'acquisition (la contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises) est estimé comme le total de la juste valeur à la date d'acquisition de l'actif transféré, du passif engagé ou repris et des capitaux propres émis par le repreneur. Le prix d'acquisition comprend aussi tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle.

Les coûts relatifs à l'acquisition sont comptabilisés comme des charges dans la période où ces coûts sont faits.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont estimés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, toute participation ne donnant pas le contrôle détenue dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation contrôlante dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix du principe de valorisation est fait sur une base transaction par transaction.

Acquisitions de sociétés filiales avant le 1^{er} janvier 2010

Celles-ci sont comptabilisées conformément à la version précédente d'IFRS 3.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées, lors de leur comptabilisation initiale dans la monnaie fonctionnelle, en appliquant au montant en monnaie étrangère le cours du jour à la date de la transaction. A chaque date de clôture, les éléments monétaires sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les écarts de change résultant du

règlement d'éléments monétaires ou de la conversion d'éléments monétaires à des cours différents de ceux qui ont été utilisés lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisés en produits ou en charges comme autres produits ou charges d'exploitation, de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et passifs monétaires et non monétaires des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas la monnaie d'une économie hyperinflationniste et n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges de tous les exercices présentés sont convertis aux cours de change en vigueur aux dates des transactions. Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

Immobilisations incorporelles autres que le goodwill

Les immobilisations incorporelles comprennent les titres, les logiciels, les concessions, droits de reproduction et droits similaires etc., acquis de tiers ou reçus par apport, de même que les logiciels développés en interne.

Les dépenses de recherche effectuées dans le but d'acquérir une nouvelle expertise scientifique ou technologique sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts encourus pendant la phase de développement dans laquelle les résultats de la recherche sont utilisés dans un plan ou un projet pour la création de produits et processus nouveaux ou améliorés de façon significative, ne sont repris au bilan que dans la mesure où le produit ou le processus est faisable tant techniquement que commercialement, le Groupe dispose de moyens suffisants pour achever leur réalisation et il peut être démontré que l'actif générera des avantages économiques futurs probables.

Les coûts activés comprennent le coût des matériaux, les frais de personnel directs et une part proportionnelle des frais fixes.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles cumulées.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité attendue et suivant la méthode linéaire à partir de la date à laquelle elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

• Développement	3 ans
• Logiciels	3 à 5 ans
• Concessions, droits de reproduction et droits similaires	selon leur durée d'utilité attendue
• Marques (depuis 2018)	40/20/10/5 ans (voir aussi les plus importantes concernant les estimations)

Avant juin 2018, en vertu d'IAS 38.107, la plupart des titres ont été considérés comme des actifs à durée d'utilité indéterminée et ne sont par conséquent pas amortis, mais soumis annuellement à un test de dépréciation. D'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie n'étaient pas non plus amorties mais soumises chaque année à un test de dépréciation.

Goodwill

Lors de l'acquisition de sociétés filiales, le goodwill est comptabilisé à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et (dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes) de la juste valeur de la participation précédemment détenue, par rapport au solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Si, même après sa réévaluation, ce total se traduit par un montant négatif, ce bénéfice est comptabilisé immédiatement dans le compte de pertes et de profits.

En vertu de l'application d'IFRS 3, le goodwill n'est pas amorti mais soumis au moins annuellement à un test de dépréciation, donc aussi chaque fois qu'il y a une indication qu'une unité génératrice de flux de trésorerie est soumise à une réduction de valeur.

Le goodwill généré lors de l'acquisition des coentreprises ou des entreprises associées est pris en compte dans la valeur comptable de la participation correspondante et non testé séparément pour dépréciation, la valeur comptable totale de l'investissement est testée comme un actif unique en conformité avec la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend le prix d'achat initial augmenté des autres coûts directs d'acquisition (par exemple les taxes non récupérables, le transport). Le coût des immobilisations corporelles produites en interne comprend le coût des matériaux, les frais de salaires directs et une part proportionnelle des frais fixes de production.

Le Groupe a fait usage de l'exemption prévue par la norme IFRS 1 pour considérer la juste valeur de certaines immobilisations corporelles à la date de transition, à savoir le 1^{er} janvier 2003, comme étant leur coût présumé. Cette juste valeur est basée sur la valeur en continuité d'exploitation (going concern) comme définie par des experts indépendants et est appliquée à tous les terrains et bâtiments du Groupe ainsi qu'aux presses à imprimer et aux lignes de finition.

Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont classés en tant que contrats de location-financement. Au commencement de la durée du contrat de location-financement, les contrats sont repris dans le bilan à la juste valeur du bien loué ou, si elle est inférieure, à la valeur actualisée des loyers minimaux estimés, ces deux valeurs étant déterminées à la conclusion du contrat de location.

Les loyers minimaux sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période. Les loyers conditionnels sont comptabilisés comme une charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle (c.-à-d. son coût moins sa valeur résiduelle) est comptabilisé dans le résultat selon la méthode linéaire à partir du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sur sa durée d'utilité attendue.

Les durées d'utilité suivantes sont appliquées :

• Bâtiments	
» réévalué	20 ans
» non réévalué	33 ans
» bâtiments sur terrain en emphytéose	durée de l'emphytéose
» transformation avec plus-value significative	10 ans
• Installations, machines et outillage	
» presses et lignes de finition	3 à 20 ans
» décors TV	3 ans
» autres	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	5 à 10 ans
• Matériel électronique	3 à 5 ans
• Matériel roulant	4 à 5 ans
• Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans
• Immobilisations en cours et avances payées	pas d'amortissements
• Contrats de location et droits similaires	
» presses et lignes de finition	3 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont supposés d'avoir une durée d'utilité indéfinie.

Actifs financiers

Critères de comptabilisation initiale et d'abandon d'actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe est partie à des dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers ne sont plus repris lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier expirent ou lorsque le Groupe transfère l'actif financier ainsi que ses risques et avantages.

Classification et première évaluation des actifs financiers

Lors du premier traitement, un actif financier est classé dans l'une des trois catégories d'évaluation suivantes :

- (a) Actifs financiers évalués au coût amorti
- (b) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
- (c) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, hormis les créances commerciales qui ne comportent pas de composante de financement importante. Celles-ci sont évaluées lors de leur première comptabilisation à leur prix de transaction. Les frais de transaction imputables directement à l'acquisition d'actifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers lors de la première reconnaissance, à l'exception de la catégorie des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, auquel cas les frais de transaction sont comptabilisés directement dans le compte de résultat.

Evaluation ultérieure d'actifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils répondent aux conditions suivantes (et qu'ils ne sont pas désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat) :

- l'actif financier est détenu au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie concernant exclusivement des remboursements et des paiements d'intérêts sur le montant du principal en cours.

Après la première évaluation, ils sont évalués au coût amorti suivant la méthode du taux effectif.

Lorsque l'effet de l'actualisation n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas appliquée.

Les créances à long terme, les créances commerciales, les créances à court terme, la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont classés et évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le Groupe évalue les actifs financiers à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu au sein d'un modèle économique dont l'objectif est atteint aussi bien par la perception de flux de trésorerie contractuels que par la vente d'actifs financiers, et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie concernant exclusivement des remboursements et des paiements d'intérêts sur le montant du principal en cours.

Un bénéfice ou une perte découlant du changement de la juste valeur de l'actif financier est repris dans les autres parties du résultat global et accumulé dans la réserve de réévaluation. Seuls les dividende sont comptabilisés dans le compte de résultat. Les montants présentés dans les autres parties du résultat global ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat. Toutefois, l'entité peut reclasser le bénéfice ou la perte cumulative au sein de ses fonds propres.

Il n'y a pas d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du Groupe.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers détenus au sein d'un modèle économique autre que «visant à en percevoir les flux de trésorerie contractuels» ou «visant à en percevoir les flux de trésorerie contractuels ou de vendre des actifs financiers» sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lors d'une première comptabilisation, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres parties du résultat global les modifications ultérieures dans la juste valeur d'un investissement ou d'un instrument de capitaux propres qui relève du champ d'application d'IFRS 9 et qui n'est pas détenu à des fins commerciales, et qui n'est pas non la contrepartie éventuelle d'un acquéreur dans un regroupement d'entreprises soumis à IFRS 3.

Le Groupe a aussi la possibilité d'évaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat un actif financier qui est normalement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, si cette approche permet d'éliminer ou de réduire une incohérence dans l'évaluation ou dans la comptabilisation (un «accounting mismatch»).

Un bénéfice ou une perte qui découle du changement de la juste valeur de l'actif financier est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les actifs financiers (investissements en actions non cotées) qui sont classés dans la rubrique «Autres participations» sont considérés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces investissements en actions ont été évalués au cours de la période comparative, sous IAS 39, au coût moins les réductions de valeurs exceptionnelles éventuelles, étant donné que la juste valeur ne pouvait pas être évaluée de manière fiable. Le management peut aussi constater sous IFRS 9 que le coût représente une évaluation correcte de la juste valeur pour ces investissements en actions non cotées des entreprises entièrement consolidées lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations récentes permettant de mesurer la juste valeur ou lorsqu'il existe une large fourchette d'évaluations possibles de la juste valeur et que le coût représente la meilleure estimation de la juste valeur dans cette fourchette. Le Groupe doit toutefois recourir à toutes les informations relatives aux activités de la participation qui devient disponible après la date de la première comptabilisation. Si de tels facteurs pertinents existent et s'ils révèlent que le coût pourrait ne pas être représentatif de la juste valeur, le Groupe doit déterminer la juste valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente sous IAS 39 (périodes comparatives)

Toutes les immobilisations financières disponibles à la vente sont comptabilisées la première fois à leur juste valeur, majorée des frais d'acquisition de ces investissements. Les variations de valeur sont comptabilisées dans les fonds propres en tant que réserve de réévaluation jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, ou jusqu'à ce qu'il y ait des indications qu'un actif financier est soumis à une réduction de valeur exceptionnelle. Les

investissements en actions classées comme «disponibles à la vente» dont il n'existe pas de cotation sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable par d'autres méthodes d'évaluation sont évalués à leur coût.

Réduction de valeur exceptionnelle des actifs financiers

Le Groupe détermine à chaque date de déclaration la valeur de la provision pour pertes (réduction de valeur exceptionnelle). Il comptabilise cette réduction de valeur exceptionnelle pour les pertes de crédit à prévoir pendant la durée sur tous les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté sensiblement – soit sur une base individuelle, soit sur une base collective – depuis la première comptabilisation, compte tenu de toutes les informations raisonnables et fondées, y compris prospectives. Concrètement, les actifs suivants sont repris dans l'évaluation de la réduction de valeur exceptionnelle du Groupe : créances commerciales ; créances (à taux fixe et à taux flottant) ; trésorerie et équivalents de trésorerie.

Pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement importante (soit la quasi-totalité des créances commerciales), IFRS 9 offre une méthode simplifiée pour la mesure de la compensation des pertes à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues. Pour des informations plus détaillées à ce propos, voir ci-après, sous «Clients et autres créances».

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût (coût d'acquisition ou de transformation) selon la méthode FIFO (first-in, first-out) ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Le coût de transformation reprend tous les coûts directs et indirects nécessaires pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation est définie comme le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks obsolètes et à rotation lente sont systématiquement dépréciés.

Clients et autres créances

Les clients et autres créances à court terme sont comptabilisés à leur coût diminué des corrections de valeur appropriées pour les montants non recouvrables attendus.

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur la base d'une évaluation de tous les montants ouverts. Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

Pour les créances commerciales qui ne contiennent pas de composante de financement importante (soit la quasi-totalité des créances commerciales), la provision pour les pertes est évaluée à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues au cours de la durée. Il s'agit des pertes de crédit attendues qui découlent de tous les défauts de paiement éventuels pendant la durée de vie attendue de ces créances commerciales, sur la base d'une matrice de prévisions qui tient compte des informations historiques sur les défauts de paiement, adaptée en vue d'une information prospective par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 120 jours ou font l'objet d'une procédure de recouvrement. Néanmoins, le Groupe considère également qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe reçoive intégralement les montants contractuels dus avant la prise en compte d'une quelconque protection de crédit détenue par le Groupe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement.

Actifs destinés à la vente

Les actifs non courants et groupes d'actifs sont classés comme destinés à la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est considérée remplie uniquement lorsque l'actif (ou groupe d'actifs) est disponible pour

la vente immédiate en l'état sous réserve de conditions habituelles et coutumières pour la vente de tel actif (ou groupe d'actifs) et que cette vente est hautement probable. La direction doit s'engager à la vente, qui devrait être reconnue comme une vente réalisée endéans un an à partir de la date de la classification.

Lorsque le Groupe s'est engagé à un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et passifs de cette filiale sont classés comme destinés à la vente lorsque les critères décrits ci-dessus sont remplis, indépendamment du fait que le Groupe conserve ou pas un intérêt minoritaire dans son ancienne filiale après la vente.

Lorsque le Groupe s'est engagé à un plan de vente impliquant la cession d'une participation, ou d'une partie d'une participation, dans une entreprise associée ou une coentreprise, la participation ou la partie de la participation qui est éliminée, est classée comme destinée à la vente lorsque les critères décrits ci-dessus sont remplis. A partir de ce moment, le Groupe cesse d'utiliser la mise en équivalence pour la partie qui est répertoriée comme destinée à la vente.

Toute partie d'une participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise qui n'a pas été classée comme destinée à la vente continue d'être comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence. Le Groupe cesse d'utiliser la mise en équivalence au moment de la vente lorsque la vente entraîne la perte d'une influence significative du Groupe sur l'entreprise associée ou la coentreprise.

Après que la vente a eu lieu, la participation conservée dans l'entreprise associée ou la coentreprise est comptabilisée conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* à moins que la participation conservée continue d'être une entreprise associée ou une coentreprise, auquel cas le Groupe utilise la méthode de la mise en équivalence (voir la règle comptable ci-dessus relative aux participations dans des entreprises associées ou des coentreprises).

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible entre leur valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Actions propres

Les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres.

Provisions

Une provision est comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Lorsque le Groupe s'attend à être remboursé de tout ou une partie des dépenses nécessaires au règlement d'une provision, l'actif qui en résulte est comptabilisé au moment où il a la quasi-certitude de recevoir le remboursement.

Restructuration

Une provision pour restructuration est constituée si le Groupe approuve un plan détaillé et formalisé de restructuration et si, soit il a commencé à exécuter le plan, soit il a annoncé les principales caractéristiques du plan aux personnes concernées.

Avantages du personnel

Obligations en termes de pensions

Il existe dans le Groupe un ensemble de « régimes à cotisations définies ». En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des « régimes de pension à prestations définies ». Ces régimes financés par les assurances de groupe ont été traités dans le passé (avant 2015) comme des « régimes à cotisations définies ». La nouvelle législation, entrée en vigueur en décembre 2015, entraîne la qualification obligatoire en tant que « régimes de pension à prestations définies ». La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée selon la méthode « projected unit credit », avec calcul actuariel qui se fait à la fin de chaque année.

Pour les « régimes de pension à prestations définies », les provisions sont constituées en calculant la valeur actuelle actuarielle des interventions futures aux travailleurs concernés. Les frais de pension à prestations définies sont répartis en 2 catégories :

- les frais de pension, bénéfices et pertes sur réductions et liquidations imputés à l'année de service et à des années antérieures ;
- les charges ou revenus d'intérêts nets.

Les charges des temps de service passés, les charges d'intérêts nets, la réévaluation d'autres rémunérations du personnel à long terme, les frais administratifs et l'impôt pour l'année sont repris sous les rémunérations du personnel dans le compte de résultats consolidé. La réévaluation de l'obligation nette des prestations définies est reprise dans l'état du résultat global comme partie des autres éléments du résultat global.

Le Groupe prévoit également une provision pour pension de retraite anticipée. Le montant de cette provision correspond à la valeur actuelle des avantages futurs promis aux employés concernés.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Plusieurs plans de droits de souscription et d'options sur actions permettent aux membres de la direction et du cadre d'acquérir des actions de la société. La norme IFRS 2 est appliquée sur toutes les transactions dont le paiement est fondé sur des actions, attribuées après le 7 novembre 2002 et non encore devenues inconditionnelles au 1^{er} janvier 2005. Le prix d'exercice d'une option est déterminé sur la base du cours de clôture moyen de l'action au cours des trente jours précédant la date de l'offre des options ou le dernier cours de clôture précédent la date de l'offre. La juste valeur de l'option est calculée sur la base de la formule Black & Scholes. Lorsque les options sont exercées, les fonds propres sont majorés du montant reçu.

Autres avantages du personnel non courants

Les autres avantages du personnel non courants comprennent essentiellement des avantages tarifaires futurs des abonnements, ainsi que des primes de jubilé. Le montant de cette provision correspond à la valeur actuelle des avantages futurs.

Dettes financières

Les dettes financières, à l'exception des produits dérivés, sont reprises initialement à la juste valeur des sommes reçues, après déduction des frais de transaction. Au cours des exercices ultérieurs, elles sont évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Si des dettes financières sont couvertes par des produits dérivés qui servent comme couverture de la juste valeur, elles sont évaluées à leur juste valeur.

Dettes commerciales

Les dettes commerciales à court terme sont comptabilisées à leur coût.

Impôts

La charge (le produit) d'impôt sur le résultat de l'exercice est le montant total compris dans le compte de résultats au titre d'impôts courants et d'impôts différés. Les impôts sont comptabilisés en produit ou en charge et inclus dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où les impôts sont générés par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les impôts courants de l'exercice et des exercices précédents sont comptabilisés en tant que passif dans la mesure où ils ne sont pas payés. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. Les calculs de l'impôt courant de l'exercice et des exercices précédents sont effectués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés en appliquant l'approche bilan de la méthode du report variable (liability method) à toutes les différences temporelles entre la base fiscale et la valeur comptable utilisée pour les besoins de l'information financière et ceci aussi bien pour les actifs que pour les passifs. Les calculs sont effectués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

En application de cette méthode, le Groupe est tenu notamment de comptabiliser des impôts différés en cas de regroupement d'entreprises suite à la différence entre la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis et leur base fiscale par le fait du regroupement.

Un actif d'impôts différés ne sera comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible. Lorsqu'il n'est plus probable que l'avantage fiscal pourra être réalisé, l'actif d'impôts différés est décomptabilisé.

Subventions publiques

Les subventions liées à des actifs sont comptabilisées à la juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. La subvention publique est présentée en produits différés.

Les subventions des pouvoirs publics en compensation de frais faits par le Groupe sont systématiquement reconnues comme recettes sous les autres produits d'exploitation dans la même période que celle où ces frais sont faits.

Produits

Le Groupe applique le modèle en cinq étapes pour la justification des recettes qui découlent des contrats conclus avec les clients. Les produits sont comptabilisés pour le montant de la rétribution auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange du transfert des biens ou services à un client.

Les principales activités dont Roularta Media Group tire ses recettes sont décrites ci-dessous par segment. Le Groupe comprend deux segments opérationnels : «Media Brands» et «Printing Services».

Au sein du segment « Media Brands » (les marques exploitées par RMG et ses participations), les recettes sont générées en premier lieu par des magazines, la presse gratuite, les journaux, la télévision, les événements et les services en ligne. La durée typique des contrats conclus avec des clients est donc de 12 mois au plus.

Les produits comprennent essentiellement des revenus d'abonnement, des revenus des ventes au numéro, des revenus publicitaires et des revenus générés par les extensions de ligne des marques.

La reconnaissance des recettes coïncide en général au transfert des biens livrés. En ce qui concerne les abonnements, un montant est perçu soit en début de période, soit périodiquement, pour la période au cours de laquelle les magazines sont livrés. Le chiffre d'affaires des magazines est étalé dans le temps et est attribué à la période correcte, soit à la date de parution des numéros. Lors de la perception d'acomptes pour un abonnement, par exemple, un «passif de contrat» est reconnu jusqu'à la fin de l'abonnement. Les recettes des ventes au numéro sont reprises suivant la date de parution du numéro. La reconnaissance du chiffre d'affaires publicitaires se fait lors de la parution de l'annonce.

Par ailleurs, il y a le segment «Printing Services», qui comprend les activités de prépresse et d'imprimerie pour les marques internes et les clients externes. Les activités de prépresse concernent la composition des magazines avant qu'ils sortent de presse.

La reconnaissance du chiffre d'affaires lié aux activités de prépresse ou d'imprimerie coïncide avec la fourniture du service/des marchandises, soit avec la fourniture du service prépresse terminé ou la livraison de l'imprimé.

Les recettes des contrats d'échange concernent des transactions entre deux parties, où des services et biens non équivalents sont vendus réciproquement. Ces transactions sont évaluées sur la base du prix du marché en vigueur, compte tenu des réductions applicables qui s'appliquent également à des transactions similaires non concernées par l'échange.

Frais financiers

Les frais financiers sont repris comme charge dans la période où ils sont faits.

Réductions de valeurs exceptionnelles

En application de la norme IAS 36, pour l'établissement de la valeur comptable des actifs du Groupe, à chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif

a pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, il faut procéder à l'estimation de la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une entité génératrice est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultats.

Au 30 juin 2018, chaque unité génératrice de trésorerie représentait un groupe identifiable d'actifs de même profil de risque, générant un afflux de trésorerie et indépendant dans une grande mesure de l'afflux de trésorerie des autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie identifiées sont les suivantes : News Belgique (Le Vif/L'Express, Knack, Krant van West-Vlaanderen...), Lifestyle Belgique (Nest, Plus Belgique, Bodytalk...), Business Belgique (Canal Z/Kanaal Z, Trends-Tendances, Trends, Trends Top...), Free Press Belgique (Deze Week, De Zondag, Steps...), Free Press autres pays (Zeeuwsch-Vlaams Advertentieblad), Entertainment Belgique.

A partir du 30 juin 2018 (voir Annexe 15), chaque marque est considérée comme une unité génératrice de trésorerie distincte. Au 31/12/2018, les marques suivantes présentes encore une valeur : Femmes d'Aujourd'hui/Libelle, GAEL/Feeling, Flair, La Maison Victor, Shedeals, Zappy parents, Communiekrant, Le Vif/L'Express, les titres fiscaux et juridiques, les Editions Top, STERCK. et Landleven. Par ailleurs, il y a une série de marques qui n'ont pas de valeur, soit par création propre, soit par réduction de valeur exceptionnelle. Il s'agit notamment de : Le Vif Weekend, Focus Vif, Knack, Knack Weekend, Knack Focus, Sport/Foot Magazine, Sport/Voetbal-magazine, Trends-Tendances, Trends, Trends Style, Nest, Télépro, Plus Magazine, Deze Week, De Zondag, Steps, Krant van West-Vlaanderen, De Weekbode, De Zeewacht, Media Club, Vlan.be, Canal Z/Kanaal Z...

La détermination de la valeur d'utilité est basée sur la méthode des discounted cash flows, soit l'évaluation des flux de trésorerie futurs générés par l'exploitation continue de l'unité compte tenu, par le management, d'une projection de flux de tréso-

rigerie basée sur un business plan de cinq ans. Les flux de trésorerie futurs sont escomptés sur la base d'un coût moyen pondéré du capital. Pour émettre des pronostics quant aux flux de trésorerie après le dernier exercice budgétaire, ils font l'objet d'une extrapolation compte tenu d'un taux de croissance.

La détermination du coût moyen pondéré du capital et du taux de croissance tient compte du taux d'intérêt et du profil de risque de Roularta Media Group dans son ensemble. Les présomptions sont appliquées sur toutes les unités génératrices de trésorerie du Groupe.

La détermination de la juste valeur hors frais de vente est basée soit sur une méthode empirique où un multiple de transactions, engendré d'une part par des transactions comparables dans le secteur des médias et, de l'autre, par des données basées sur l'expérience, a été appliquée sur le critère chiffre d'affaires, soit sur une valeur de marché basée sur des transactions similaires dans le marché.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de limiter les risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères et des taux d'intérêt.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Consécutif à la comptabilisation initiale, les instruments financiers dérivés sont réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

La comptabilité de couverture est appliquée à toutes les couvertures qui remplissent les conditions requises de comptabilité de couverture quand la documentation de couverture exigée existe et quand la relation de couverture est considérée comme effective.

Couverture de la juste valeur

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre les variations en termes de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ou d'un engagement ferme, il est classé comme couverture de la juste valeur. Ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur et classés dans la rubrique « Produits dérivés financiers ». Tout bénéfice ou toute perte provenant de ces instruments de couverture est comptabilisé en compte de résultats et l'élément couvert est aussi déclaré à sa juste valeur dans le respect du risque qui a été couvert, duquel le bénéfice ou la perte est comptabilisé directement en compte de résultats.

Couvertures de flux de trésorerie

Les changements de la juste valeur d'un instrument de couverture qui répond aux critères de couverture efficace des flux de trésorerie sont comptabilisés dans les capitaux propres, et plus précisément dans la réserve de couverture.

Produits dérivés qui ne sont pas considérés comme instrument de couverture

Certaines opérations de couverture ne sont pas prises en considération pour la comptabilité de couverture selon les critères spécifiques de la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et ce, même si elles offrent une couverture économique selon la politique du Groupe en matière de risque. Les changements de la juste valeur de ces instruments sont pris directement en résultat.

Appréciations cruciales et sources d'incertitude les plus importantes concernant les estimations

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS requiert que le management émette des jugements et fasse des estimations et des suppositions susceptibles d'avoir une influence sur les montants repris dans les états financiers.

Les estimations et les suppositions qui y sont afférentes sont basées sur l'expérience du passé ainsi que sur différents autres facteurs qui, vu les circonstances, sont considérés comme raisonnables. Les résultats de ces estimations constituent la base du jugement à émettre sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne ressort pas clairement d'autres sources. Les résultats réels peuvent s'écartier de ces estimations. Les estimations et les suppositions qui y sont afférentes font l'objet d'une évaluation périodique.

Les plus importantes concernant les estimations :

Modification de la durée d'utilité des marques :

Au 30 juin 2018, la plupart des marques individuelles affichaient une durée d'utilité illimitée (valeur comptable 31/12/2017 : 70.339 K€). Compte tenu de l'évolution attendue du marché, RMG a constaté au 30 juin 2018 que le maintien de la durée d'utilité illimitée pour les marques individuelles n'est plus tenable. En effet, cette approche ne serait pas un reflet correct de la durée d'utilité attendue de ces marques. A la fin du premier semestre 2018, le conseil d'administration et le management de Roularta Media Group ont dès lors décidé que suite au bilan

des marques et compte tenu de la pression que subit le secteur médiatique, une modification de l'estimation de la durée d'utilité de toutes les marques de RMG était nécessaire. Par conséquent, la durée d'utilité de toutes les marques à durée d'utilité indéterminée a été convertie en une durée d'utilité déterminée ; des amortissements doivent dès lors être comptabilisés par marque.

La répartition de la durée d'utilité ci-dessous reproduit un raisonnement et une ligne directrice mais le management a effectué une évaluation individuelle pour chaque détermination de durée d'utilité. La durée d'utilité est évaluée par le management sur la base des connaissances et réalités en cours dans le secteur médiatique. Quatre groupes sont distingués pour la détermination initiale de la durée d'utilité.

- Une durée d'utilité économique de 40 ans est attribuée aux «super» marques qui possèdent déjà une notoriété très prononcée, qui enregistrent encore une croissance de leur chiffre d'affaires et/ou EBITDA et qui affichent une valeur comptable inférieure à 10 fois l'EBITDA. Ces marques sont aussi reconnues en dehors du secteur médiatique (aux côtés d'autres grandes marques).
- Une durée d'utilité économique de 20 ans est attribuée aux marques qui possèdent déjà une notoriété ou qui peuvent encore améliorer leur chiffre d'affaires et/ou EBITDA, et qui affichent une valeur comptable inférieure à 10 fois l'EBITDA. Ces marques sont aussi reconnues en dehors du secteur (aux côtés d'autres grandes marques).
- Une durée d'utilité économique de 10 ans est attribuée aux marques matures dont le chiffre d'affaires/EBITDA est stable ou en légère baisse sur les cinq dernières années, mais dont la valeur comptable est supérieure à 1 M€. Il s'agit de marques qui possèdent une notoriété ou dont les valeurs sont reconnues dans le secteur dans lequel elles opèrent.
- Une durée d'utilité économique de 5 ans est attribuée aux marques jeunes (âgées de quelques années) ou petites, qui ont encore beaucoup à prouver mais qui affichent un potentiel et dont la valeur comptable est limitée (< 1 M€). Leur durée d'utilité est limitée mais ces marques peuvent être développées au cours des prochaines années.

La modification de la durée d'utilité a pour conséquence qu'après la comptabilisation des réductions de valeur exceptionnelles sur ces marques, 1.825 K€ d'amortissements ont été comptabilisés au second

semestre 2018 pour Roularta Media Group SA et ses filiales, et 2,1 M€ pour les coentreprises (100 %). Les amortissements attendus sur ces marques en 2019 s'élèvent à 3,6 M€ pour Roularta Media Group SA et ses filiales (100 %) et 4,3 M€ pour les coentreprises (100 %), avec un impact sur l'EBITDA consolidé de Roularta Media Group de 2,1 M€ (50 %). L'évaluation et l'estimation de la durée d'utilité des marques requièrent des estimations significatives de la part du management, notamment aux niveaux suivants :

- Le classement d'une marque parmi les «super» marques, marques «en croissance», marques «matures» ou marques «jeunes» et «petites» ;
- L'évolution attendue du secteur ;
- Les performances attendues d'une marque au sein de ce marché.

Si la durée d'utilité restante de «L'Echo / De Tijd» était ramenée en tant que «super» marque de 39,2 ans à respectivement 20 ou 10 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à respectivement 2,0 M€ ou 6,0 M€. La part dans le bénéfice de la coentreprise Mediafin baisserait alors de respectivement 1,0 M€ ou 3,0 M€.

Si la durée d'utilité restante des relations clients au sein de Mediafin était ramenée de 19,2 à 10 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à 1,4 M€. Si la durée d'utilité restante était ramenée à 5 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à 4,2 M€. La part dans le bénéfice de la coentreprise Mediafin baisserait alors de respectivement 0,7 M€ ou 2,1 M€.

Si la durée d'utilité restante de la marque «Femmes d'Aujourd'hui/Libelle», qui représente environ 50 % de la valeur comptable totale des marques au 31 décembre 2018, était ramenée de 19,5 à 10 ans, l'impact serait une charge d'amortissement annuelle complémentaire de 1,3 M€. Si la durée d'utilité restante était ramenée à 5 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à 3,8 M€.

Si la durée d'utilité restante de la marque «STERCK.» était ramenée de 18,5 à 10 ans, l'impact serait une charge d'amortissement annuelle complémentaire de 0,2 M€. Si la durée d'utilité restante était ramenée à 5 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à 0,6 M€.

Si la durée d'utilité restante de la marque «Landleven» était ramenée de 18,8 à 10 ans, l'impact serait une charge d'amortissement annuelle complémentaire de 0,4 M€. Si la durée d'utilité restante

était ramenée à 5 ans, la charge d'amortissement annuelle complémentaire s'élèverait à 1,2 M€.

Les analyses ci-dessus ont été effectuées pour toutes les marques qui affichaient en fin d'année une valeur comptable nette de plus de 4 M€.

Par ailleurs, nous souhaitons souligner que jusqu'à fin 2017 également, la durée d'utilité, et en particulier celle des titres médias à durée d'utilité indéterminée, était une importante source d'incertitude relative aux estimations. Cependant, en raison de la vision antérieure et de l'approche de portefeuille où différentes marques étaient regroupées dans une unité génératrice de trésorerie, la durée de vie utile n'était pas suffisamment reconnue comme une source importante d'incertitude relative aux estimations et n'était donc pas indiquée en tant que telle.

Réductions de valeur exceptionnelles sur actifs non financiers

Le test visant à déterminer s'il y a des réductions de valeur exceptionnelles sur immobilisations corporelles et goodwill requiert de formuler des estimations significatives concernant notamment les paramètres suivants : le taux d'actualisation, le taux de croissance des revenus publicitaires, le taux de croissance du nombre d'abonnés, des ventes au numéro et des prix des abonnements, l'évolution des coûts d'impression et du papier, et les coûts indirects. Lors de la mise en œuvre du test de dépréciation, le management recourt à l'historique de ces paramètres et à la prévision sur la façon dont

ces paramètres évolueront au cours de la période de 2019 à 2023 compris, suivant les informations connues au moment du test. Par ailleurs, le management formule une estimation du taux de croissance après 2023.

Une modification éventuelle d'un ou de plusieurs paramètres peut entraîner une modification significative de la valeur réalisable. Nous renvoyons à l'Annexe 15 où le résultat des tests effectués sur les réductions de valeur exceptionnelles et les détails et sensibilités y afférents sont expliqués.

Les créances fiscales différées

Les créances fiscales différées relatives à des pertes fiscales reportées et des déductions d'impôt ne sont reprises que dans la mesure où il est vraisemblable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour récupérer les pertes fiscales reportées et les déductions d'impôt.

Risque de crédit relatif aux clients

Le management assure le suivi de l'encours des créances commerciales en tenant compte du retard de recouvrement (aging), de l'historique des paiements et de la couverture par des assurances-crédits (voir Annexe 19).

Avantages du personnel non courants

Les engagements relatifs aux régimes de pension à prestations définies sont basés sur les présomptions actuarielles telles que le taux d'escompte et le rendement attendu sur fonds de placement (voir Annexe 27).

ANNEXE 2 - INFORMATION SECTORIELLE

I. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 *Secteurs opérationnels*, l'approche du management de la présentation financière de l'information sectorielle est appliquée. Suivant cette norme, l'information sectorielle à présenter doit correspondre aux rapports internes utilisés par les principaux décideurs opérationnels, sur la base desquels les performances internes des secteurs opérationnels de Roularta sont évaluées et des moyens sont attribués aux différents secteurs.

En 2018, les segments ont été redéfinis suite à la vente de Mediaaan. Du fait de cette vente, le segment Médias Audiovisuels était en effet devenu trop petit par rapport au segment Médias Imprimés. Aussi, à partir de 2018, le reporting financier de Roularta Media Group repose sur deux nouveaux segments: «Media Brands» et «Printing Services». Le segment «Media Brands» représente toutes les marques exploitées par RMG et ses participations. Il comprend toutes les ventes de publicités, d'abonnements, les ventes au numéro et extensions de ligne des marques. Le segment «Printing Services» regroupe quant à lui les activités de prépresse et d'imprimerie pour les marques internes et les clients tiers. Les activités de prépresse concernent la composition des magazines avant qu'ils sortent de presse.

Par ailleurs, contrairement aux années précédentes, seuls les chiffres consolidés sont publiés. La version combinée, où les coentreprises sont présentées via la méthode de l'intégration proportionnelle, appartient donc au passé. Désormais, le résultat des coentreprises n'est plus indiqué que sous «Part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises» (comptes de résultat) et sous «Participations valorisées selon la méthode de la mise en équivalence» (bilan). Par ailleurs, dans le reporting par segment, tout est publié désormais jusqu'au niveau de la marge brute. En effet, les deux nouveaux segments sont étroitement liés, et les services de support sont amplement partagés. Un changement d'allocation de ces coûts engendre une fluctuation importante au niveau de l'EBITDA, ce dont il ne pourrait pas être fait rapport de manière cohérente.

Les règles d'évaluation des secteurs opérationnels sont les mêmes que les règles d'évaluation du Groupe repris en Annexe 1.

Les prix des transferts entre secteurs sont déterminés sur la base du principe «at arm's length».

L'actif total et le passif total par segment ne sont pas revus à l'interne par le management et ne sont dès lors pas détaillés, conformément à IFRS 8.23. La scission de certains postes du bilan, à savoir les créances commerciales, les immobilisations corporelles et incorporelles et les stocks, demeure toutefois indiquée. Par ailleurs, conformément à IFRS 8.32, le chiffre d'affaires des clients externes était ventilé auparavant par type de chiffre d'affaires. Toutefois, l'information nécessaire à cette approche ne peut plus être fournie pour les nouveaux segments.

2018	en milliers d'euros	Media Brands	Printing Services	Eliminations entre secteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires sectoriel	241.570	78.180		-42.742	277.008
Ventes à des clients externes	239.999	37.008			277.008
Ventes provenant de transactions avec d'autres secteurs	1.571	41.172		-42.742	
Marge brute (*)	179.269	40.286		-2.870	216.685
Résultat non alloué (**)					-287.307
Résultat opérationnel après charges financières nettes					-70.622
Actifs					
Immobilisations incorporelles	57.790	6			57.796
Immobilisations corporelles	23.107	30.971			54.078
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	63.686				63.686
Stocks	273	6.075			6.348
Clients et autres créances, courants					
- Clients, bruts	55.028	7.720			62.748
- Clients et autres créances non alloués					3.008
Actifs non courants non alloués					8.548
Actifs courants non alloués					98.896
Total de l'actif					355.108
2017	en milliers d'euros	Media Brands	Printing Services	Eliminations entre secteurs	Total consolidé
Chiffre d'affaires sectoriel	221.436	78.343		-43.011	256.768
Ventes à des clients externes	219.831	36.937			256.768
Ventes provenant de transactions avec d'autres secteurs	1.605	41.406		-43.011	
Marge brute (*)	157.778	42.246		-2.741	197.283
Résultat non alloué (**)					-195.356
Résultat opérationnel après charges financières nettes					1.927
Actifs					
Immobilisations incorporelles	91.265	15			91.280
Immobilisations corporelles	25.014	30.413			55.427
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	10.285				10.285
Stocks	391	5.157			5.548
Clients et autres créances, courants					
- Clients, bruts	49.555	3.513			53.068
- Clients et autres créances non alloués					16.847
Actifs non courants non alloués					9.267
Actifs courants non alloués					46.383
Actifs non alloués classés comme détenus en vue de la vente					129.003
Total de l'actif					417.108

(*) La marge brute est le chiffre d'affaires plus la production immobilisée moins les approvisionnements et marchandises.

(**) Services et biens divers, frais de personnel, autres produits et charges d'exploitation, quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises, dépréciations, amortissements et provisions, produits financiers et charges financières.

II. Informations géographiques

Les informations géographiques ont été ventilées sur la base de deux marchés géographiques sur lesquels RMG est actif : la Belgique et les Pays-Bas. Les informations qui suivent donnent le détail du chiffre d'affaires et des actifs non courants (*) ventilés sur la base de la localisation géographique de la filiale (basée sur le siège de la filiale).

2018 - activités poursuivies	en milliers d'euros	Belgique	Pays-Bas	Total consolidé
Chiffre d'affaires sectoriel	269.007	8.001	277.008	
Actifs non courants (*)	103.854	8.020	111.874	
2017 - activités poursuivies	en milliers d'euros	Belgique	Pays-Bas	Total consolidé
Chiffre d'affaires sectoriel	254.492	2.276	256.768	
Actifs non courants (*)	138.051	8.655	146.706	

(*) *Les actifs non courants : autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi et les droits afférents aux contrats d'assurance.*

III. Informations relatives aux principaux clients

Vu la diversité des activités du Groupe et celle de son portefeuille clients, le Groupe n'a réalisé avec aucun client externe des revenus de transactions représentant au moins 10 pour cent de ses revenus. Pour la même raison, il n'y a aucune concentration des ventes à certains clients ou groupe de clients.

ANNEXE 3 - CHIFFRE D'AFFAIRES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

I. Décomposition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe ventilé par les différents types de chiffres d'affaires comprend :

Chiffre d'affaires	en milliers d'euros	2018	2017	Evolution
Publicité		129.176	134.681	-5.505
Abonnements et ventes au numéro		83.924	59.438	24.486
Imprimés pour des tiers		40.909	40.856	53
Extensions de ligne & autres services et biens		22.999	21.793	1.206
Chiffre d'affaires total	277.008	256.768	20.240	

Les activités d'imprimerie pour compte de tiers dépassent le chiffre d'affaires du segment Printing Services puisque des imprimés commerciaux sont également vendus par Media Brands.

Le chiffre d'affaires du Groupe ventilé entre les différentes catégories d'activités d'exploitation se compose de :

Chiffre d'affaires	en milliers d'euros	2018	2017	Evolution
Local Media Marques		74.862	83.108	-8.246
Magazines Marques		143.026	112.642	30.384
Imprimés pour des tiers et vente de papier		40.934	41.494	-560
Journaux Marques		12.391	13.096	-705
Audiovisuel Marques		5.795	6.428	-633
Chiffre d'affaires total	277.008	256.768	20.240	

Le produit d'opérations d'échange s'élève à 17.508 K€ (2017 : 13.465 K€).

Le chiffre d'affaires corrigé, c'est le chiffre d'affaires comparable, sans modification du cercle de consolidation, comprend :

Chiffre d'affaires corrigé	en milliers d'euros	2018	2017	Evolution
Publicité		119.240	133.560	-14.320
Abonnements et ventes au numéro		58.225	59.240	-1.015
Imprimés pour des tiers		40.907	40.830	77
Extensions de ligne & autres services et biens		19.642	21.753	-2.111
Chiffre d'affaires corrigé	238.014	255.383	-17.369	
Modifications du Groupe		38.994	1.385	37.609
Chiffre d'affaires consolidé	277.008	256.768	20.240	

Le chiffre d'affaires consolidé de 2018 présente une hausse de 7,9%, de 256,8 à 277,0 M€. Les reprises effectuées en 2018 (Women Brands, inclus dans le chiffre d'affaires consolidé à partir de juillet 2018) et 2017 (Landleven, à partir d'octobre 2017 et STERCK, à partir de juillet 2017) représentent une contribution positive au chiffre d'affaires de 39 M€. Le chiffre d'affaires de 2017 a été ajusté avec le chiffre d'affaires du second semestre des titres de la société Zeeuws Vlaams Mediabedrijf et des titres «Ik ga Bouwen & Renoveren / Je vais Construire & Rénover», vu la vente de ces activités vers le 30 juin 2018. Face à la baisse des revenus publicitaires chez Local Media (-14,0%) et les journaux (-9,5%), on observe une performance positive des revenus publicitaires pour Internet (+6,0%) et les magazines (+9,8%). Cette hausse de 9,8% des revenus publicitaires des magazines se compose d'une hausse de 18,6% pour les Women Brands et d'une baisse de 8,8% des marques News. Par ailleurs, les Women Brands et Landleven exercent un effet positif sur le marché des lecteurs: les revenus des ventes au numéro et des abonnements augmentent de 41,2%.

II. Effet IFRS 15

IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients* s'applique à partir de l'exercice 2018. L'application d'IFRS 15 n'a pas eu d'impact matériel sur la position financière ou sur les résultats du Groupe, seules les annexes explicatives sont plus étendues. Cet aspect est détaillé ci-dessous.

Les règles d'évaluation du Groupe concernant le chiffre d'affaires figurent à l'Annexe 1. La scission du chiffre d'affaires figure ci-dessus au point 3.1.

Les actifs contractuels découlant de la norme IFRS 15 (voir ci-dessous) sont inclus dans le bilan consolidé en tant que «clients et autres créances».

Les soldes découlant des contrats conclus avec les clients concernent :

	Annexe	2018	2017	Evolution
Créances				
Clients, bruts	19	62.748	53.068	9.680
Réduction de valeur sur créances douteuses, courant (-)	19	-3.554	-4.628	1.074
Actifs sur contrat				
Montants à facturer	19	3.518	3.090	428
Produits acquis		0	342	-342
Passifs sur contrat				
Acomptes reçus	29	25.138	18.709	6.429
Notes de crédit à établir	29	2.691	2.228	463
Soldes créateurs clients	29	932	1.223	-291
Produits à reporter	29	6.545	6.129	416
Obligations en matière de retours, remboursements et autres obligations comparables				
Notes de crédit à établir : provisions pour invendus	29	4.384	2.622	1.762

Roularta Media Groupe n'a pas de coûts de contrats, c.-à-d. de coûts liés en particulier à un client/contrat spécifique.

Obligations en matière de retours, remboursements et autres obligations comparables :

En ce qui concerne la vente via distribution presse vers la date de clôture du bilan : une provision pour invendus est comptabilisée sous notes de crédit à établir. Elle est basée sur des données relatives aux retours historiques.

Les actifs sur contrat concernent principalement des obligations de prestations qui sont accomplies mais qui n'ont pas encore été facturées. Lors de leur facturation, ces actifs sur contrat sont transférés sur les créances et deviennent donc inconditionnels.

Les passifs sur contrat concernent principalement les acomptes reçus de clients relativement à des abonnements et dont le produit est reconnu au moment de l'accomplissement de la prestation.

Les actifs et passifs sur contrat concernent des contrats clients qui sont en général réglés dans les douze mois suivant le début du contrat. Les informations concernant les créances commerciales sont détaillées à l'Annexe 19 *Clients et autres créances*.

Les clients augmentent avec la hausse des ventes au numéro. Les passifs sur contrat, qui se composent essentiellement des acomptes reçus, affichent une réelle hausse sous l'impulsion de la hausse du chiffre d'affaires des abonnements.

ANNEXE 4 - SERVICES ET BIENS DIVERS - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Les services et biens divers du Groupe comprennent :

	en milliers d'euros	2018	2017
Charges de transport et de distribution		-18.771	-17.618
Charges de marketing et de promotion		-24.230	-22.167
Commissions		-6.093	-4.920
Honoraires		-33.644	-27.405
Location (leasing opérationnel) et charges locatives		-10.480	-11.390
Energie		-2.078	-2.100
Sous-traitants et livraisons diverses		-10.832	-11.382
Rémunération administrateurs		-429	-429
Intérimaires		-3.269	-2.590
Frais de déplacement et d'accueil		-1.473	-1.041
Assurances		-473	-421
Autres services et biens divers		-504	-593
Total services et biens divers		-112.276	-102.056

Les commissions concernent des commissions (commissions de publicité, commissions de ventes au numéro et commissions abonnements) facturées par des tiers. Les honoraires comprennent les honoraires de rédaction et de photographie et les honoraires généraux.

La section sous-traitants et livraisons diverses comprend principalement les coûts de maintenance et de réparation, la télécommunication et les coûts de carburant. Les services et biens divers ont augmenté de 10.220 K€, soit 10,0 %, par rapport à l'an dernier. La plus grande hausse au sein des services et biens divers est celle des honoraires. Cette hausse provient essentiellement des Women Brands ; ces magazines qui font partie du Groupe depuis le 30 juin 2018 occasionnent une hausse des honoraires rédaction et photos de 4,8 M€. Par ailleurs, les nouvelles acquisitions de 2017, STERCK et Landleven, qui comptent en 2018 pour un exercice complet au sein du groupe, contribuent à l'augmentation des honoraires à concurrence de 1,1 M€.

La hausse des frais de transport et de distribution, de marketing et de promotion et les commissions s'explique aussi, en grande partie, par les nouveaux titres Women Brands.

ANNEXE 5 - FRAIS DE PERSONNEL - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	en milliers d'euros	2018	2017
Salaires et appointements		-65.597	-64.181
Cotisations de sécurité sociale		-21.826	-21.556
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions		-102	-125
Charges au titre d'avantages postérieurs à l'emploi		-3.203	-3.084
Autres frais de personnel		-3.794	-3.806
Total frais de personnel		-94.522	-92.752

En 2018, les charges au titre d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des charges relatives aux régimes à cotisations définies de 3.102 K€ (2017 : 2.898 K€).

Ceci concerne principalement les régimes belges financés par des assurances-groupe qui sont considérés à partir de 2015 sous IFRS comme des régimes à prestations définies, voir Annexe 27.

Emploi en équivalents temps plein	2018	2017
Nombre moyen de travailleurs	1.292	1.312
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	1.287	1.276

ANNEXE 6 - DÉPRÉCIATIONS SUR STOCKS ET SUR CRÉANCES - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	en milliers d'euros	2018	2017
Dépréciation sur stocks		-470	-384
Reprise de dépréciation sur stocks		384	321
Dépréciation sur créances commerciales		-3.580	-4.550
Reprise de dépréciation sur créances commerciales		4.554	4.121
Total dépréciations sur stocks et sur créances		888	-492

Sur la base de l'évaluation en fin d'exercice, la dépréciation sur stocks Roularta Books et sur créances commerciales de la fin de l'exercice antérieur est reprise, et une nouvelle dépréciation est comptabilisée.

En 2018, il y avait une augmentation nette de dépréciations sur stocks de 86 k€ (2017: 63 K€) et une reprise nette de dépréciations sur créances commerciales de 974 K€ (2017: une augmentation nette de 429 K€).

La reprise nette de la réduction de valeur en 2018 provient essentiellement de la reprise d'une réduction de valeur pour un client en faillite de 1 M€, passée définitivement en perte en 2018 (voir Annexe 7).

ANNEXE 7 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

	en milliers d'euros	2018	2017
Subsides d'exploitation		2.195	2.016
Plus-values sur réalisation d'immobilisations (in)corporelles		829	157
Plus-values sur réalisation (partielle) de filiales et coentreprises		364	116
Ecarts de conversion		1	24
Escomptes de paiement et produits financiers divers		849	833
Règlements divers		379	415
Dividendes		3	3
Plus-values sur réalisation d'autres créances		0	210
Autres produits d'exploitation		204	179
Total autres produits d'exploitation		4.824	3.953
Impôts autres que les impôts sur le résultat		-2.875	-2.440
Moins-values sur réalisation d'immobilisations (in)corporelles		-57	-16
Pertes sur clients		-1.526	-167
(Reprise de) dépréciation / (dépréciation) des autres créances (courantes)		8	-284
Ecarts de conversion		-4	-4
Différences de paiement, frais bancaires		-359	-498
Autres charges d'exploitation		-1.731	-2.013
Total autres charges d'exploitation		-6.544	-5.422

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement les subventions d'exploitation reçues par Roularta Media Group. La plus-value sur la réalisation d'immobilisations (in)corporelles en 2018 contient notamment la vente de Je vais Construire & Renover/Ik ga Bouwen & Renoveren.

La hausse des autres charges d'exploitation provient essentiellement de la perte prise sur les créances commerciales. Il y a un impact exceptionnel de 1,0 M€ pour une faillite de 2011, provisionnée il y a de nombreuses années et à présent annulée au sein des réductions de valeur sur créances (voir Annexe 6). L'effet de cette faillite est donc neutre en termes de pertes et profits.

ANNEXE 8 - RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES ET AUTRES RÉSULTATS UNIQUES - DES ACTIVITÉS POURSUVIES

	en milliers d'euros	2018	2017
Réductions de valeur exceptionnelles Roularta Media Group	-63.204	-3.085	
Réductions de valeur exceptionnelles Joint Ventures	-5.971	0	
Impôts différés exceptionnels Joint Ventures	1.278	0	
Total des résultats uniques	-67.897	-3.085	

En juin 2018, les unités génératrices de trésorerie de Roularta ont été redéfinies (voir Annexe 15). Cette modification a pour conséquence que des réductions de valeur exceptionnelles complémentaires à concurrence de 69,2 M€ ont été comptabilisées sur la valeur comptable nette de 198 M€ au 30/06/2018 (dont 80,5 M€ figurant au bilan des coentreprises). De ce montant, 63,2 M€ provient de Roularta Media Group SA et ses filiales (sous EBITDA) et 6,0 M€ des coentreprises. Compte tenu de la reprise des impôts différés liés aux différences temporelles dues à ces réductions de valeur exceptionnelles, l'impact sur l'EBITDA est de 4,7 M€.

En 2017, une réduction de valeur de 2,1 M€ a été appliquée sur le titre «Free Press autres pays». En outre, «Entreprendre/Ondernemen» a également été réduit de 0,6 M€ et les titres «Nouvelles Graphiques/Grafisch Nieuws» et «Technique et Management/Technisch Management», ainsi que «Bodytalk» et «Roularta.com» ont également subi une réduction de valeur pour un total de 0,4 M€.

ANNEXE 9 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES - DES ACTIVITÉS POURSUVIES

	en milliers d'euros	2018	2017
Produits d'intérêt	268	883	
Produits financiers	268	883	
Charges d'intérêt	-5.343	-5.741	
Charges financières	-5.343	-5.741	
Total charges financières nettes	-5.075	-4.858	

La baisse des produits d'intérêts s'explique en grande partie par le remboursement de la créance d'Altice. La dernière tranche de 15 M€ a été remboursée en avril 2018.

Les charges d'intérêts ont baissé suite à la diminution des dettes bancaires en cours. En 2018, on enregistre cependant une indemnité exceptionnelle lors de l'annulation des lignes de crédit.

ANNEXE 10 - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT - DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

I. Impôts sur le résultat - courants et différés

	en milliers d'euros	2018	2017
A. Impôts courants			
Impôts sur le résultat de l'exercice		-638	-234
Total impôts courants		-638	-234
B. Impôts différés			
Afférents à la naissance et à l'extourne des différences temporelles		16.649	5.485
Afférents à la modification de taux d'impôt		-2.503	-4.719
Afférents à la reprise de l'irrécouvrabilité (+) ou l'irrécouvrabilité (-) d'actifs d'impôts différés		-15.047	-15.109
Total impôts différés		-901	-14.343
Total impôts courants et différés		-1.539	-14.577

II. Rapprochement entre le taux d'impôt réglementaire et le taux d'impôt effectif

	en milliers d'euros	2018	2017
Résultat avant impôts		-70.622	-16.893
Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises		-1.831	921
Résultat avant impôts, quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises non incluse		-68.791	-17.814
Taux d'impôt réglementaire		29,58 %	33,99 %
Impôts sur base du taux d'impôt réglementaire		20.348	6.055
Ajustements aux impôts exigibles des exercices antérieurs (+/-)		1	84
Effet fiscal des charges non déductibles (-)		-834	-1.044
Effet fiscal des produits non imposables (+)			156
Effet fiscal de déduction pour investissement et des intérêts notionnels		-221	
Effet fiscal de non comptabiliser des actifs d'impôts différés sur pertes fiscales de l'exercice (-)		-790	-3.782
Effet fiscal de l'usage et de la reprise d'actifs d'impôts différés comptabilisés précédemment		-17.079	-10.591
Effet fiscal de la comptabilisation des impôts différés sur pertes fiscales non comptabilisées précédemment		401	0
Effet fiscal des changements de taux d'impôt		-2.503	-4.719
Effet fiscal du taux d'impôt dans d'autres territoires		27	-186
Autre augmentation / diminution (+/-)		-887	-550
Impôts sur base du taux d'impôt effectif		-1.539	-14.577
Résultat avant impôts		-70.622	-16.893
Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises		-1.831	921
Résultat avant impôts, quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises non incluse		-68.791	-17.814
Taux d'impôt effectif		-2,24 %	-81,83 %
Impôts sur base du taux d'impôt effectif		-1.539	-14.577

L'effet des changements de taux d'impôt en 2018 comprend pour la plus grande partie l'effet du taux d'impôt belge sur les sociétés de 29,58 % sur les réductions de valeur exceptionnelles en 2018, alors que l'impôt différé avait été enregistré à 25 %, le taux d'imposition applicable au cours des prochaines années.

L'effet des changements de taux d'impôt en 2017 comprend essentiellement l'effet de la baisse progressive du taux de l'impôt des sociétés belges à 25 %.

L'impact des impôts différés repris/utilisés sur les exercices précédents s'explique essentiellement, en 2018, par les réductions de valeur exceptionnelles sur les marques. En raison de la perte des passifs d'impôts différés, moins d'actifs d'impôts différés sont activés pour compenser cela. En 2017, il s'agissait essentiellement d'une reprise de latences fiscales actives sur pertes fiscales.

III. Impôts incorporés dans les fonds propres

Impôts différés concernant les produits et charges incorporés dans les fonds propres:

	en milliers d'euros	2018	2017
Frais d'émission et d'augmentation du capital		0	0
		0	0

IV. Impôts incorporés dans les autres éléments du résultat global

Impôts différés concernant les produits et charges incorporés dans les autres éléments du résultat global:

	en milliers d'euros	2018	2017
Gains / pertes provenant d'instruments de couverture de flux de trésorerie		-16	16
Avantages du personnel non courants - écarts actuariels		-721	306
Autres			6
		-737	328

ANNEXE 11 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La vente de 50% dans Medialaan a été finalisée en janvier 2018. Par conséquent, le résultat complet de Medialaan, soit 0,8 M€ en 2018 et 18,5 M€ en 2017, figure sous «résultat d'activités abandonnées». Medialaan était repris auparavant dans la consolidation via la méthode de la mise en équivalence, puisqu'il s'agissait d'une coentreprise.

Résultat des activités abandonnées pour l'exercice	en milliers d'euros	2018	2017
Chiffre d'affaires		17.346	174.557
Autres profits		205	641
		17.551	175.198
Charges d'exploitation et autres charges		-16.402	-151.070
Résultat opérationnel après charges financières nettes		1.149	24.128
Charge d'impôt sur le résultat attribuable		-364	-5.618
		785	18.510
Résultat de la vente de Medialaan		150.308	
Résultat net des activités abandonnées pour l'exercice		151.093	18.510

Le tableau ci-dessous montre le résultat de la vente de 50% dans Medialaan :

	en milliers d'euros	2018	
Actifs classés comme détenus en vue de la vente comme repris au bilan 31/12/2017		128.541	
Part du Groupe dans le résultat net de janvier 2018		785	
Valeur comptable nette totale de la participation dans Medialaan		129.326	
Prix d'acquisition obtenu (revenus d'intérêts compris)		279.634	
Plus-value sur la vente		150.308	

ANNEXE 12 - ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En 2018, aucun actif n'était détenu en vue de la vente. Comme précisé à l'Annexe 11 Activités abandonnées, le Groupe avait l'intention de vendre Medialaan début 2018. Par conséquent, tous les actifs et obligations liés à ces activités ont été reclassés en «actifs détenus en vue de la vente» et en «passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente» au 31 décembre 2017. La vente a été finalisée fin janvier 2018. Outre Medialaan, le titre «Je vais Construire & Rénover/Ik ga Bouwen & Renoveren» était lui aussi détenu en vue de la vente, compte tenu du projet de vente à Sanoma.

Actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente	en milliers d'euros	2018	2017
Actifs liés aux activités Medialaan		128.541	
Immobilisation incorporelle «Ik ga Bouwen & Renoveren/Je vais Construire & Rénover»		462	
		129.003	

ANNEXE 13 - RÉSULTAT PAR ACTION

	2018	2017
I. Mouvements dans le nombre d'actions (actions ordinaires)		
Nombre d'actions, solde d'ouverture	13.141.123	13.141.123
Nombre d'actions émises au cours de l'exercice	0	0
Nombre d'actions, solde de clôture	13.141.123	13.141.123
- actions émises, entièrement libérées	13.141.123	13.141.123
II. Autres informations		
Nombre d'actions détenues par l'entreprise ou par des parties liées	598.435	603.635
Nombre d'actions réservées pour émission dans le cadre de plans d'options sur actions	486.235	491.435
III. Calcul du résultat par action		
1. Nombre d'actions		
1.1. Nombre moyen pondéré d'actions, de base	12.541.645	12.534.766
1.2. Ajustements afin de calculer le nombre moyen pondéré d'actions, dilué	55.736	74.743
<i>Plans d'options sur actions</i>	55.736	74.743
1.3. Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	12.597.381	12.609.509
2. Calcul		
Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action est basé sur les paramètres suivants:		
<u>Résultat de l'exercice disponible pour les actionnaires ordinaires</u>	=	<u>79.942 K€</u>
Nombre moyen pondéré d'actions, de base		12.541.645 = 6,37
<u>Résultat de l'exercice disponible pour les actionnaires ordinaires</u>	=	<u>79.942 K€</u>
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué		12.597.381 = 6,35

Le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action des activités poursuivies est basé sur les paramètres suivants:

<u>Résultat de l'exercice disponible pour les actionnaires ordinaires</u>	=	<u>79.942 K€</u>	= 6,37
Nombre moyen pondéré d'actions, de base		12.541.645	
<u>Résultat de l'exercice des activités poursuivies disponible pour les actionnaires ordinaires</u>	=	<u>-71.151 K€</u>	= -5,65
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué		12.597.381	

ANNEXE 14 - DIVIDENDES

	2018	2017
Montant des dividendes attribués après la date de clôture mais avant l'approbation des états financiers, en milliers d'euros	6.272	0
Dividende intérimaire attribué au cours de l'exercice, en milliers d'euros	62.713	
Dividende brut par action en euros	5,50	0
Nombre d'actions donnant droit à un dividende au 31/12	13.141.123	13.141.123
Nombre d'actions propres au 31/12	-598.435	-603.635
Variation d'actions propres 2018 (avant l'assemblée générale)	1.500	2.400
	12.544.188	12.539.888

ANNEXE 15 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

2018	en milliers d'euros	Marques	Titres	Logiciels	Concessions, droits de propriété et droits similaires	Total immobili- sations incor- porelles	Goodwill
AU COÛT							
Au terme de l'exercice précédent	0	90.063	30.872	21.677	142.612	997	
Variations de l'exercice							
- Acquisitions				2.725	33	2.758	
- Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises et achat branche d'activité	32.942					32.942	
- Ventes et cessions (-)	-7.258			-1.341	-1.780	-10.379	
- Cessions par voie de scission d'entreprises (-)	-2.083			-23		-2.106	
- Transferts d'une rubrique à une autre	94.866	-90.063		15	-4.803	15	
Au terme de l'exercice	118.467	0	32.248	15.127	165.842	997	
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES							
Au terme de l'exercice précédent	0	15.809	25.392	10.131	51.332	997	
Variations de l'exercice							
- Amortissements	1.825	930	2.730	489	5.974		
- Réductions de valeur exceptionnelles comptabilisées / reprises dans le compte de résultats	56.459			6.745	63.204		
- Ventes et cessions (-)	-7.258		-1.320	-1.780	-10.358		
- Annulations à la suite de ventes et cessions (-)	-2.083		-23		-2.106		
- Transferts d'une rubrique à une autre	17.219	-16.739		-480	0		
Au terme de l'exercice	66.162	0	26.779	15.105	108.046	997	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	52.305	0	5.469	22	57.796	0	

2017	en milliers d'euros	Marques	Titres	Logiciels	Concessions, droits de propriété et droits similaires	Total immobili- sations incor- porelles	Goodwill
AU COÛT							
Au terme de l'exercice précédent	0	82.212		28.834	16.874	127.920	997
Variations de l'exercice							
- Acquisitions		8.774		2.613		11.387	
- Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises				17	4.803	4.820	
- Ventes et cessions (-)				-592		-592	
- Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (-)		-923				-923	
Au terme de l'exercice	0	90.063		30.872	21.677	142.612	997
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES							
Au terme de l'exercice précédent	0	12.385		23.127	8.009	43.521	997
Variations de l'exercice							
- Amortissements		1.451		2.836	1.472	5.759	
- Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises				16		16	
- Réductions de valeur exceptionnelles comptabilisées / reprises dans le compte de résultats		2.435			650	3.085	
- Annulations à la suite de ventes et cessions (-)				-587		-587	
- Actifs reclassés comme détenus en vue de la vente (-)		-462				-462	
Au terme de l'exercice	0	15.809		25.392	10.131	51.332	997
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0	74.254		5.480	11.546	91.280	0

Les immobilisations incorporelles se composent de développement, des marques, des logiciels, des concessions, des droits de propriété et des droits similaires.

Les frais de développement, logiciels, marques, concessions, droits de propriété et droits similaires sont amortis en fonction de leur durée d'utilité prévue au sein du Groupe.

Jusqu'au 30 juin 2018, plusieurs marques affichaient une durée d'utilité indéterminée (valeur comptable 31/12/2017: 70.339 K€). Le conseil d'administration et le management de Roularta Media Group ont décidé de rendre à partir du 1^{er} juillet 2018 la durée d'utilité déterminée et d'amortir les marques à partir de cette date. Pour des informations détaillées à ce propos, voyez l'Annexe 1.

A cette date, la direction a également effectué un test de dépréciation.

Modification des unités génératrices de trésorerie

Jusqu'au 30 juin 2018, dans le cadre du test de dépréciation, des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont été attribuées à quelques unités génératrices de trésorerie (UGT): Free Press Belgique ; Business Belgique et News Belgique. Chaque UGT représentait un groupe identifiable d'actifs de même profil de risque, qui générait une entrée de trésorerie et était largement indépendant de l'entrée de trésorerie des autres groupes d'actifs. Il était tenu compte des circonstances de marché très changeantes et d'une grande interaction entre divers canaux et produits médiatiques. La détermination des unités génératrices de trésorerie reposait sur les principales entrées de trésorerie.

L'année dernière, la stratégie de Roularta Media Group a subi des modifications importantes. La vente de Medialaan, une coentreprise importante de RMG, a été conclue début 2018. Par ailleurs, le centre de gravité est déplacé vers les magazines dont les groupes cibles représentent une plus grande valeur en termes d'abonnements et de publicité, une approche dans laquelle s'inscrit l'acquisition des Women Brands de Sanoma en juin 2018.

Le positionnement des marques dans le secteur doit se faire aujourd'hui dans une approche plus individuelle qu'il y a quelques années. Ce qui fonctionne pour une marque ne fonctionne pas nécessairement pour une autre. Chaque marque a ses valeurs, son positionnement et son groupe cible propres. C'est au niveau de la marque que l'on examine si un titre est abandonné ou non. Le fait que chaque marque de RMG puisse créer de la valeur par elle-même prend de l'importance. Chaque marque forme une marque en soi, avec un positionnement stratégique propre, un groupe cible propre, des valeurs propres, une approche marketing et commerciale propre, et sera dirigée individuellement afin d'atteindre la valeur par marque la plus élevée possible.

Cette nouvelle stratégie et la modification des segments (voir Annexe 2 – Information sectorielle) a justifié une redéfinition des UGT. Dans un secteur médiatique très évolué, l'approche globalisée de plusieurs marques comme une grande unité d'exploitation ou UGT n'était plus pertinente compte tenu de la diversité des profils de risque, des caractéristiques économiques, du mode d'entrée de trésorerie (p. ex. le pourcentage de revenus publicitaires par rapport aux revenus des abonnements) au sein de ces UGT. Par conséquent, nous concluons que le test de dépréciation doit se faire au niveau des marques ; en d'autres termes : chaque marque est une UGT en soi.

Test de dépréciation et réduction de valeur comptabilisée

Suite à cette redéfinition des UGT jusqu'au niveau des marques individuelles, toutes les marques ont subi un test de dépréciation à la date du 30 juin 2018. Le Groupe a calculé pour toutes les marques, sauf pour Le Vif/L'Express, la valeur réalisable en fonction de sa valeur d'entreprise ou valeur d'usage, suivant la méthode des discounted cash-flows. La détermination de la valeur d'entreprise selon cette méthode relève du troisième niveau du modèle de la juste valeur. Les flux de trésorerie futurs pour la détermination de la valeur d'entreprise sont fondés sur des business plans pour une période de 5 ans, lesquels sont approuvés par le conseil d'administration. Ces business plans reposent sur des données historiques et des prévisions de marché.

Le test a donné lieu à la comptabilisation d'une réduction de valeur exceptionnelle de 63.204 K€ (2017 : 3.085 K€). La valeur résiduelle totale des immobilisations incorporelles affiche fin 2018 (acquisitions comprises) 57.796 K€ (2017 : 91.280 K€), dont 52.305 K€ concernent les marques.

Dans les business plans qui constituaient la base des tests de dépréciation des marques, le management a introduit les suppositions de base suivantes :

- Les prévisions en matière de flux de trésorerie et les suppositions admises ci-dessous sont fondées sur des business plans stratégiques approuvés par le management et le conseil d'administration, qui sont en ligne avec la structure opérationnelle actuelle et avec les prévisions d'évolution à long terme dans le paysage médiatique actuel.
- Parmi les suppositions de base, celles qui importent sont le taux d'actualisation, le taux de croissance des revenus publicitaires, le taux de croissance du nombre d'abonnés, des ventes au numéro et des prix des abonnements, l'évolution des coûts d'impression et du papier, et les coûts indirects.
- Les suppositions concernant ces paramètres reposent d'une part sur des expériences antérieures et d'autre part sur des estimations par le management opérationnel et du groupe, en fonction des circonstances économiques du marché en général et de l'environnement concurrentiel de chaque marque, ainsi que des impacts des améliorations d'efficacité continues.
- Deux fois par an, les suppositions sont confrontées à la réalité : les chiffres actuels réalisés sont comparés aux pronostics formulés dans le passé. Le cas échéant, les nouveaux business plans sont ajustés.
- Les plans projetés combinent la croissance du chiffre d'affaires via des augmentations de prix qui reflètent l'inflation et les évolutions de coûts qui reflètent également l'inflation.
- Le management part également du principe qu'au cours des prochaines années, son marché des lecteurs ne devrait pas subir de baisse significative.
- Le coût du papier, un facteur important, ne changera pas au cours des prochaines années.

On suppose pour les coûts une hausse de 1% par an, avec une baisse exceptionnelle de 4% en 2019 pour les frais d'impression suite à la disparition du leasing Econocom. A partir de 2020, les coûts d'impression augmentent de nouveau de 1% par an. Le chiffre d'affaires augmente en moyenne de 1% par an pour la publicité et de 2% tous les deux ans pour les abonnements. Ces hausses sont toutes dues à l'inflation.

La valeur résiduelle est déterminée en fonction d'une formule de perpétuité basée sur un taux de croissance à long terme de 0% (2017 : 0%), lequel n'est pas supérieur au taux de croissance moyen à long terme de l'industrie médiatique. Les flux de trésorerie futurs obtenus sont ensuite actualisés au moyen d'un facteur d'actualisation après impôts de 8,00% en juin 2018 (2017 : 7,67%). Ce facteur d'actualisation repose sur un modèle CMPC où la prime de risque et le ratio d'endettement sont fondés sur le profil global de Roularta Media Group et sur celui d'un groupe d'entreprises comparables.

Etant donné que les marchés locaux où Roularta Media Group est présent affichent un profil de croissance et de risque similaire, le management du groupe a estimé pouvoir appliquer les mêmes suppositions (taux de croissance et CMPC) à toutes les marques. Le taux de croissance à long terme reflète ici les prévisions au sein du marché des médias.

Pour la marque Le Vif/L'Express, il a été tenu compte en juin 2018 de la méthode de «la juste valeur moins les frais de vente», cette méthode étant plus fidèle à la réalité. Dans cette approche, le multiple EBTIDA de 6 a été adopté. Il en résulte pour Le Vif/L'Express une valeur réalisable de 1.800 K€. Le calcul suivant sa juste valeur moins les frais de vente relève du troisième niveau du modèle de la juste valeur.

Sur la base de l'exercice ci-dessus, les réductions de valeur exceptionnelles étaient les suivantes :

- La valeur réalisable du Vif/L'Express affichait 1.800 K€, ce qui donnait lieu à une réduction de valeur exceptionnelle de 38.700 K€ ;
- Une réduction de valeur exceptionnelle complète pour un montant total de 22.965 K€ sur les marques Deze Week, Trends/Tendances, ICT, Go & Krant van West Vlaanderen, qui ramène la valeur comptable de ces marques à 0 K€ (valeur réalisable).
- Autres réductions de valeur exceptionnelles sur des marques plus modestes, pour un montant de 1.540 K€.

Les réductions de valeur exceptionnelles concernent toutes le segment Media Brands.

La valeur comptable nette des marques au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, ainsi que leur durée d'utilité, sont reprises dans le tableau ci-dessous. Pour plus d'informations sur la durée de vie utile appliquée, reportez-vous aux règles d'évaluation.

Unité génératrice de trésorerie	en milliers d'euros	Immobilisations incorporelles - 2018	Immobilisations incorporelles - 2017	Total durée de vie 2018 (en années)	Total durée de vie 2017 (en années)
Landleven		7.978	8.628	20	10
STERCK		4.209	4.563	20	10
Top Uitgaves		3.301	3.475	10	indéterminée
Fiscaal-juridisch		3.230	3.400	10	indéterminée
Le Vif/L'Express		1.710	40.500	10	indéterminée
Libelle/Femmes d'Aujourd'hui		25.838		20	
Flair		3.647		10	
Feeling/GAEL		1.108		10	
La Maison Victor		495		5	
Shedeals		269		5	
Zappy Ouders		121		5	
Communiekrant		399		5	
Total Marques		52.305	60.566		

La différence entre la valeur comptable des marques à fin 2017, de 60.566 K€, figurant dans le tableau ci-dessus, et la valeur comptable nette de 85.800 K€ qui figure dans le tableau ci-dessous concerne les marques dont la valeur comptable a été ramenée à zéro lors de la réduction de valeur exceptionnelle au 30 juin 2018.

	en milliers d'euros	Valeur comptable nette des immobilisations incorporelles 31/12/2017	Réductions de valeur exceptionnelles pendant le transfert vers les marques	Dépréciations 2018	Transferts de rubrique	Acquisition Women Brands	Valeur comptable nette des marques 31/12/2018
Titres & Droits de propriété (durée de vie indéterminée):							
- News Belgique	42.950		-41.150		-1.800		0
- Business Belgique	14.773		-7.883		-6.890		0
- Free Press Belgique	12.616		-12.616		0		0
Titres & Droits de propriété (durée de vie déterminée)	15.461		-1.555	-1.408	-12.498		0
Total Titres & Droits de propriété	85.800		-63.204	-1.408	-21.188		0
Marques				-1.825	21.188	32.942	52.305

Sensibilités sur le test de dépréciation

En cas de modification significative dans le marché médiatique, des réductions de valeur pourraient être appliquées aux immobilisations incorporelles de Roularta Media Group. Les flux de trésorerie réalisés pourraient s'écarte de ceux prévus dans les business plans si les suppositions de base en termes de chiffre d'affaires (p. ex. les revenus publicitaires, le nombre d'abonnés, le prix des abonnements...) ou de coûts (frais d'imprimerie, de papier, du personnel ou généraux) varient. Ce pourrait être le cas si le comportement des lecteurs ou des annonceurs continue de changer sensiblement. Le secteur médiatique est en pleine mutation, une mutation caractérisée surtout par un nouveau comportement de lecture. Par ailleurs, la concurrence peut mettre les marges sous pression dans le secteur médiatique, et provoquer ainsi un écart entre les flux de trésorerie réalisés et les flux de trésorerie prévus.

En cas de hausse du CMPC basé sur le profil de Roularta Media Group en tant que globalité et sur un groupe d'entreprises comparables, la valeur escomptée des cash-flows futurs diminuera, et une réduction de valeur peut intervenir.

Le Vif/L'Express

Une baisse de 20% de l'EBITDA pourrait donner lieu à une réduction de valeur exceptionnelle sur Le Vif/L'Express de 360 K€. Un multiple inférieur, de 5 au lieu de 6, entraînerait une réduction de valeur exceptionnelle de 300 K€.

Marques récemment achetées à Sanoma :

Ceci concerne les marques suivantes: Femmes d'Aujourd'hui/Libelle, Flair, GAEL/Feeling, Communiekrant, La Maison Victor, Shedeals et Zappy Ouders.

Ces achats étant récents, le management n'a pas procédé à un test de dépréciation sur ces marques puisque rien n'indique qu'elles puissent être soumises à une réduction de valeur exceptionnelle.

Autres marques :

Ceci concerne les marques suivantes, qui affichent une valeur comptable au 31 décembre 2018: Landleven, STERCK, éditions Top, fiscales et juridiques, et les marques suivantes dont la valeur comptable a été entièrement amortie au 30 juin 2018: Krant van West-Vlaanderen, Deze Week, Tempo Verde, ICT, Trends/Tendances, L'Initié de la Bourse/Inside Beleggen, GO, Royals, Business Leads et Storesquare.

Le management estime que des modifications raisonnables dans les suppositions, parmi lesquelles :

- une modification du CMPC de 2% (de 8% à 6% et 10%) ;
 - une modification du taux de croissance à long terme appliqué de 0% à -2% ;
 - un CMPC et un taux de croissance à long terme constants mais une réduction de 30% des flux de trésorerie à perpétuité ;
 - une combinaison d'une augmentation du CMPC de 1% (à 9%), d'une baisse du taux de croissance à long terme de 1% (à -1%) et d'une réduction du cash-flow servant à la perpétuité de 10% ;
- ne donnent pas lieu à des réductions de valeurs exceptionnelles complémentaires ou inférieures à celles comptabilisées au 30 juin 2018.

ANNEXE 16 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2018	en milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location, financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
AU COÛT								
Au terme de l'exercice précédent	90.533	25.648	10.002	0	181	2.578	128.941	
Variations de l'exercice								
- Acquisitions	358	3.365	509					4.232
- Ventes et cessions (-)	-184	-251	-268		-121			-824
- Cessions par voie de scission d'entreprises (-)			-47		-10			-57
- Transferts d'une rubrique à une autre		2.563				-2.578		-15
Au terme de l'exercice	90.707	31.325	10.196	0	50	0	132.277	
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES								
Au terme de l'exercice précédent	45.536	19.494	8.321	0	163	0	73.514	
Variations de l'exercice								
- Amortissements	3.449	1.659	397		8			5.513
- Annulations à la suite de ventes et cessions (-)	-148	-241	-266		-122			-777
- Cessions par voie de scission d'entreprises (-)			-44		-7			-51
Au terme de l'exercice	48.837	20.912	8.408	0	42	0	78.199	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	41.870	10.413	1.788	0	8	0	54.078	

Actifs donnés en nantissement de dettes	en milliers d'euros
Montant des terrains et constructions donnés en nantissement de dettes (y compris les hypothèques)	0

2017	en milliers d'euros	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location, financement et droits similaires	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
AU COÛT								
Au terme de l'exercice précédent	90.349	25.470	9.854	0	173	0	125.846	
Variations de l'exercice								
- Acquisitions	598	1.481	317			2.578	4.974	
- Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			16			8	23	
- Ventes et cessions (-)	-414	-1.367	-185				-1.966	
- Autres variations		64					64	
Au terme de l'exercice	90.533	25.648	10.002	0	181	2.578	128.941	
AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES								
Au terme de l'exercice précédent	42.389	19.201	8.086	0	147	0	69.823	
Variations de l'exercice								
- Amortissements	3.555	1.590	409			13	5.567	
- Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises			11			3	14	
- Annulations à la suite de ventes et cessions (-)	-408	-1.361	-185				-1.954	
- Autres variations		64					64	
Au terme de l'exercice	45.536	19.494	8.321	0	163	0	73.514	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	44.997	6.154	1.681	0	18	2.578	55.427	

Actifs donnés en nantissement de dettes en milliers d'euros

Montant des terrains et constructions donnés en nantissement de dettes (y compris les hypothèques)

9.500

ANNEXE 17 - PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES

I. Aperçu des coentreprises significatives

Les participations suivantes dans des coentreprises ont un impact significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Dénomination de la coentreprise	Activité principale	Siège social	Pourcentage de participation et des droits de vote détenus par le Groupe	
			2018	2017
Groupe Bayard	Media Brands	Augsburg, Allemagne	50,0 %	50,0 %
Mediafin	Media Brands	Bruxelles, Belgique	50,0 %	0 %

Cette participation dans des coentreprises est comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence. En 2017, il a été décidé de vendre la participation du Groupe dans la coentreprise Mediaalan, donc la participation n'est plus incluse dans cette annexe. La participation dans la coentreprise Mediafin a été acquise en 2018. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'information financière de chacune des coentreprises significatives du Groupe. Cette information provient des états financiers de la coentreprise préparés conformément aux normes IFRS.

II. Synthèse de l'information financière

Group Bayard

Le Groupe Bayard comprend les entreprises suivantes: Bayard Media GMBH & CO KG, Bayard Media Verwaltungs GMBH, Senior Publications SA, Senior Publications Nederland BV, Senior Publications Deutschland GMBH & CO KG, Senior Publications Verwaltungs GMBH, Belgomedia SA, J.M. Sailer Verlag GMBH, J.M. Sailer Geschäftsführungs GMBH, 50+ Beurs & Festival BV, Mediaplus BV et Verlag Deutscher Tierschutz-Dienst GMBH. En juillet 2018, la participation résiduelle de 75 % dans Mediaplus BV a été reprise par Senior Publications Nederland BV, une filiale à 50 % de Roularta Media Group SA. En 2017 Press Partners BV a été vendue.

Synthèse de l'information financière	en milliers d'euros	2018	2017
Actifs non courants		5.610	17.294
Actifs courants		27.190	28.060
- dont trésorerie et équivalents de trésorerie		6.077	5.124
Passifs non courants		-5.001	-7.418
- dont dettes financières		0	0
Passifs courants		-20.939	-20.244
- dont dettes financières		0	0
Actif net		6.860	17.692
Chiffre d'affaires		55.832	57.522
Amortissements		-1.167	-1.718
Réductions de valeur exceptionnelles		-11.941	0
Produits financiers		13	18
Charges financières		-45	-46
Impôts sur le résultat		1.245	-203
Résultat net de l'exercice		-6.512	5.075
Autres éléments du résultat global de l'exercice		-20	24
Résultat global total de l'exercice		-6.532	5.099
Dividendes reçus au cours de l'exercice		2.150	8.496

Réconciliation entre les informations financières résumées ci-dessus et la valeur comptable de la participation dans le Groupe Bayard comptabilisée dans les états financiers consolidés :

	en milliers d'euros	2018	2017
Actif net de la coentreprise / l'entreprise associée		6.860	17.692
Pourcentage de la participation du Groupe dans le Groupe Bayard		50,0 %	50,0 %
	3.430	8.846	
Autres ajustements :			
La part non reprise de la perte des entreprises du groupe Bayard (*)		2.430	
Valeur comptable nette de la participation du Groupe dans le Groupe Bayard	5.860	8.446	

(*) *Les pertes de certaines sociétés associées dépassaient la valeur comptable de la participation. Les valeurs comptables de ces participations ont été ramenées à zéro pour un montant total de 2,4 M€ (en consolidation RMG, à 50 % ; dont de 4,8 M€ dans la consolidation Bayard Groupe), en vertu des règles d'évaluation détaillées à l'Annexe 1. La perte cumulée a été reprise à la rubrique provisions pour autres risques et charges, étant donné qu'il s'agit d'une coentreprise.*

Le Groupe Bayard est actif dans le segment de Media Brands. Bayard Media est l'axe magazine pour le public 50+. Par ailleurs, le Groupe publie des magazines pour les enfants et les jeunes (Sailer Verlag).

La baisse des actifs immobilisés provient essentiellement de la baisse des immobilisations incorporelles suite aux réductions de valeur spéciales chez J. M. Sailer Verlag GMBH et Bayard Media GMBH & CO KG. Les réductions de valeur exceptionnelles entraînent aussi une réduction des impôts différés, et par conséquent des passifs non courants.

La plus grande baisse de chiffre d'affaires est enregistrée par les magazines de Senior Publications Nederland (-1.320 K€). La disparition des contrats pour compte de tiers y engendre une baisse des travaux d'impression pour compte de tiers (-0,6 M€) et de la publicité (-0,3 M€). Par ailleurs, une baisse du nombre d'abonnés au magazine Plus entraîne une baisse du chiffre d'affaires abonnements (-0,4 M€). Au 30/06/2018, une réduction de valeur exceptionnelle a été comptabilisée sur les marques des sociétés allemandes (11,9 M€). Ces réductions de valeur exceptionnelles font baisser les amortissements. Le revenu fiscal sur le résultat s'explique essentiellement par la neutralisation des latences fiscales (2,6 M€) lors de la réduction de valeur exceptionnelle.

Le Groupe n'a aucune obligation ni aucune restriction contractuelle par rapport au Groupe Bayard.

Mediafin

Le 12 mars 2018, Roularta Media Group a acquis la participation de 50 % du Persgroep dans Mediafin SA pour un prix d'acquisition total de 58 M€. Mediafin est l'éditeur belge de médias de qualité tels que L'Echo et De Tijd. Ceux-ci poursuivent un journalisme de pointe, ce qui offre une belle complémentarité avec RMG, qui mise également sur les groupes cibles supérieurs. Cette reprise s'inscrit dans le cadre de la vente de Mediaalaan au Persgroep. Les 50 autres pour cent de Mediafin restent entre les mains du Groupe Rossel.

Synthèse de l'information financière à la date d'acquisition	en milliers d'euros	2018
Actifs non courants (*)		123.306
Actifs courants		35.451
- dont trésorerie et équivalents de trésorerie		6.313
Passifs non courants		-31.185
- dont dettes financières		0
Passifs courants		-36.168
- dont dettes financières		0
Actif net		91.404
Pourcentage de la participation du Groupe dans Mediafin		50,0 %
Actif net attribuable à Roularta Media Group	45.702	
Prix d'achat		58.040
Goodwill		12.338

(*) comprend notamment les relations clients (29.558 K€) et les marques (De Tijd/L'Echo : 82.531 K€, BePublic - BeReal : 3.594 K€ et Comfi : 1.317 K€).

Les relations clients qui affichent une juste valeur de 29.558 K€ sont évaluées suivant la méthode « multi-period excess earnings », une méthode d'analyse des flux de trésorerie actualisés souvent appliquée pour évaluer les relations clients sous IFRS. Cette méthode repose sur les flux de trésorerie futurs attendus de ces relations clients sur une période de 20 ans, traduits en termes de la date d'acquisition. Pour déterminer ces flux de trésorerie, le chiffre d'affaires attendu est multiplié par la marge EBIT. Le chiffre d'affaires pris pour base est déterminé en fonction des chiffres d'affaires historiques (env. 59 M€ en 2018) et d'un taux de croissance de 3,2%, en ligne avec la croissance historique. Ces chiffres d'affaires sont ensuite réduits d'un taux d'attrition de 5% en 2018, qui augmente de 5% par année supplémentaire. La marge EBIT adaptée (« après charges contributives d'actifs ») affiche 8,8% sur le chiffre d'affaires et repose sur des résultats historiques. Le taux d'actualisation appliqué est de 8,75% et est déterminé suivant la méthode CMPC, fondée sur des données du marché. Le taux d'imposition appliqué est de 29,58% en 2018-2019 et de 25,00% les années suivantes.

La marque « L'Echo/De Tijd » qui affiche une juste valeur de 82.531 K€, est évaluée suivant la méthode de l'exemption de redevances, une méthode d'analyse des flux de trésorerie actualisés souvent appliquée pour évaluer des marques ou technologies sous IFRS. Cette méthode repose sur les flux de trésorerie futurs prévus qui seraient reçus sous forme de redevances dans le cas où la marque serait cédée à un tiers par le biais d'un accord de licence pour une période de 40 ans, et actualisés à la date d'acquisition. Le chiffre d'affaires pris pour base est déterminé en fonction des chiffres d'affaires historiques (env. 59 M€ en 2018) et d'un taux de croissance de 3,2%, en ligne avec la croissance historique. Le taux de redevance appliqué de 10% (pourcentage sur le chiffre d'affaires) repose sur les taux de redevance utilisés dans des transactions comparables dans le marché. Le taux d'actualisation appliqué est de 8,25% et a été déterminé suivant la méthode CMPC, fondée sur des données du marché. Le taux d'imposition appliqué est de 29,58% en 2018-2019 et de 25,00% les années suivantes.

Synthèse de l'information financière à la date de clôture	en milliers d'euros	2018
Actifs non courants		148.174
Actifs courants		18.606
- dont trésorerie et équivalents de trésorerie		3.560
Passifs non courants		-30.485
- dont dettes financières		0
Passifs courants		-22.767
- dont dettes financières		0
Actif net		113.528
Chiffre d'affaires		58.813
Amortissements		-5.371
Produits financiers		166
Charges financières		-36
Impôts sur le résultat		-2.249
Résultat net de l'exercice		4.248
Autres éléments du résultat global de l'exercice		0
Résultat global total de l'exercice		4.248
Dividendes reçus au cours de l'exercice		3.400

Les résultats repris ci-dessus concernent la période consécutive à l'acquisition par RMG (à partir du 1^{er} mars 2018).

Roularta Media Group n'a aucune obligation ni aucune restriction contractuelle par rapport au Mediafin.

Réconciliation entre les informations financières résumées ci-dessus et la valeur comptable de la participation dans Mediafin comptabilisée dans les états financiers consolidés :

	en milliers d'euros	2018
Actif net de la coentreprise / l'entreprise associée	113.528	
Pourcentage de la participation du Groupe dans Mediafin	50,0%	
Valeur comptable nette de la participation du Groupe dans Mediafin	56.764	

Le tableau ci-dessous détaille (à 100%) la valeur comptable nette et la durée d'utilité des marques, des relations clients et du goodwill de consolidation au 31 décembre 2018 chez Mediafin :

	en milliers d'euros	2018	Durée d'utilité totale (en années)
De Tijd/L'Echo	80.811	40	
Comfi	1.156	10	
BePublic - BeReal	3.294	10	
Relations clients	28.327	20	
Goodwill de consolidation	24.675	indéterminée	
Total	138.263		

La charge d'amortissement annuelle totale des immobilisations incorporelles de Mediafin reprise ci-dessus s'élève à 2,9 M€ (latences fiscales comprises).

L'impact annuel sur l'EBITDA de Roularta Media Group de ces amortissements est de 1,5 M€.

Ces achats étant récents, le management n'a pas procédé à un test de dépréciation sur ces marques puisque rien n'indique qu'il y a lieu de les soumettre à une réduction de valeur exceptionnelle.

II. Résumé des informations financières pour les entreprises associées et coentreprises qui ne sont pas significatives individuellement

Cette catégorie comprend les entreprises suivantes : De Woonkijker SA, Regionale Media Maatschappij SA, Proxistore SA, CTR Media SA, Click Your Car SA, Yellowbrick SA, Repropress SCRL. En 2018, Regional TV Media SA a été liquidée et 4 All Solutions SA a été vendu. En 2017 Twice Entertainment BVBA a été vendue et Febelma Regie SCRL a été liquidée.

Synthèse de l'information financière	en milliers d'euros	2018	2017
La quote-part du Groupe dans le résultat net	-699	-1.616	
La quote-part du Groupe dans le résultat net, réalisé et non réalisé	-699	-1.616	
Valeur comptable nette totale des participations du Groupe dans ces entreprises associées et coentreprises	663	962	
Valeur nette des créances dans ces entreprises associées et coentreprises	400	477	

Roularta Media Group n'a aucune obligation ni aucune restriction contractuelle vis-à-vis de ces sociétés associées et coentreprises.

III. Evolution de la valeur comptable nette des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

	en milliers d'euros	2018	2017
Au terme de l'exercice précédent :		9.808	127.139
Variations de l'exercice :			
- Quote-part du résultat net des entreprises associées et coentreprises		-1.831	922
- Résultat des activités abandonnées		0	18.510
- Quote-part dans les autres éléments du résultat des entreprises associées et coentreprises		-10	12
- Dividendes		-5.550	-8.496
- Provision pour pertes cumulées		2.245	426
- Effet changements groupe		58.624	-128.705
Au terme de l'exercice (participations, hors créances)	63.286	9.808	

En 2018, l'achat de Mediafin (58.040 K€) en particulier a un effet sur la valeur comptable nette des participations suivant la mise en équivalence.

En 2017, la valeur comptable nette des participations en actions a baissé essentiellement du fait de la vente de Mediaalaan (-110.417 K€) et du résultat de Mediaalaan dans les activités abandonnées (-18.510 K€).

ANNEXE 18 - AUTRES PARTICIPATIONS, PRÊTS ET CAUTIONS

I. Synthèse de la rubrique

	2018	2017
Participations - disponibles à la vente		264
Participations - à la juste valeur par le biais du résultat net	299	
Prêts et cautions - prêts et créances selon IAS 39		1.840
Prêts et cautions - au coût amorti	2.227	
Total autres participations, prêts et cautions	2.526	2.104

II. Autres participations - évolution au cours de l'exercice

	en milliers d'euros	2018	2017(*)
À LA JUSTE VALEUR PAR BIAIS DU RÉSULTAT NET			
Au terme de l'exercice précédent		478	990
Variations de l'exercice			
- Acquisitions		50	75
- Cessions et mises hors service (-)		-15	-587
Au terme de l'exercice		513	478
RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES (-)			
Au terme de l'exercice précédent		-214	-361
Variations de l'exercice			
- Réductions de valeur exceptionnelles comptabilisées dans le compte de résultats			147
Au terme de l'exercice		-214	-214
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		299	264

(*) Reprises en 2017 comme participations disponibles à la vente.

Le management a constaté que le prix d'achat est une évaluation correcte de la juste valeur des investissements en actions non cotées des entreprises entièrement consolidées parce qu'il n'existe pas suffisamment d'informations récentes pour mesurer la juste valeur.

Les plus grandes participations sont, comme en 2017, CPP-Incofin (124 K€) et Bedrijvencentrum Regio Roeselare (50 K€). En 2018, Find Me a été acquise (50 K€) et MLP (Messageries de Presse) cédée (-15 K€).

III. PRÊTS ET CAUTIONS - évolution au cours de l'exercice

	en milliers d'euros	2018	2017
AU COÛT AMORTI			
Au terme de l'exercice précédent		1.840	1.841
Variations de l'exercice			
- Additions		387	
- Remboursements			-1
Au terme de l'exercice		2.227	1.840
RÉDUCTIONS DE VALEUR EXCEPTIONNELLES (-)			
Au terme de l'exercice précédent		0	0
Variations de l'exercice			
Au terme de l'exercice		0	0
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		2.227	1.840

Les emprunts et garanties sont évalués au coût amorti et se composent de diverses garanties à concurrence de 2.227 K€ (2017 : 1.840 K€).

ANNEXE 19 - CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

I. Clients et autres créances - non courants

	en milliers d'euros	2018	2017
Clients			
Autres créances		219	600
Total clients et autres créances - non courants	219	600	

En 2017, les comptes faisaient encore état d'une autre créance, à concurrence de 433 K€, sur l'entreprise française Idéat, vendue depuis. Cette créance a été remboursée partiellement début 2018 ; le solde (325 K€) est dû en 2019 et a été transféré au court terme.

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur la base d'une évaluation de tous les montants ouverts. Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

En 2018, il n'y avait pas de créances douteuses non courantes.

II. Clients et autres créances - courants

	en milliers d'euros	2018	2017
Clients, bruts		62.748	53.068
Dépréciation des clients douteux courants (-)		-3.554	-4.628
Montants à facturer et notes de crédit à recevoir (*)		4.276	4.124
Montants à encaisser et fournisseurs débit		891	677
TVA à encaisser		231	566
Autres créances, brutes		1.505	16.424
Dépréciation des autres créances douteuses courantes		-341	-316
Total clients et autres créances - courants	65.756	69.915	

(*) Pas d'actifs financiers comme définis dans IAS 32.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée au 31 décembre 2018. Les soldes ouverts sont répartis sur un grand nombre de clients, il n'y a qu'un seul client avec un solde ouvert représentant un peu plus de 10% du solde clients total. La hausse des créances commerciales est en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires. La baisse des autres créances à court terme s'explique par l'encaissement en 2018 des 15 M€ résiduels suite à la vente des activités françaises.

Balance âgée des clients :	en milliers d'euros	2018	2017
Valeur nette au terme de l'exercice	62.748	53.068	
- dont:			
* non échus et moins de 30 jours échus		52.191	40.493
* échus 30 - 60 jours		2.867	4.254
* échus 61 - 90 jours		1.424	1.690
* échus - plus de 90 jours		6.266	6.632

Une évaluation des créances douteuses est faite à la fin de l'exercice sur la base d'une évaluation de tous les montants ouverts.

Pour les clients qui ne contiennent pas de composante de financement importante (soit la quasi-totalité des créances commerciales), la provision pour les pertes est évaluée à un montant équivalent aux pertes de crédit attendues au cours de la durée. Il s'agit des pertes de crédit attendues qui découlent de tous les défauts de paiement éventuels pendant la durée de vie attendue de ces créances commerciales, sur la base d'une matrice de prévisions qui tient compte des informations historiques sur les défauts de paiement, adaptée en vue d'une information prospective par client. Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsque les créances sont en souffrance depuis plus de 120 jours ou font l'objet d'une procédure de recouvrement. Néanmoins, le Groupe considère également qu'un actif financier est en défaut lorsque des informations internes ou externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe reçoive intégralement les montants contractuels dus avant la prise en compte d'une quelconque protection de crédit détenue par le Groupe.

Les créances douteuses sont dépréciées au cours de l'année où elles sont identifiées comme telles.

Evolution de la dépréciation des clients douteux courants :	en milliers d'euros	2018	2017
Valeur nette au terme de l'exercice précédent		-4.628	-4.123
- Dépréciation de l'exercice		-3.580	-4.550
- Reprise de dépréciation de l'exercice		4.554	4.121
- Créances extournées comme non recouvrables et montants recouvrés au cours de l'exercice		100	-76
Valeur nette au terme de l'exercice		-3.554	-4.628

Dans la majorité des sociétés du Groupe, la dépréciation de la fin de l'exercice antérieur est reprise sur la base de l'évaluation en fin d'exercice, et une nouvelle dépréciation est comptabilisée.

Le Groupe a appliqué la méthode simplifiée sous IFRS 9 pour l'évaluation de la compensation des pertes à un montant égal aux pertes de crédit prévues pendant la durée, voir ci-dessus. Le Groupe a analysé l'impact d'IFRS 9 et a décidé qu'il n'y a pas d'impact matériel sur la provision pour débiteurs douteux.

Les moins-values réalisées sur créances (y compris sur les créances dépréciées à la fin de l'exercice précédent) figurent à l'Annexe 6.

Evolution de la dépréciation des autres créances douteuses courantes :	en milliers d'euros	2018	2017
Valeur nette au terme de l'exercice précédent		-316	-258
- Dépréciation de l'exercice		-25	-240
- Reprise de dépréciation de l'exercice			182
Valeur nette au terme de l'exercice		-341	-316

ANNEXE 20 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

I. Aperçu des actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés comptabilisés sont afférents aux:	en milliers d'euros	2018		2017	
		Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
Immobilisations incorporelles	1.149	1.547		676	16.057
Immobilisations corporelles	5	5.314		5	5.600
Autres participations, prêts et cautions		3.343			3.404
Clients et autres créances					163
Actions propres		15			15
Résultat reporté		522			522
Provisions	918			1.204	
Avantages du personnel non courants	1.398			1.566	
Autres dettes				7	
Total impôts différés liés à des différences temporelles	3.470	10.741		3.458	25.761
Pertes fiscales	177			12.438	
Crédits d'impôts	11.834			15.243	
Compensation fiscale	-9.678	-9.678		-24.576	-24.576
Actifs / passifs d'impôts différés nets	5.803	1.063		6.563	1.185

Les actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés relatifs aux pertes fiscales à concurrence de 72.367 K€ (2017: 60.638 K€) d'une part et relatifs aux différences temporelles à concurrence de 5 K€ (2017: 1 K€) d'autre part, en raison du fait qu'il est improbable que dans le proche futur des bénéfices imposables soient disponibles sur lesquels ils pourront être imputés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux pertes fiscales ont été comptabilisés à concurrence de 133 K€ (2017: 155 K€) pour les filiales qui ont subi une perte pendant l'exercice ou l'exercice précédent. Les budgets indiquent qu'il est probable que les filiales dégageront au cours des exercices futurs un bénéfice imposable suffisant pour pouvoir profiter de cette réduction de paiement d'impôts.

II. Impôts différés liés aux reports de pertes fiscales et aux crédits d'impôts

	en milliers d'euros	2018		2017	
		Reports de pertes fiscales	Crédits d'impôts	Reports de pertes fiscales	Crédits d'impôts
Date d'expiration					
2018					254
Sans date d'expiration	177	11.834		12.438	14.989
Total impôts différés	177	11.834		12.438	15.243

ANNEXE 21 - STOCKS

	en milliers d'euros	2018	2017
Montant brut			
Matières premières	5.307	4.389	
Travaux en cours	768	768	
Produits finis	178	184	
Biens achetés en vue de leur revente	562	590	
Contrats en cours	3	0	
Total montant brut (A)	6.818	5.931	
Dépréciations et autres corrections de valeur (-)			
Produits finis	-157	-163	
Biens achetés en vue de leur revente	-313	-220	
Total dépréciations et autres corrections de valeur (B)	-470	-383	
Valeur comptable			
Matières premières	5.307	4.389	
Travaux en cours	768	768	
Produits finis	21	21	
Biens achetés en vue de leur revente	249	370	
Contrats en cours	3	0	
Total valeur comptable au coût (A+B)	6.348	5.548	

Aucun nantissement ni aucune autre garantie ne s'appliquent aux stocks.

ANNEXE 22 - PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

I. Placements de trésorerie

	en milliers d'euros	2018	2017
AU COÛT			
Au terme de l'exercice précédent	0	306	
Variations de l'exercice			
- Remboursements et ventes		-306	
Au terme de l'exercice	0	0	
Variations de la juste valeur			
Au terme de l'exercice précédent	0	-260	
Variations de l'exercice			
- Remboursements et ventes		260	
Au terme de l'exercice	0	0	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	0	0	

II. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	en milliers d'euros	2018	2017
Soldes bancaires		60.951	37.979
Dépôts à court terme		35.000	5.000
Fonds en caisse		5	5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie		95.956	42.984

L'évolution résulte essentiellement de la vente de Mediaalaan (+279,6 M€) et de la dernière tranche des paiements reçus suite à la vente des activités françaises (+15,0 M€), moins le rachat de Mediafin (-58 M€), le rachat des marques Sanoma (-15,9 M€) et le paiement du dividende intérimaire (-62,7 M€). Par ailleurs, le remboursement intégral de l'emprunt obligataire (-100 M€) a généré une baisse tant de la trésorerie circulante que des dettes financières.

ANNEXE 23 - CAPITAUX PROPRES

Capital souscrit

Au 31 décembre 2018, le capital souscrit s'élève à 80.000 K€ (2017: 80.000 K€), représenté par 13.141.123 (2017: 13.141.123) actions ordinaires intégralement libérées. Ces actions n'ont pas de valeur nominale.

Actions propres

Au 31 décembre 2018, le Groupe détient 598.435 actions propres (2017: 603.635).

Au cours de l'exercice, 5.200 actions propres ont été attribuées aux titulaires d'options dans l'exercice de leurs options.

Autres réserves

	en milliers d'euros	2018	2017
Primes d'émission		304	304
Frais d'émission et d'augmentation du capital (net d'impôts différés)		-1.275	-1.275
Réserves concernant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions		5.855	5.754
Réserves concernant les écarts actuariels des avantages du personnel non courants		-709	-3.554
Total autres réserves		4.175	1.229

Les réserves concernant des transactions dont le paiement est fondé sur des actions concernent les options sur actions comme décrit en Annexe 24.

ANNEXE 24 - TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS

Différents plans de droits de souscription et d'options sur actions ont été émis par la SA Roularta Media Group afin de permettre aux membres de la direction et du cadre de profiter de la croissance de l'entreprise et de l'évolution de l'action Roularta. Tous les plans de droits de souscription et d'options sur actions sont liquidés en instruments de fonds propres, où chacun des plans prévoit qu'une option ou un droit de souscription donne droit à une action Roularta contre le paiement du prix d'exercice. Les options deviennent inconditionnelles si le contrat de travail ou le mandat d'administrateur n'est pas résilié au moment de la période d'exercice suivante. Voici un relevé des plans de droits de souscription et d'options sur actions existants.

Options sur actions

Le comité de nomination et de rémunération décide de l'octroi de plans d'option en fonction des prestations fournies par la direction et par les cadres, de leur contribution à la réalisation des objectifs du Groupe et de leur engagement dans le développement à long terme de la stratégie du Groupe.

Les options sur actions doivent être exercées au prix qui correspond au prix moyen de clôture des actions du Groupe dans les trente jours avant la date d'offre ou au dernier cours de clôture qui précède le jour de l'offre. La durée maximale des options attribuées est présentée dans le tableau ci-après. Si l'option n'est pas exercée après la dernière période d'exercice, l'option vient à échéance. Les options qui ne peuvent pas encore être exercées sont renoncées si un membre de la direction ou un cadre quitte l'entreprise avant la dernière période d'exercice, sauf en cas de retraite ou de décès.

Résumé des options sur actions en circulation au profit de la direction et des cadres :

Date de l'offre	Nombre d'options offertes	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options à exercer	Prix d'exercice en euros	Première période d'exercice	Dernière période d'exercice
2006	300.000	267.050	164.950	53,53	01/01 - 31/12/2010	01/01 - 31/12/2021
2008	300.000	233.650	135.400	40,00	01/01 - 31/12/2012	01/01 - 31/12/2023
2009	269.500	199.250	76.185	15,71	01/01 - 31/12/2013	01/01 - 31/12/2019
2015	203.750	114.700	109.700	11,73	01/01 - 31/12/2019	01/01 - 31/12/2025
	1.073.250	814.650	486.235			

Résumé des options sur actions en circulation pendant l'exercice :

	2018		2017	
	Nombre d'options	Prix moyen en euros	Nombre d'options	Prix moyen en euros
En circulation au début de la période	491.435	34,21	500.625	33,87
Exercées pendant la période	-5.200	15,71	-9.190	15,71
En circulation à la fin de la période	486.235	34,41	491.435	34,21
Exerçables à la fin de la période	363.115		327.483	

Pendant l'exercice, 5.200 options sur actions ont été exercées. Pendant l'exercice précédent, 9.190 options sur actions ont été exercées. Les options sur actions qui restent ouvertes à la fin de la période présentent une durée restante moyenne de 4,2 ans. En 2018, le prix moyen pondéré des actions à la date de l'exercice était de 22,84 € (2017: 25,55 €).

Pour répondre à d'éventuelles obligations liées aux options sur actions, un programme de rachat d'actions propres a été mis sur pied dans le passé pour permettre à l'entreprise de satisfaire en partie à ces options futures. Le Groupe a attribué en 2018 un montant de 102 K€ (2017: 125 K€) dans les frais de personnel liés à des transactions de paiement basées sur des actions et opérées dans des instruments de capitaux propres. Tous les plans d'options attribués à partir du 7 novembre 2002 sont comptabilisés dans le compte de résultats.

ANNEXE 25 - PROVISIONS

2018	Provisions, non courantes en milliers d'euros	Provisions pour contentieux	Provisions pour l'environnement	Provisions pour restruc-turation	Autres provisions	Total
Au terme de l'exercice précédent	4.288		9	0	2.744	7.041
Variations de l'exercice						
- Provisions supplémentaires	40		8			48
- Augmentation des provisions existantes	365				2.245	2.610
- Montants utilisés (-)					-1.358	-1.358
- Montants non utilisés repris (-)	-195				-63	-258
Au terme de l'exercice	4.498		17	0	3.568	8.083

Les provisions pour contentieux portent sur des litiges qui concernent la SA Roularta Media Group, par lequel une provision a été comptabilisée concernant InfoBase. Une description des litiges importants se trouve en Annexe 26. Les provisions relatives à l'environnement portent sur des opérations de dépollution de sols. Les autres provisions au 1^{er} janvier 2018 comprennent notamment la provision pour engagements de leasing résiduels concernant une presse d'impression mise hors service ; en fin d'exercice, cette provision a disparu. L'accroissement de l'exercice et le solde final des autres provisions concernent en grande partie une provision pour participation reprise via la méthode de la mise en équivalence dont les pertes dépassent la valeur comptable de la participation, voir aussi Annexe 17. La perte cumulée a été reprise à la rubrique provisions pour autres risques et charges.

2017	Provisions, non courantes en milliers d'euros	Provisions pour contentieux	Provisions pour l'environnement	Provisions pour restruc-turation	Autres provisions	Total
Au terme de l'exercice précédent	3.301		4	0	4.075	7.380
Variations de l'exercice						
- Provisions supplémentaires	360				83	443
- Augmentation des provisions existantes	630		5		476	1.111
- Montants utilisés (-)	-3				-1.520	-1.523
- Montants non utilisés repris (-)					-370	-370
Au terme de l'exercice	4.288		9	0	2.744	7.041

ANNEXE 26 - LITIGES IMPORTANTS

La SA Roularta Media Group est impliquée dans une procédure qui l'oppose devant le tribunal de commerce à son ancien partenaire Bookmark. Une provision de 578 K€ a été constituée dans le cadre de cette procédure.

La SA Kempenland exige des dommages et intérêts pour le non-respect d'un contrat d'impression par De Streekrant-De Weekkrantgroep. Le 12 septembre 2013, le tribunal de commerce de Turnhout a condamné De Streekrant-De Weekkrantgroep en première instance à payer à la SA Kempenland 3,96 M€ en principal, 4,06 M€ d'intérêts de retard et les frais de justice. En appel, le jugement du premier juge a été confirmé dans les grandes lignes. La demande de capitalisation des intérêts par la SA Kempenland a cependant été refusée en appel. Le montant auquel la SA Roularta Media Group a été condamnée, a été payé fin décembre 2015 à la partie adverse. Roularta Media Group a introduit un pourvoi en cassation. La Cour de cassation n'a annulé l'arrêt contesté uniquement en ce qui concerne l'ampleur de l'indemnité de procédure due par Roularta Media Group en appel. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Gand. La discussion toujours en cours entre Kempenland et RMG – concernant l'imputation des paiements effectués et des montants cantonnés pendant la durée du différend sur le montant final de la condamnation suivant l'arrêt de la Cour d'appel (principal, intérêts et frais) – a été soumise pour évaluation au juge des saisies de l'arrondissement Gand, département Courtrai. Pour ce conflit toujours en cours, Roularta Media Group SA a constitué fin 2015 une provision de 0,5 M€. Par décision du juge des saisies du 18/12/2017, la position de la SA Roularta Media Group concernant l'imputation des paiements par le juge des saisies a été suivie, bien que le juge des saisies se soit abstenu d'un calcul effectif. Kempenland a interjeté appel de ce jugement. L'affaire sera plaidée en appel le 10 septembre 2019.

Le 30 décembre 2011, la SAS QOL et la SAS QOL FI ont assigné la SA Roularta Media Group et la SA Vogue Trading Video en justice afin d'obtenir réparation du préjudice prétendument subi du fait du non-respect d'engagements contractuels. La demande totale se monte à 4,7 M€. En première instance, le tribunal de commerce de Bruxelles a déclaré l'action totalement non fondée. Entre-temps, la SAS QOL et la SAS QOL FI ont interjeté appel contre ce premier jugement. Le 24 octobre 2017, la Cour d'appel de Bruxelles a confirmé le jugement contesté. Le liquidateur judiciaire de SAS QOL a annoncé le 27 mars 2019 qu'il acceptait l'arrêt intervenu.

Dans le cadre de la reprise de toutes les actions de la SA Coface Services Belgium (après Euro DB), la SA Roularta Media Group a également hérité d'un différend juridique en cours avec InfoBase. InfoBase prétend que la contrefaçon pour laquelle Coface Services Belgium a été condamnée dans le passé par le tribunal de première instance de Nivelles (arrêt du 15 novembre 2006) n'a pas cessé. Sur la base de cet arrêt, par lequel la SA Coface Services Belgium a été condamnée à la cessation immédiate de cette contrefaçon sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par jour, InfoBase procède systématiquement à la signification d'astreintes. Par décision du juge des saisies de Nivelles du 5 janvier 2015, Euro DB a été condamnée à payer 1,28 M€ d'astreintes et de frais. Ce montant a été cantonné par Euro DB auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles du 5 décembre 2017, les astreintes signifiées (frais inclus) d'un montant de 918 K€ ont été jugées fondées. A la demande d'InfoBase, ce montant a été libéré, le solde restant cantonné.

La Cour d'appel de Bruxelles a jugé le 17 février 2017 que le recours en appel interjeté par InfoBase contre l'arrêt du Tribunal de première instance de Bruxelles du 12 février 2015 était fondé et a condamné Euro DB (aujourd'hui Roularta Media Group) à payer à InfoBase un dédommagement de 39 K€ en principal, à augmenter des intérêts légaux à partir du 1^{er} juin 2011 et des frais de justice. Dans ce même arrêt, la Cour d'appel de Bruxelles a également indiqué que le droit sui generis à la protection d'une base de données invoqué par InfoBase expire après 15 ans, et que la protection s'est donc éteinte au 1^{er} janvier 2013. InfoBase s'est pourvu en cassation contre cet arrêt le 5 juillet 2018. Ce pourvoi en cassation est toujours en cours.

InfoBase continue toutefois de signifier les astreintes. Les astreintes signifiées continuent à être provisionnées. Sur la base de l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles où il a été décidé que la protection de la base de données est prescrite depuis le 1^{er} janvier 2013, Roularta Media Group a dès lors entamé une procédure en levée de l'astreinte. Dans cette procédure, des conclusions sont actuellement échangées entre les parties. Les plaidoiries se tiendront le 27 juin 2019.

Dans le cadre d'un litige concernant l'utilisation de la marque «Deze Week», Roularta Media Group a été condamné le 23 octobre 2017 par le tribunal de commerce de Gand, division Courtrai, à cesser l'utilisation du titre «Deze Week» dans la région de Courtrai, Deerlijk, Harelbeke, Kuurne et Zwevegem, et ce, sous peine d'une astreinte de 1.000 euros par infraction. Roularta Media Group a interjeté appel de ce jugement. Par arrêt de la Cour d'appel de Gand du 10 décembre 2018, la procédure en appel a été déclarée recevable, mais non fondée.

Entre-temps, la contrepartie a procédé à la signification des astreintes encourues sur la base de prétendues infractions à l'ordre de cessation. Par une ordonnance du juge des saisies, Roularta Media Group a été condamné à payer un montant de 223 K€ en astreintes encourues. Ce montant a été intégralement cantonné par Roularta Media Group auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Roularta Media Group a interjeté appel de l'ordonnance du juge des saisies. Parallèlement à la procédure d'appel, Roularta Media Group a entamé une procédure au fond devant le juge du fond en application de l'article 1385 quinques C. jud. en demandant au tribunal de lever l'astreinte, d'en suspendre la durée pendant un délai à déterminer ou de réduire l'astreinte en cas d'impossibilité permanente ou temporaire, totale ou partielle de satisfaire à la condamnation principale.

ANNEXE 27 - AVANTAGES DU PERSONNEL NON COURANTS

I. Aperçu général

	en milliers d'euros	2018	2017
Régimes de pension à prestations définies		3.234	1.833
Autres avantages du personnel non courants		2.544	4.741
<i>Avantage tarifaire futur des abonnements</i>		561	615
<i>Régimes de préretraite</i>		188	309
<i>Primes de jubilé</i>		1.795	3.817
Total avantages du personnel	5.778	6.574	

II. Régimes de pension à prestations définies

Il existe différents plans de pension à prestations définies au sein du Groupe, la prestation étant fonction du nombre d'années de service et du salaire.

Pour les plans belges, des actifs sont détenus dans des fonds conformément aux dispositions légales locales.

Les charges de pension sont calculées par un actuaire sur la base de la méthode «projected unit credit» pour chaque plan. Les obligations relatives au temps de service passé et aux placements constitués sont calculées sur la base de cette méthode. La différence entre les deux (valeur nette) est reprise dans le bilan du Groupe.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies. Pour les nouveaux versements à partir de 2016, le rendement minimum légal est relié au rendement des obligations linéaires belges à 10 ans, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Le calcul de ce rendement minimum est basé sur la moyenne de toute la carrière de la personne affiliée. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des régimes de pension à prestations définies.

	en milliers d'euros	2018	2017
A. Montants comptabilisés au bilan			
Obligations nettes résultant des régimes à prestations définies financés		3.234	1.833
1. Valeur actuelle des obligations intégralement ou partiellement financées	51.029	39.879	
2. Juste valeur des actifs du régime (-)	-47.795	-38.046	
Obligations résultant des régimes à prestations définies, total	3.234	1.833	
B. Charge nette comptabilisée dans le résultat global			
<i>Comptabilisée dans le compte de résultats</i>			
1. Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3.032	2.694	
2. Charges d'intérêt	867	718	
3. Produits d'intérêt (-)	-829	-738	
<i>Charge nette comptabilisée dans le compte de résultats</i>	3.069	2.674	
<i>Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</i>			
1. Ecarts actuariels, nets	-2.010	1.201	
<i>Charge nette comptabilisée dans les autres éléments du résultat global</i>	-2.010	1.201	
Charge nette comptabilisée dans le résultat global	1.059	3.875	
C. Mouvements de la valeur actuelle de l'obligation brute résultant des régimes à prestations définies			
Valeur actuelle de l'obligation résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture	39.879	36.025	
1. Coûts des services rendus au cours de l'exercice	3.032	2.694	
2. Charges d'intérêt	867	718	
3. Ecarts actuariels, nets	1.101	1.270	
- <i>dont écarts actuariels dus aux ajustements liés à l'expérience</i>	-487	530	
- <i>dont écarts actuariels dus aux actualisations des hypothèses</i>	1.588	740	
4. Contribution participant du régime	392	359	
5. Augmentation / diminution suite à des regroupements d'entreprises	5.961		
6. Indemnités payées (-)	-1.311	-1.188	
7. Transferts nets in / out	1.110		
Valeur actuelle de l'obligation résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture	51.029	39.879	

	en milliers d'euros	2018	2017
D. Mouvements de la juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies			
Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies, solde d'ouverture	38.046	35.613	
1. Produits d'intérêt	829	738	
2. Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants en produits d'intérêt	3.110	69	
3. Contribution employeur	2.546	2.454	
4. Contribution participant du régime	392	359	
5. Augmentation / diminution suite à des regroupements d'entreprises	3.073		
6. Indemnités payées (-)	-1.311	-1.187	
7. Transferts nets in / out	1.110		
Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies, solde de clôture	47.795	38.046	
E. Principales hypothèses actuarielles			
1. Taux d'actualisation	1,76 %	2,02 %	
2. Taux de rendement attendu des actifs du régime	1,76 %	2,02 %	
3. Taux attendu d'augmentation des salaires	2,5 %	3,0 %	
4. Augmentations futures des prestations définies	2,0 %	2,0 %	

	en milliers d'euros	2018	2017	2016	2015
Valeur actuelle de l'obligation brute résultant des régimes à prestations définies	51.029	39.879	36.025	1.973	
Juste valeur des actifs du régime résultant des régimes à prestations définies	47.795	38.046	35.613	1.821	
Déficit / (surplus)	3.234	1.833	412	152	
Ajustements liés à l'expérience : augmentation (diminution) de l'obligation brute	-487	530	643	5	
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des montants en produits d'intérêt	3.110	69	3.222	420	

La stratégie d'investissement mise en œuvre dans le cadre des plans de pension à prestations définies est de nature défensive. Les investissements en valeurs à revenu fixe sont ainsi largement privilégiés, afin de garantir ainsi la sécurité, le rendement et la liquidité des investissements. Il est également veillé à une diversification et à une répartition judicieuse des investissements.

Les principales catégories d'actifs du régime et le pourcentage que chaque catégorie principale constitue de la juste valeur du total des actifs du régime :

	2018	2017
Assurances	100,0%	100,0%

Le Groupe s'attend à des cotisations à la hauteur de 2.213 K€ versées aux régimes à prestations définies (y compris les assurances de groupe belges) en 2019 (2.128 K€ en 2018).

Sensibilité

Concernant ces régimes de pension à prestations définies, le Groupe est exposé à un risque de baisse des taux d'intérêt (taux d'escompte), qui peut donner lieu à une hausse des obligations.

III. Régimes à cotisations définies

Il existe plusieurs régimes à cotisations définies dans le Groupe.

Pour les plans belges, la loi relative aux pensions complémentaires définit un rendement minimum garanti comme décrit ci-dessus sous section II. Du fait de ces rendements minimums garantis, tous les régimes à cotisations définies belges sont considérés dans le cadre d'IFRS comme des régimes de pension à prestations définies à partir de 2015.

Aperçu des régimes à cotisations définies (y compris les plans belges)	en milliers d'euros	2018	2017
Contributions payées - employeur		3.102	2.899
Contributions payées - participant du régime		350	340

IV. Options sur actions et droits de souscription

Voir Annexe 24.

ANNEXE 28 - DETTES FINANCIÈRES

2018	en milliers d'euros	Courant	Non courant		
Dettes financières		1 an au plus	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Etablissements de crédit		298			
Total dettes financières selon l'échéance	298	0	0	0	298

2017	en milliers d'euros	Courant	Non courant		
Dettes financières		1 an au plus	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans
Emprunt obligataire		99.963			
Etablissements de crédit		1.288	556	1.654	2.075
Total dettes financières selon l'échéance	101.251	556	1.654	2.075	105.536

En septembre 2012, RMG a procédé à une offre publique de souscription obligataire. Cet emprunt obligataire portant sur un montant de 100,0 M€ a pour date d'émission le 10 octobre 2012, sa durée est de 6 ans et il offre un intérêt annuel fixe de 5,125% brut. L'emprunt obligataire a été remboursé en octobre 2018.

Au cours de l'année 2018, outre l'emprunt obligataire, les autres dettes financières ont également été remboursées (anticipativement). En fin d'exercice, RMG n'a plus qu'un solde négatif sur compte-courant de 298 K€.

Au 31 décembre 2018, aucune dette garantie n'est plus en cours auprès des prêteurs.

Pour plus d'informations concernant l'exposition du Groupe aux risques de change et risques de taux: voir Annexe 32.

ANNEXE 29 - AUTRES ANNEXES RELATIVES AUX PASSIFS

2018	en milliers d'euros	Courant				Non courant	Total
		1 an au plus	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans		
Dettes commerciales et autres dettes							
Dettes commerciales	52.790						52.790
Acomptes reçus	25.175						25.175
Avantages du personnel	16.025						16.025
- <i>dont dettes envers les employés</i>	12.084						12.084
- <i>dont dettes envers les administrations publiques</i>	3.941						3.941
Impôts	259						259
Autres dettes	14.814				287		15.101
Charges à imputer et produits à reporter	6.875						6.875
Total des dettes selon l'échéance	115.938	0	0	287			116.225

2017	en milliers d'euros	Courant				Non courant	Total
		1 an au plus	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans		
Dettes commerciales et autres dettes							
Dettes commerciales	38.879						38.879
Acomptes reçus	18.743						18.743
Avantages du personnel	14.603						14.603
- <i>dont dettes envers les employés</i>	10.520						10.520
- <i>dont dettes envers les administrations publiques</i>	4.083						4.083
Impôts	111						111
Autres dettes	11.655				287		11.942
Charges à imputer et produits à reporter	7.589						7.589
Total des dettes selon l'échéance	91.580	0	0	287			91.867

Dettes commerciales courantes	en milliers d'euros	2018	2017
Fournisseurs		29.374	22.129
Factures à recevoir / Notes de crédit à établir (*)		22.484	15.527
Clients crédit		932	1.223
Total dettes commerciales courantes		52.790	38.879

Autres dettes courantes	en milliers d'euros	2018	2017
Taxes indirectes à payer (*)		3.324	2.763
Autres dettes		11.490	8.892
Total autres dettes courantes		14.814	11.655

(*) Pas de dettes financières comme définies dans IAS 32.

Les taxes indirectes concernent essentiellement le précompte professionnel et les impôts provinciaux et communaux.

Charges à imputer et produits à reporter	en milliers d'euros	2018	2017
Intérêts à imputer		0	1.180
Charges à imputer et produits à reporter (*)		6.875	6.409
Total charges à imputer et produits à reporter		6.875	7.589

(*) Pas de dettes financières comme définies dans IAS 32.

Suite au remboursement des emprunts (y compris de l'emprunt obligataire) en 2018, il n'y a pas d'intérêts à imputer à fin 2018.

Les soldes découlant des contrats conclus avec les clients compris dans ses soldes concernent :

	Courant		
	en milliers d'euros	2018	2017
Passifs sur contrat			
Acomptes reçus		25.138	18.709
Notes de crédit à établir		2.691	2.228
Clients crédit		932	1.223
Produits à reporter		6.545	6.129
Obligations en matière de retours, remboursements et autres obligations comparables			
Notes de crédit à établir : provision pour invendus		4.384	2.622

Bien que plusieurs magazines affichent une durée minimum de plus d'un an, il n'y a pas d'acomptes reçus à plus d'un an. La hausse des acomptes reçus est en ligne avec la hausse du chiffre d'affaires du marché des lecteurs généré par l'acquisition en 2018 des magazines féminins.

ANNEXE 30 - CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT ET CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Depuis fin 2016, il n'y a plus de contrat de location-financement en cours.

Contrats de location simple

	en milliers d'euros	2018	2017
Paiements au titre des contrats de location simple comptabilisés en charge	10.480	11.390	

Les coûts mentionnés ci-dessus concernent à la fois le contrat de location et les coûts supplémentaires (y compris la TVA non déductible, etc.).

Le Groupe a surtout des contrats de location simple pour des bâtiments, machines, voitures d'entreprise et du matériel de bureau. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge sur une base linéaire sur la durée du contrat.

A partir du 1^{er} janvier 2019, IFRS 16 «Contrats de location» sera appliqué. IFRS 16 remplace l'actuelle norme IAS 17. Le Groupe a constaté que l'application d'IFRS 16 sur ses engagements non résiliables concernant les contrats de location simple existant à la date de clôture du bilan se traduira au 1^{er} janvier 2019 par des actifs et des obligations pour paiements futurs de 4,7 M€. Un complément d'information peut être trouvé à l'Annexe 1 à la rubrique «IFRS 16 Contrats de location».

Paiements minimaux futurs relatifs à la location en vertu de contrats de location simple non résiliables :	en milliers d'euros	2018	2017
< 1 an	1.416	11.527	
1 à 5 ans	2.442	4.138	
> 5 ans	1.950	13	
	5.808	15.678	

ANNEXE 31 - PASSIFS ÉVENTUELS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe ne se porte plus garant d'obligations en 2018, ni en 2017. Fin 2018, aucun gage n'a plus été donné sur des fonds de commerce. Des gages sur fonds de commerce ont été constitués pour un montant total de 2.500 K€ en 2017.

Les engagements contractuels pris pour l'achat de papier à des tiers par le Groupe s'élèvent à 3.969 K€ (2017: 4.761 K€).

Il n'y a pas d'engagements contractuels matériels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

ANNEXE 32 - INSTRUMENTS FINANCIERS - RISQUES ET JUSTE VALEUR

Dans l'exercice de son activité, le Groupe est exposé à des risques de change, de taux, de crédit et de marché. Les produits dérivés sont utilisés pour réduire les risques liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt.

A. Risque de change

Activités opérationnelles

L'exposition du Groupe au risque de change est minimale. Dans le passé, les risques de change identifiés se produisaient essentiellement dans le segment Médias Audiovisuels suite aux achats (prévus) en USD et en raison d'activités extérieures à la zone euro. Suite à la vente de Medialaan en janvier 2018, ce risque est devenu négligeable. Par ailleurs, le Groupe n'encourt que de façon très limitée des risques de change dans le cadre de ses activités opérationnelles.

Activités de financement

Au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'activités de financement présentant un risque de change potentiel.

Sensibilité estimée au risque de change

Le management est d'avis que les risques de fluctuation de la valeur réelle ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers ayant un impact sur le résultat ou les fonds propres du fait de variations de change, ne sont pas tangibles.

B. Risque de taux

Les échéances des dettes et obligations financières figurent à l'Annexe 28.

Les emprunts obligataires et les emprunts auprès des établissements de crédit affichaient un taux d'intérêt fixe ou variable. Le tableau ci-dessous résume les taux d'intérêt effectifs, à la date du bilan, de ces emprunts à intérêts (emprunt obligataire et établissements de crédit) :

Taux d'intérêt	en milliers d'euros	2018	2017	Taux d'intérêt réel
Taux d'intérêt fixe		120	entre 1,5% et 3,5%	
Taux d'intérêt fixe		99.979	entre 4% et 6%	
Taux d'intérêt fixe avec marge variable		4.825	entre 2,35% et 5,5%	

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a qu'un compte courant négatif contracté auprès des établissements de crédit pour un montant total de 298 K€ (2017: 612 K€). Ceux-ci ont un taux d'intérêt de marché variable.

Les prêts aux sociétés associées et coentreprises, comptabilisés à la rubrique autres emprunts, ont un taux d'intérêt fixe qui est révisable après trois ou cinq ans.

Pour couvrir les risques résultant des fluctuations défavorables des taux d'intérêt, le Groupe a utilisé dans le passé des instruments financiers, à savoir des contrats IRS.

Au 31 décembre 2017, il y avait un instrument financier en cours qui, conformément aux prescriptions de la norme IAS 39, est considéré comme un contrat de couverture des flux de trésorerie. Cela concerne un Interest Rate Swap. Au 31 décembre 2018, il n'y a plus d'instruments financiers.

L'impact de l'évolution des valeurs de marché (avant impôts) de ces instruments financiers se résume comme suit:

2018	en milliers d'euros	Evolution valeurs de marché	Comptabilisées dans les fonds propres	Comptabilisées dans le compte de résultats
Interest Rate Swap				
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	64	64	
		64	64	0
2017	en milliers d'euros	Evolution valeurs de marché	Comptabilisées dans les fonds propres	Comptabilisées dans le compte de résultats
Interest Rate Swap				
	<i>Couverture de flux de trésorerie</i>	-64	-64	
		-64	-64	0

Les modifications reprises dans les fonds propres figurent sous les autres réserves.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Compte tenu du fait qu'il n'y a aucun prêt en cours avec taux d'intérêt variable à fin 2018, le Groupe n'est pas soumis à la sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt au 31 décembre 2018.

C. Risque de crédit

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur ses clients, ce qui pourrait entraîner des pertes de crédit.

Pour maîtriser le risque de crédit, des études de solvabilité sont effectuées à l'égard des clients qui souhaitent bénéficier d'importantes facilités de crédit. Dans le cas où ces études mènent à une conclusion négative, l'octroi du crédit est refusé ou limité. En outre, le Groupe utilise des instruments commerciaux financiers, comme des lettres de change, pour gérer son risque de crédit et une assurance-crédit est contractée pour un pourcentage limité des clients étrangers de l'imprimerie.

Aucune concentration importante de risques de crédit avec une seule contrepartie n'a été enregistrée au 31 décembre 2018.

En dépit de l'intention de RMG de limiter ses risques de crédit, l'entreprise peut se trouver confrontée à une détérioration de la solvabilité de ses clients. L'impossibilité éventuelle de conclure une police d'assurance-crédit relativement à certains clients peut avoir un impact réellement négatif sur les activités, la position financière et/ou les résultats d'exploitation de RMG.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. La valeur comptable est rapportée, dépréciations comprises. Un état de cette valeur comptable figure au point F. Ci-après, les dépréciations étant détaillées à l'Annexe 19.

D. Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des dettes financières se trouvent en Annexe 28 et sont résumées ci-dessous.

Le Groupe prévoit de respecter ses engagements par les flux de trésorerie opérationnels et la trésorerie courante. Roularta est presque entièrement désendetté et possède fin 2018 une trésorerie de plus de 95 M€. Par ailleurs, Roularta Media Group ne dispose plus de diverses lignes de crédit à court terme (2017 : 47.550 K€). Le risque de liquidité est donc devenu minimal.

RMG gère les flux de trésorerie et de financement et les risques qui en découlent par le biais d'une politique de trésorerie au niveau du Groupe. Pour optimiser les positions patrimoniales et limiter au maximum les charges d'intérêt y afférentes, les flux de trésorerie des filiales du Groupe sont centralisés le plus possible au sein d'un cash pool.

Dettes financières 2018	en milliers d'euros	Courant		Non courant		Total
		1 an au plus	2 ans	3 à 5 ans	> 5 ans	
Etablissements de crédit		298				298

E. Gestion du capital

RMG tente constamment d'optimiser la structure de son capital (combinaison de dettes et de capitaux propres). Le principal objectif de la structure du capital est la maximalisation de la valeur d'actionnaire tandis que, dans le même temps, la flexibilité financière souhaitée est maintenue pour réaliser des projets stratégiques.

Compte tenu de la fluctuation importante du secteur médiatique, auquel le Groupe appartient, les dettes sont abordées avec la plus grande prudence.

Fin 2018, Roularta Media Group est quasiment entièrement désendetté, et ce, pendant une année où les actionnaires ont reçu un dividende intérimaire de 5,00 € brut par action.

La structure patrimoniale du Groupe se compose essentiellement de capital (voir détail à l'Annexe 23) à fin 2018. L'Annexe 28 détaille les dettes financières limitées. L'Annexe 22 détaille les placements de trésorerie, trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe affiche une position de trésorerie nette de 95,7 millions d'euros fin 2018, contre un endettement net de 65,5 millions d'euros fin 2017. Le Groupe dispose librement de cette situation de trésorerie importante et peut ainsi toujours saisir les occasions qui se présentent dans le marché.

Le Groupe n'est soumis à aucune obligation de capital imposée de l'extérieur.

Le Comité d'audit vérifie la structure du capital du Groupe tous les six mois. Dans le cadre de ce contrôle, il se penche sur le coût du capital et sur le risque qui accompagne chaque type de capital (tiers ou propre).

Comme il n'y a aucune dette financière actuellement, le ratio d'endettement est négatif à fin 2018. Fin 2017, le ratio d'endettement était encore de 30,5 %.

F. Juste valeur

La valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers s'élèvent à :

en milliers d'euros	Annexe	Catégorie selon IAS 39	Catégorie selon IFRS 9	2018		2017	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs non courants							
Autres participations	18	DV	JV-RN	299	299	264	264
Prêts et cautions	18	P&C	CA	2.227	2.227	1.840	1.840
Clients et autres créances	19	P&C	CA	219	219	600	600
Actifs courants							
Clients et autres créances	19	P&C	CA	65.756	65.756	69.915	69.915
Trésorerie	22	P&C	CA	95.956	95.956	42.984	42.984
Passifs non courants							
Dettes financières	28	PFCA	CA	0	0	-4.285	-4.814
Autres dettes	29	PFCA	CA	-287	-287	-287	-287
Passifs courants							
Dettes financières	28	PFCA	CA	-298	-298	-101.251	-104.146
Dettes commerciales	29	PFCA	CA	-52.790	-52.790	-38.879	-38.879
Acomptes reçus	29	PFCA	CA	-25.175	-25.175	-18.743	-18.743
Autres dettes	29	PFCA	CA	-14.814	-14.814	-11.655	-11.655
Intérêts à imputer	29	PFCA	CA	0	0	-1.180	-1.180

Catégorie selon IAS 39 P&C Les prêts et créances
DV Disponibles à la vente
PFCA Passifs financiers au coût amorti

Catégorie selon IFRS 9 CA Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti
JV-RN Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net
JV-AER Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La section ci-dessous résume les méthodes et hypothèses les plus importantes utilisées pour l'estimation de la juste valeur des instruments financiers repris dans ce détail.

Autres participations

Comme mentionné à l'Annexe 18, le management a constaté que le prix d'achat est une évaluation correcte de la juste valeur des investissements en actions non cotées des entreprises entièrement consolidées parce qu'il n'existe pas suffisamment d'informations plus récentes pour mesurer la juste valeur.

Prêts, cautions, clients, autres créances, dettes commerciales et autres dettes

Pour les créances et les dettes présentant une durée initiale d'un an au plus, la valeur nominale est censée refléter la juste valeur, compte tenu de la courte durée. Pour les créances à plus d'un an, il a été constaté que la valeur comptable reflète la juste valeur.

Dettes financières

La juste valeur des emprunts et des dettes de location-financement est calculée sur la base de la valeur au comptant des flux de trésorerie futurs attendus du fait des remboursements et paiements d'intérêts.

Autres passifs

Pour les passifs courants, la valeur nominale est censée refléter la juste valeur, compte tenu de la courte durée. Pour les instruments dérivés financiers, la juste valeur est déterminée sur la base de la valorisation du marché à la date du bilan.

Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur

Au 31 décembre 2018, Roularta Media Group avait les instruments financiers suivants valorisés à la juste valeur :

	en milliers d'euros	31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs valorisés à la juste valeur					
Autres participations		299			299

Au 31 décembre 2018, Roularta Media Group n'avait pas des instruments financiers valorisés à la juste valeur.

L'hiérarchie à 3 niveaux pour l'évaluation de la juste valeur est :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- niveau 2 : des données autres que des prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (c'est-à-dire le prix) ou indirectement (c'est-à-dire un dérivé du prix)
- niveau 3 : des données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas basées sur des données de marché observables

Au cours de l'année 2018, il n'y avait pas de transferts entre niveaux.

ANNEXE 33 - REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

La reprise des Women Brands de Sanoma a été finalisée le 30 juin 2018. Les marques Sanoma concernées sont : les hebdomadaires Femmes d'Aujourd'hui/Libelle et Flair F/N, les mensuels GAEL/Feeling et les magazines La Maison Victor, Communiekrant et Loving You. Par ailleurs, la reprise concerne également la plate-forme d'e-commerce d'offres spéciales She Deals, ainsi que les sites Web, extensions de ligne et canaux de médias sociaux des marques précitées.

En 2017, il y a eu la reprise de Bright Communications et de Bright Communications Antwerpen. Au 1^{er} juillet 2017, Roularta Media Group a acquis une participation de 100 % dans le capital de ces sociétés.

Les acquisitions de 2018 ont été comptabilisées selon la méthode d'acquisition conforme à l'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* (version corrigée).

Le tableau ci-dessous présente un résumé des montants versés et des justes valeurs des actifs et passifs acquis qui répondent aux principes de comptabilisation de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises* à la date d'acquisition :

	en milliers d'euros	2018	2017
ACTIFS			
Actifs non courants		33.942	4.815
Immobilisations incorporelles		32.941	4.805
Immobilisations corporelles			10
Actifs d'impôts différés		1.001	
Actifs courants		107	1.398
Clients et autres créances			744
Charges à reporter et produits acquis			4
Trésorerie et équivalents de trésorerie			650
Stocks		107	
Total de l'actif		34.049	6.213

	en milliers d'euros	2018	2017
PASSIFS			
Passifs non courants		3.001	1.266
Avantages du personnel		3.001	
Autres dettes			1.266
Passifs courants		7.226	774
Dettes financières			129
Dettes commerciales		297	241
Acomptes reçus		5.866	
Avantages du personnel		1.063	45
Impôts			293
Autres dettes			54
Charges à imputer et produits à reporter			12
Total du passif		10.227	2.040
Total actif net acquis		23.822	4.173
Actif net acquis		23.822	4.173
Prix d'acquisition payé / à payer en trésorerie et équivalents de trésorerie		23.822	4.173
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie acquis		0	-650
Prix d'acquisition restant à payer		-7.868	
Sortie de trésorerie nette		15.954	3.523

Le chiffre d'affaires et le résultat des entreprises acquises inclus dans le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe sont :

2018	en milliers d'euros	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat net de l'exercice
- Women Brands		31.121	8.786
2017	en milliers d'euros	Chiffre d'affaires de l'exercice	Résultat net de l'exercice
- Bright Communications		851	121
- Bright Communications Antwerpen		811	-54

Si l'acquisition des Women Brands précitées avait eu lieu le 1^{er} janvier 2018, la contribution de ces marques au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice aurait vraisemblablement été de l'ordre de 62,8 M€. RMG n'a cependant pas pu vérifier les données concernant le chiffre d'affaires au cours des six premiers mois de 2018. Aucune information fiable n'est disponible concernant l'impact sur le résultat net.

Le 12 mars 2018, Roularta Media Group a acquis la participation de 50 % du Persgroep dans Mediafin SA pour un prix d'acquisition total de 58 M€. Cette reprise et le rachat des Women Brands décrit ci-dessus engendrent une sortie de trésorerie nette liée aux reprises et rachat de branches d'activités de 74 M€. Mediafin est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence. Pour de plus amples informations, voyez l'Annexe 17.

Le 1^{er} juillet 2018, la participation résiduelle de 75 % dans Mediaplus BV a été reprise pour 1,0 M€ par Senior Publications Nederland BV, une filiale à 50 % de Roularta Media Group SA. Les deux entreprises sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Pour de plus amples informations, voyez l'Annexe 17.

ANNEXE 34 - VENTE DE FILIALES ET BRANCHE D'ACTIVITÉ

Le 30 juin 2018, les marques « Je vais Construire & Rénover » et « Ik ga Bouwen & Renoveren » ont été vendues à Sanoma. Le 1^{er} juillet 2018, la participation de 51% dans la Zeeuws Vlaams Mediabedrijf a été vendue au Persgroep.

L'effet de ces ventes sur les actifs et passifs du Groupe est le suivant :

	en milliers d'euros	2018	2017
ACTIFS			
Actifs non courants		302	0
Immobilisations incorporelles	292		
Immobilisations corporelles	6		
Actifs financiers	4		
Actifs courants		645	0
Clients et autres créances	214		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	384		
Charges à reporter et produits acquis	47		
Total de l'actif		947	0
PASSIFS			
Passifs non courants		24	0
Avantages du personnel	24		
Passifs courants		382	0
Dettes commerciales	53		
Acomptes reçus	187		
Avantages du personnel	111		
Impôts	1		
Autres dettes	30		
Total du passif		406	0
Total actif net abandonné		541	0
Intérêts minoritaires	-265		
Profit (perte) sur vente participation	421		
Prix de rachat reçu en liquidités		697	0
Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie abandonnés	-384		
Entrée (sortie) de trésorerie nette		313	0

La dernière tranche de 15 M€ concernant la vente des activités françaises en 2015 a été reçue en 2018 ; 17 M€ avaient été reçus en 2017.

En 2017, les filiales Twice Entertainment SPRL et Twice Technics SPRL ont été vendues pour un montant reçu de 125 K€.

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble des flux nets de trésorerie relatifs aux abandons et ventes de branches d'activités :

	en milliers d'euros	2018	2017
Vente des activités françaises en 2015		15.000	17.000
Vente Mediaalaan (voir Annexe 11)		279.634	
Autre ventes (*)		313	125
Flux nets de trésorerie relatifs aux abandons et ventes de branches d'activités	294.947		17.125

(*) Concerne la vente de Zeeuws Vlaams Mediabedrijf et des marques «Je vais Construire & Rénover» et «Ik ga Bouwen & Renoveren» en 2018 et la vente de Twice Entertainment SPRL et Twice Technics SPRL en 2017.

ANNEXE 35 - PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Les informations financières résumées des coentreprises et des entreprises associées importantes sont reprises dans l'Annexe 17.

ANNEXE 36 - FAITS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il ne s'est produit aucun événement important susceptible d'influencer de manière substantielle les résultats et la position financière de l'entreprise. Un petit titre allemand «Leben & Erziehen» a été vendu le 3 avril par notre coentreprise Bayard Media.

ANNEXE 37 - HONORAIRES DU COMMISSAIRE ET DES PERSONNES LIÉES AU COMMISSAIRE

Les honoraires du commissaire s'élèvent à 201 K€. Les honoraires du commissaire pour des missions de contrôle supplémentaires s'élèvent à 71 K€.

ANNEXE 38 - INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

2018	en milliers d'euros	Entreprises associées et coentreprises	Autres parties liées	Total
I. Actifs avec les parties liées	2.849	15		2.864
Autres participations, prêts et cautions	400	0		400
Prêts	400			400
Créances courantes	2.449	15		2.464
Clients	2.316	15		2.331
Autres créances	133			133
II. Passifs avec les parties liées	12.828	326		13.154
Dettes non courantes	37	0		37
Autres dettes	37			37
Dettes courantes	12.791	326		13.117
Dettes financières	298			298
Fournisseurs	2.268	326		2.594
Autres dettes	10.225			10.225
III. Transactions entre parties liées	3.688	-1.759		1.929
Prestations de services données	8.562	535		9.097
Prestations de services reçues (-)	-4.896	-2.294		-7.190
Transferts suivant les conventions de financement	22			22
IV. Rémunération des principaux dirigeants				3.131
- dont avantages à court terme				2.830
- dont avantages postérieurs à l'emploi				260
- dont transactions dont le paiement est fondé sur des actions				41
V. Rémunération des administrateurs pour leur mandat d'administrateur				403

2017	en milliers d'euros	Entreprises associées et coentreprises	Autres parties liées	Total
I. Actifs avec les parties liées	3.268	312	3.580	
Autres participations, prêts et cautions	477	0	477	
Prêts	477		477	
Créances courantes	2.791	312	3.103	
Clients	2.912	312	3.224	
Autres créances	-121		-121	
II. Passifs avec les parties liées	9.314	338	9.652	
Dettes non courantes	0	0	0	
Autres dettes	0		0	
Dettes	9.314	338	9.652	
Dettes financières	610		610	
Fournisseurs	2.304	338	2.642	
Autres dettes	6.400		6.400	
III. Transactions entre parties liées	3.099	-2.121	978	
Prestations de services données	9.140	241	9.381	
Prestations de services reçues (-)	-6.045	-2.362	-8.407	
Transferts suivant les conventions de financement	4		4	
IV. Rémunération des principaux dirigeants			3.272	
- dont avantages à court terme			2.932	
- dont avantages postérieurs à l'emploi			287	
- dont transactions dont le paiement est fondé sur des actions			53	
V. Rémunération des administrateurs pour leur mandat d'administrateur			425	

Le Groupe n'a ni actifs, ni obligations, ni transactions avec ses actionnaires SCA Koinon, SA West Investment Holding et SA Bestinver Gestión S.G.I.I.C.

Les actifs, les obligations et les transactions avec des filiales sont entièrement éliminés dans la consolidation. Les actifs, les obligations et les transactions avec des entreprises associées et des coentreprises ne sont pas éliminés dans la consolidation et sont par conséquent repris intégralement sous cette rubrique.

La liste répertoriant la déclaration des filiales, des coentreprises et des entreprises associées figure dans l'Annexe 39.

Les autres parties associées sont des entreprises qui sont contrôlées par la direction et les cadres du Groupe et leurs proches, ou au sein desquelles ces personnes ont une influence significative. Les rémunérations des dirigeants et administrateurs sont reprises séparément.

Il n'y a aucune sûreté liée aux actifs et obligations à l'égard des parties associées. En 2018 et en 2017, aucune moins-value n'a été enrégistrée.

Toutes les créances et dettes sont des créances et dettes à court terme qui sont acquittées à l'échéance. Toutes les transactions concernent des opérations commerciales ordinaires. Pour les ventes conclues par le Groupe avec ces parties associées, on applique la tarification habituelle. Pour les achats, on applique la procédure habituelle en ce qui concerne la sélection du fournisseur et les prix utilisés.

ANNEXE 39 - STRUCTURE DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2018, les changements suivants sont intervenus dans le Groupe :

Nouvelles participations :

- Le 12 mars 2018, la reprise de la participation de 50% dans Mediafin SA a été finalisée.

Changement de la participation sans changement de méthode de consolidation :

- Le 1^{er} mai 2018 a eu lieu chez Proxistore SA une augmentation de capital à laquelle RMG SA n'a pas pris part. De ce fait, la participation de RMG dans cette société est revenue de 46,12% à 24,90%.
- Le 1^{er} juillet 2018, la participation résiduelle de 75% dans Mediaplus BV a été reprise par Senior Publications Nederland BV, une filiale à 50% de Roularta Media Group SA.
- Le 1^{er} juillet 2018, CTR MEDIA SA, une filiale à 50% de Roularta Media Group SA, a acquis les 28,52% restants dans la société Click Your Car SA.
- Le 7 novembre 2018, RMG a acquis les 25,34% restants dans Vogue Trading SA.
- Repropress SCRL: 29,51% au lieu de 29,93%.

Participations liquidées et fusionnées :

- Journée Découverte Entreprises ASBL: liquidée le 16/03/2018.
- Open bedrijven VZW: liquidée le 16/03/2018.
- Bright Communications Antwerpen BVBA: fusionnée avec Bright Communications BVBA le 6 juillet 2018.
- VZW Ter Bevordering van het Ondernemerschap in België: liquidée le 20/07/2018.
- Roularta Healthcare NV: liquidée le 26/12/2018.
- Regionale TV Media NV: liquidée le 26/12/2018.

Participations vendues :

- Le 31 janvier 2018, la vente de 50% dans Mediaalan SA a été finalisée.
- Le 1^{er} juillet 2018, la participation de 51% dans la Zeeuws Vlaams Mediabedrijf BV a été vendue au Persgroep.
- Le 14 août 2018, la participation dans 4 All Solutions SPRL (30,11%) a été vendue par la société CTR MEDIA SA.

Changements dans le Groupe en 2017 :

Nouvelles participations :

- Bright Communications SPRL: a été acquis à 100% en juillet 2017.
- Bright Communications Antwerpen SPRL: a été acquis à 100% en juillet 2017.
- Het Mediabedrijf BV a été créée en octobre 2017 et héberge le titre «Landleven».
- En août 2017, Mediaalan et De Persgroep ont créé la société «Morfus».

Changement de la participation sans changement de méthode de consolidation :

- Storesquare NV: 65% au lieu de 71,18% à partir de 06/12/2017, 71,18% au lieu de 70,70% après augmentation de capital le 05/05/2017.
- Studio Aperio Negotium SA: 75% en 2017 au lieu de 50% en 2016. En 2016, cette participation avait déjà été entièrement consolidée puisqu'il y avait également une participation indirecte portant à 56,25% la participation intégrale.

Participations liquidées et fusionnées :

- Febelma Regie CVBA
- Himalaya NV
- Media ID CVBA

Participations vendues :

- Twice Entertainment NV et Twice Technics BVBA: vendues en juin 2017.
- Press Partners: vendue en juin 2017.

La société mère ultime du Groupe est Roularta Media Group SA, Roeselare, Belgique. Au 31 décembre 2018, 29 filiales, coentreprises et entreprises associées sont consolidées.

	Location	Fraction du capital détenue	
1. Entreprises consolidées globalement			
ROULARTA MEDIA GROUP NV	Roeselare, Belgique	100,00 %	
BELGIAN BUSINESS TELEVISION NV	Bruxelles, Belgique	100,00 %	
BRIGHT COMMUNICATIONS BVBA	Roeselare, Belgique	100,00 %	
HET MEDIABEDRIJF BV	Baarn, Pays-Bas	100,00 %	
ROULARTA SERVICES FRANCE SARL	Lille, France	100,00 %	
TVOJ - MAGAZIN D.O.O. - en liquidation	Zagreb, Croatie	100,00 %	
VOGUE TRADING VIDEO NV	Roeselare, Belgique	100,00 %	
STUDIO APERI NEGOTIUM NV	Roeselare, Belgique	75,00 %	
STORESQUARE NV	Roeselare, Belgique	65,00 %	
2. Entreprises mises en équivalence			
BAYARD MEDIA GMBH & CO KG	Augsburg, Allemagne	50,00 %	coentreprise
BAYARD MEDIA VERWALTUNGS GMBH	Augsburg, Allemagne	50,00 %	coentreprise
BELGOMEDIA SA	Verviers, Belgique	50,00 %	coentreprise
CLICK YOUR CAR NV	Bruxelles, Belgique	50,00 %	entreprise associée
CTR MEDIA SA	Bruxelles, Belgique	50,00 %	coentreprise
DE WOONKIJKER NV	Roeselare, Belgique	50,00 %	coentreprise
J.M. SAILER GESCHÄFTSFÜHRUNGS GMBH	Nürnberg, Allemagne	50,00 %	coentreprise
J.M. SAILER VERLAG GMBH	Nürnberg, Allemagne	50,00 %	coentreprise
MEDIAFIN NV	Bruxelles, Belgique	50,00 %	coentreprise
MEDIAPLUS BV	Baarn, Pays-Bas	50,00 %	coentreprise
REGIONALE MEDIA MAATSCHAPPIJ NV	Roeselare, Belgique	50,00 %	coentreprise
SENIOR PUBLICATIONS DEUTSCHLAND GMBH & CO KG	Cologne, Allemagne	50,00 %	coentreprise
SENIOR PUBLICATIONS NEDERLAND BV	Baarn, Pays-Bas	50,00 %	coentreprise
SENIOR PUBLICATIONS SA	Bruxelles, Belgique	50,00 %	coentreprise
SENIOR PUBLICATIONS VERWALTUNGS GMBH	Cologne, Allemagne	50,00 %	coentreprise
VERLAG DEUTSCHER TIERSCHUTZ-DIENST GMBH	Nürnberg, Allemagne	50,00 %	coentreprise
YELLOWBRICK NV	Schaarbeek, Belgique	35,00 %	entreprise associée
REPROPRESS CVBA	Bruxelles, Belgique	29,51 %	entreprise associée
50+ BEURS & FESTIVAL BV	Arnhem, Pays-Bas	25,00 %	coentreprise
LIVING & MORE VERLAG GMBH - en liquidation	Augsburg, Allemagne	25,00 %	coentreprise
PROXISTORE NV	Mont-Saint-Guibert, Belgique	24,90 %	entreprise associée
3. Entreprises d'importance négligeable qui ne sont pas comprises dans les états financiers consolidés			

Il n'y a pas d'entreprises qui ne sont pas comprises dans les états financiers consolidés.

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Roularta Media Group SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 - Comptes consolidés
Le texte original de ce rapport est en néerlandais

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Roularta Media Group SA («la société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 15 mai 2018, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2020. Etant donné l'absence d'archives électroniques antérieures à 1997, nous sommes dans l'impossibilité de déterminer avec précision la première année de mission. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Roularta Media Group SA durant au moins 22 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à 355.108 (000) EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un résultat net des entreprises consolidées de l'exercice de 78.932 (000) EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit rendues applicables par l'IAASB aux exercices clôturés à partir du 15 décembre 2016 non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
Dépréciation des immobilisations incorporelles	
<p>En 2018, Roularta Media Group SA a enregistré une réduction de valeur exceptionnelle de 69 MEUR, dont 63 MEUR relatifs aux immobilisations incorporelles et 6 MEUR relatifs aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>La réduction de valeur exceptionnelle enregistrée en 2018 fut significative pour notre audit étant donné que le processus d'évaluation est subjectif et est basé sur des hypothèses qui dépendent de prévisions futures du marché ou de conditions économiques.</p> <p>La détermination des unités génératrices de trésorerie, les hypothèses clés du test de dépréciation ainsi que le résultat du test de dépréciation sont fournis en Notes 1, 8 et 15 des états financiers consolidés.</p>	<p>Nos procédures d'audit comprennent, entre autres, une revue des règles et procédures de la société permettant d'évaluer la présence d'une perte de valeur, la validation des unités génératrices de trésorerie identifiées, de défier les principales hypothèses liées à l'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la fiabilité des prévisions. Nous avons évalué et défier les business plans, les hypothèses, le taux d'actualisation ainsi que les méthodologies utilisées par la société, par exemple, en évaluant l'exactitude historique des estimations faites par le management, en défiant les prévisions de revenu utilisées en les comparant aux performances récentes et en défiant les sensibilités du modèle d'évaluation de la société. En plus, nous avons évalué la juste valeur des immobilisations incorporelles et nous avons inclus des spécialistes en valorisation dans notre équipe afin de nous assister dans ces activités d'audit. Nous avons fait preuve de jugement professionnel en ce qui concerne la sensibilité de la réserve disponible et nous nous sommes focalisés afin d'évaluer si un changement raisonnable dans les hypothèses impliquerait que la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Nous avons vérifié que les informations à fournir dans les annexes relatives au test de dépréciation ont été établies conformément à la norme IAS 36 Dépréciation d'actifs.</p>
Regroupements d'entreprises et activités abandonnées	
<p>En 2017, Roularta Media Group SA a annoncé la cession de la coentreprise Mediaalan SA, qui a été conclue en 2018. Au 31 décembre 2018, le résultat net des activités abandonnées s'élève à 151 MEUR comparé au résultat net des activités poursuivies de -72 MEUR.</p> <p>De plus, Roularta Media Group SA a acquis 50 % des actions de Mediafin SA et a acquis plusieurs marques féminines de Sanoma en 2018.</p> <p>La comptabilisation des regroupements d'entreprises ainsi que des activités abandonnées dans les états financiers consolidés de Roularta Media Group SA est significative pour notre audit vu la contribution au résultat net et à la valeur comptable des immobilisations incorporelles et des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.</p> <p>De plus, ces transactions sont importantes en termes de traitement comptable quant aux critères de comptabilisation et de décomptabilisation des immobilisations incorporelles et des coentreprises et de l'importance du respect des exigences relatives aux informations à fournir en annexe en conformité avec les normes IFRS.</p> <p>Les regroupements d'entreprises ainsi que les activités abandonnées sont décrites en Notes 11, 12, 17, 33 et 34 des états financiers consolidés.</p>	<p>Nos procédures d'audit comprennent, entre autres, l'évaluation des conventions signées pour les acquisitions et la cession, afin de valider les traitements comptables s'y attachant.</p> <p>En ce qui concerne la cession de la coentreprise Mediaalan SA, nous avons également validé que les critères de décomptabilisation et les exigences relatives aux informations à fournir dans les annexes étaient en conformité avec les normes IFRS. Nous avons également validé l'exhaustivité du résultat des activités abandonnées.</p> <p>En ce qui concerne les regroupements d'entreprises, nous avons également validé que le contrôle a bien été obtenu en 2018 et validé l'exhaustivité des actifs et passifs obtenus par les regroupements d'entreprises. Nous avons revu la précision des évaluations faites par le management relatives à l'allocation du prix d'acquisition payé et les principes sous-jacents ainsi que la juste valeur des actifs et passifs et nous avons validé le goodwill résiduel. Nous avons inclus des spécialistes en valorisation et en IFRS dans notre équipe afin de nous assister dans ces activités d'audit.</p> <p>Afin de valider l'exhaustivité des transactions, nous avons revu les procès-verbaux du conseil d'administration et nous avons effectué des procédures afin d'identifier et d'évaluer les événements survenus après la date de clôture des comptes. De plus, nous avons évalué l'adéquation des informations fournies en Notes 11, 12, 17, 33 et 34 des états financiers consolidés.</p>

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité le point clé de l'audit
Reconnaissance du revenu	
<p>Le Groupe génère son chiffre d'affaires de différentes manières au sein de différents secteurs d'activités, incluant les abonnements annuels et la vente de publicités.</p> <p>Le chiffre d'affaires est une donnée clé sur la base de laquelle le Groupe est jugé étant donné que ce dernier est la principale source de génération de profits. Etant donné que la société a une structure de coûts dans laquelle les coûts fixes sont relativement plus importants que les coûts variables, nous avons observé un impact considérable du chiffre d'affaires sur les marges ainsi que sur le profit net réalisé, principalement en ce qui concerne les produits générés par les abonnements et la vente de publicités.</p> <p>Nous avons identifié les éléments critiques suivants liés à la comptabilisation des produits présentés ci-dessous. Nous considérons que ceux-ci sont significatifs soit en raison des ajustements manuels sur les contrats en cours à la date de clôture, soit de la manipulation des bénéfices dans les flux de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilisation des revenus dans une période incorrecte ; • Des ajustements manuels inappropriés. <p>Les principales méthodes comptables qui traitent de la comptabilisation des produits sont fournies en Note 1 des états financiers consolidés et les sources de revenu du Groupe ont été fournies en Note 3 des états financiers consolidés.</p>	<p>Pour chaque filiale comprenant des flux de revenus significatifs, les procédures suivantes ont été réalisées afin de répondre au risque décrit, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Revue de la conception et de l'implémentation des contrôles internes de l'entreprise relatifs au timing de la comptabilisation des produits ; • Revue des procédures de césure relatives à la comptabilisation des produits et du respect de celles-ci à la fin de l'année ; • Revue de l'exhaustivité des rabais sur les ventes relatives aux produits enregistrés à la date de clôture y compris la période après la date de clôture des comptes et avant l'émission des états financiers consolidés ; • Comparer à l'année précédente l'évolution détaillée des ventes par flux de produits afin d'identifier les anomalies, montrant d'éventuelles erreurs de césure ; • Effectuer un examen détaillé des écritures comptables et autres ajustements enregistrés en fin d'exercice et investiguer celles qui semblent inhabituelles quant à leur nature ou à leur montant ; • Valider le caractère approprié des écritures comptables enregistrées manuellement dans le grand livre afin d'identifier les écritures manuelles suspectes qui pourraient indiquer des anomalies dans le chiffre d'affaires.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entièvre responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir pages 5 à 8 et pages 25 à 31, comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés qui fait partie de la section « Déclaration d'informations non financières » à savoir pages 9 à 24 du rapport annuel. Pour l'établissement de cette information non financière, la société s'est basée sur les normes GRI. Conformément à l'article 144, § 1, 6° du Code des sociétés, nous ne nous prononçons pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux normes GRI précitées.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Gent, le 12 avril 2019

Le commissaire

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par

Charlotte Vanrobaeys

Comptes annuels statutaires

COMPTES ANNUELS STATUTAIRES ABRÉGÉS

Les pages suivantes sont extraits des comptes annuels statutaires de Roularta Media Group SA, établis conformément aux règles comptables belges.

Les règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels statutaires diffèrent considérablement des règles d'évaluation utilisées dans les comptes annuels consolidés : les comptes annuels statutaires sont basés sur la législation comptable belge, tandis que les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux normes IFRS.

Seuls les comptes annuels consolidés évoqués dans les pages précédentes représentent de manière fidèle la situation et les résultats financiers du groupe Roularta.

Le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires, les comptes annuels de Roularta Media Group SA et le rapport du commissaire seront déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux. Ces documents sont disponibles sur demande auprès du département Investor Relations de la société, ainsi qu'à l'adresse www.roularta.be/fr.

Le commissaire a donné une opinion sans réserve concernant les comptes annuels statutaires de Roularta Media Group SA.

EXTRAIT DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les comptes annuels, tels qu'ils seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2019, ont été approuvés par le conseil d'administration du 8 avril 2019.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice 2018 à affecter s'élève à 186.971.925,15 euros, par rapport à une perte à affecter de -13.212.082,24 euros pour l'exercice 2017.

Compte tenu des bénéfices reportés de l'exercice précédent de 34.299,17 euros, le bénéfice à affecter de l'exercice 2018 s'élève à 187.006.224,32 euros.

(1) Nombre total d'actions émises 13.141.123 moins les 596.935 actions propres.

(2) Calculée sur la base du dividende intérimaire brut 62.713.440,00 (calculé sur la base de 12.542.688 actions donnant droit au dividende) + le dividende final brut 6.272.094,00 (calculé sur la base de 12.544.188 actions donnant droit au dividende).

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de distribuer sur l'ensemble de l'exercice 2018 un dividende brut de 5,50 euros par action. Compte tenu du dividende intérimaire brut de 5 euros distribué en juillet 2018, le dividende final brut s'élève à 0,50 euro par action. Cela représente un dividende final net de 0,35 euro par action (après 30% de précompte mobilier).

En application de l'article 622 § 1, dernier alinéa du Code des sociétés, le conseil d'administration propose de ne pas suspendre le droit au dividende attaché aux actions propres détenues par la société et de distribuer intégralement le bénéfice distribuable au profit des autres actions. Les coupons de dividendes échus des actions propres en portefeuille seront détruits.

A la date du rapport annuel, la société détient 596.935 actions propres. L'affectation du résultat détaillé ci-après est basée sur un nombre d'actions donnant droit au dividende de 12.544.188⁽¹⁾. Dans le cas où, entre la date de l'établissement de ce rapport annuel et la tenue de l'assemblée générale le 21 mai 2019, des membres du personnel exerceraient encore leurs options sur des actions Roularta, cet exercice aurait un impact sur le nombre d'actions donnant droit au dividende et la rémunération du capital pourrait s'en trouver modifiée.

Affectations et prélèvements

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

A. Bénéfice à affecter	187.006.224,32
• Bénéfice de l'exercice à affecter	186.971.925,15
• Bénéfice reporté de l'exercice précédent	34.299,17
B. Affectations aux capitaux propres	
• aux autres réserves	118.000.000,00
C. Résultat à reporter	20.690,32
D. Bénéfice à distribuer	
• Rémunération du capital	68.985.534,00 ⁽²⁾

Si l'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat susmentionnée, le dividende final sera payable à partir du 3 juin 2019 (= pay date). La banque ING sera désignée comme « paying agent ».

COMpte DE RÉSULTATS STATUTAIRE ABRÉGÉ

Compte de résultats statutaire abrégé	en milliers d'euros	2018	2017
Ventes et prestations		274.243	260.493
Coût des ventes et des prestations		-278.048	-266.910
Bénéfice / perte d'exploitation		-3.805	-6.417
Produits financiers		210.502	13.022
Charges financières		-19.321	-19.714
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts		187.376	-13.109
Impôts sur le résultat		-404	-104
Bénéfice (perte) de l'exercice		186.972	-13.213
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		186.972	-13.213
<hr/>			
Affectations et prélèvements	en milliers d'euros	2018	2017
Bénéfice (perte) à affecter		187.006	-744
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		186.972	-13.212
Bénéfice (perte) reporté(e) de l'exercice précédent		34	12.468
Prélèvements sur les capitaux propres		0	779
Sur les réserves			779
Affectations aux capitaux propres		-118.000	
Aux autres réserves		118.000	
Résultat à reporter		-21	-34
Bénéfice (perte) à reporter		21	34
Bénéfice à distribuer		-68.985	0
Rémunération du capital		68.985	0

BILAN STATUTAIRE ABRÉGÉ APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

ACTIF	en milliers d'euros	2018	2017
Actifs immobilisés		174.219	167.171
Immobilisations incorporelles	59.784	29.894	
Immobilisations corporelles	33.032	33.221	
Immobilisations financières	81.403	104.056	
Actifs circulants		179.915	134.860
Créances à plus d'un an	219	800	
Stocks et commandes en cours d'exécution	6.281	5.523	
Créances à un an au plus	71.078	74.129	
Placements de trésorerie	43.447	16.142	
Valeurs disponibles	56.455	35.233	
Comptes de régularisation	2.435	3.033	
Total de l'actif		354.134	302.031
PASSIF	en milliers d'euros	2018	2017
Capitaux propres		218.959	100.973
Capital	80.000	80.000	
Primes d'émission	304	304	
Réserve légale	8.000	8.000	
Réserves indisponibles	8.446	11.142	
Réserves immunisées	1.207	1.207	
Réserves disponibles	120.981	286	
Bénéfice (perte) reporté(e)	21	34	
Provisions et impôts différés		10.770	6.433
Dettes		124.405	194.625
Dettes à plus d'un an	37	4.322	
Dettes à un an au plus	117.581	182.922	
Comptes de régularisation	6.787	7.381	
Total du passif		354.134	302.031

CALENDRIER FINANCIER

Assemblée Générale 2018

Communiqué des résultats semestriels 2019
Communiqué des résultats annuels 2019

Assemblée Générale 2019

21 mai 2019

14 août 2019
6 mars 2020
19 mai 2020

INVESTOR RELATIONS

Téléphone
Courriel
Site Web

Rik De Nolf
+32 51 26 63 23
rik.de.nolf@roularta.be
www.roularta.be

*SA Roularta Media Group, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare, TVA BE 0434.278.896, RPM Gand, division Courtrai
Editeur responsable : Rik De Nolf, Meiboomlaan 33, 8800 Roeselare*